



UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH
Faculté des Sciences Juridiques Économiques & Sociales



-FÉS-

Département des Sciences Economiques et Gestion

Master de recherche: Management des Entreprises Sociales et Territoires.

Projet de fin d'étude pour l'obtention du diplôme de Master de recherche en
Management des Entreprises Sociales et Territoires

Sous le thème

**L'ESS dans la vallée d'Ourika : vers une nouvelle
gouvernance territoriale gage d'un développement
territorial durable**

Préparé et Soutenu par :

ELBROUMI Soufiane

Sous la direction de :

Mme. EDDELANI Oumhani

Membres de jury

MME. DEBBAGH Bouchra : professeur à la FSJES de FES

MME. DIANI Asmae : professeur à la FSJES de FES

MME. EDDELANI Oumhani : professeur à la FSJES de FES

MR. KHATTABI Abdellatif : professeur à l'ENFI de SALE

MME. MAGDOUD Amina : professeur à la FSJES de FES

-Octobre 2016-

Ce travail a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet GIREPSE (www.gire-pse.com) financé par le Centre de Recherche et de Développement International, Canada.

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

A la mémoire de mon père

A ma chère mère

A ma sœur et mes frères : Najwa, Youssef et Oussama

A mes beaux frères et sœurs : Adil et Mouna

A mes chers petits neveux : Yasser et Ghali

A toute l'équipe ENACTUS FSJES FES

A mes amis

A tous ceux qui me sont chers

A tous ceux qui m'aiment

A tous ceux que j'aime

ELBROUMI Soufiane

Remerciements

Je tiens à remercier de manière particulière et à exprimer ma profonde reconnaissance à mon encadrante Madame EDDELANI Oumhani enseignant chercheur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès, qui a dirigé ce travail et dont les remarques, les conseils et les encouragements furent déterminants tout au long de cette recherche. Je lui exprime toute ma gratitude et mes plus sincères remerciements pour tout ce qu'elle m'a apporté.

Je remercie également Monsieur le professeur KHATTABI Abdellatif enseignant chercheur à l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé et coordinateur du projet GIRE-PSE, pour son immense apport à ce travail. Ses conseils, Sa rigueur m'ont été d'une grande valeur.

Mes remerciements vont également à mes professeurs et jury du mémoire : Madame DEBBAGH Bouchra, professeur à la FSJES FES ; Madame DIANI Asmae, professeur à la FSJES FES et Madame MAGDOUD Amina, professeur à la FSJES FES. Vous nous faites l'honneur d'accepter avec une très grande amabilité de siéger parmi notre jury du mémoire.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui m'ont apporté leur concours, leurs conseils et leur soutien lors de la réalisation de ce travail et que je ne pourrais tous citer.

Glossaire

FSEJES	: FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALE DE FES.
ENFI	: ÉCOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURES.
DTD	: DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.
ESS	: ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
GT	: GOUVERNANCE TERRITORIALE
GIRE-PSE	: GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET PAIEMENT DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUS
PNUD	: PROGRAMME DES NATIONS UNIS POUR LE DEVELOPPEMENT
RGPH	: RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
AGR	: ACTIVITE GENERATRICE DE REVENU
OMS	: ORGANISATION MONDIALE DE SANTE
INDH	: INITIATIVE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN
ONG	: ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
REMESS	: RÉSEAU MAROCAIN D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
IDH	: INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN
OESS	: ORGANISATION D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
BM	: BANQUE MONDIALE
FMI	: FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
PAS	: PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
PAGER	: PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT GROUPE EN EAU POTABLE DES POPULATIONS RURALES
PERG	: PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE GENERALISE

Sommaire

Dédicaces	3
Remerciements	4
Glossaire	5
Sommaire	6
Introduction Générale	8
Premier chapitre - Cadre conceptuel	15
Section 1- L'économie sociale et solidaire un champ en perpétuel renouvellement	15
Section 2 : La gouvernance territoriale,de la notion au concept	25
Section 3 - Le développement territorial durable	43
Deuxième chapitre – ESS et gouvernance territoriale : quel apport pour un développement territorial durable ?	53
Section 1 - La participation de l'ESS à l'essor d'une gouvernance territoriale	53
Section 2- L'économie sociale et solidaire : un vecteur clé du développement territorial durable.....	59
Section 3 – L'ESS au Maroc, une nouvelle forme de contribution à la gouvernance territoriale gage d'un développement territorial durable.....	67
Troisième chapitre -Les institutions de l'ESS à la vallée d'Ourika : vers une expérience pilote de gouvernance territoriale	77
Section 1 – Le contexte de la recherche	78
Section 2 - Le cadre méthodologique de la recherche.....	89
Section 3 – Analyse des données et interprétations des résultats.....	93
Conclusion Générale	112

« Lorsque le travail aura pris partout cette immense forme de coopération, quand tous les individus ne seront plus des salariés passifs, mais des associés intéressés directement dans le progrès de la richesse créée par eux et pour eux, toutes les activités et initiatives, toutes les interventions seront stimulées par un aiguillon incomparable ».

Jean Jaurès

Introduction Générale

Contexte de la recherche

À l'heure de la mondialisation et des changements climatiques qui affectent l'ensemble de la planète, particulièrement les milieux ruraux, les populations sont confrontées à de nouvelles dynamiques économiques, sociales et environnementales qui bouleversent leurs milieux de vie. Les institutions de l'ESS qui particularisent ce milieu rural se révèle aujourd'hui être un moteur important de changement social.

Créées et animées, de façon volontaire, par des groupements de personnes pour répondre à des aspirations et des besoins sociaux collectifs, les associations, les coopératives et les mutuelles sont gérées selon des valeurs et des règles humanistes (démocratiques et solidaires) dans un but autre que la lucrativité. Tout en mobilisant du travail bénévole, elles combinent des financements divers (cotisations et dons, produits des ventes et subventions...). De ce fait, elles cherchent à résister à l'externalisation des « coûts sociaux », sur l'individu ou la collectivité, engendrée par la marchandisation et la financiarisation croissantes de l'économie (Demoustier et Richez-Battesti ; 2010 ; p5).

Durant la période fordiste, ces organisations se sont structurées de façon sectorielle et verticale, en étroite collaboration, voire en cogestion, avec les pouvoirs publics nationaux et ont ainsi accédés aux marchés publics, politiques publiques et financements publics. Elles ont, de même, participé à la politique d'aménagement du territoire par la déconcentration de coopératives industrielles et de certaines mutuelles d'assurance par l'ouverture en milieu rural d'établissements par des associations nationales d'action sociale et de tourisme social.

L'ESS actuelle renforce plutôt son enracinement territorial grâce à la vitalité des associations locales ainsi qu'à la revalorisation des relations de proximité avec les sociétaires dans certaines coopératives et mutuelles. En effet, le sentiment d'appartenance, la confiance et

la fidélité des bénévoles et des usagers de ces entreprises collectives reposent moins sur une adhésion idéologique globale, mais davantage sur des relations de proximité et des microréalisations, souvent réunies sous la terminologie de « logique de projet ».

Tous les territoires ne connaissent cependant pas la même dynamique. En même temps qu'elle participe à en modifier la morphologie, l'ESS est modelée par les spécificités territoriales. Par ailleurs, les territoires ruraux ne constituent pas un ensemble parfaitement homogène. Leur situation, notamment en termes de développement, peut présenter des différences importantes. C'est ainsi que certains territoires connaissent une vitalité soutenue alors que d'autres sont confrontés au même temps à une désertification galopante (Peraldi et Rombaldi ; 2009 ; p 161).

Dans le cadre de la présente contribution, c'est surtout au second type de territoires que nous nous intéressons. Nous entendons examiner la situation et le devenir des espaces ruraux structurellement fragiles pour lesquels le processus de développement se heurte à des contraintes fortes (population en diminution et vieillissante, accessibilité délicate, présence limitée des services publics, commerces en voie de raréfaction, etc.).

Ces dernières ne peuvent être intégralement corrigées ni par l'économie marchande ni par l'économie publique chacune à part. La première est tantôt insuffisamment vigoureuse tantôt, par nature, incapable de dissiper les difficultés recensées. La seconde, dans le contexte actuel de crise et de restrictions budgétaires, ne semble pouvoir accroître son domaine d'application (emplois publics) et, à l'instar de la dynamique du marché, paraît souvent inadaptée à la résolution des multiples problèmes économiques et sociaux propres aux territoires considérés.

Sur ces bases, les activités relevant de l'ESS nous semblent en mesure de contribuer activement à l'amélioration de la situation économique et sociale des territoires ruraux. Pour être bien comprise, cette contribution doit être envisagée à la lumière des constats de notre étude empirique (Voir chapitre 3).

L'apport de l'ESS au développement territorial rural apparaît alors envisageable en considérant sa capacité à répondre aux besoins des populations rurales et aux impératifs du développement économique des territoires. (Peraldi et Rombaldi ; 2009 ; p 162). Mais pour que cette action potentielle de l'ESS puisse devenir effective, il est indispensable que ses vertus, exprimées en termes d'utilité sociale, soient socialement reconnues. Seule une telle reconnaissance sociale peut en effet favoriser l'émergence d'un contexte économique-institutionnel propice au développement des initiatives relevant du champ de l'ESS.

Au Maroc, l'économie sociale et solidaire s'est consolidée ces dernières années, parallèlement au renforcement du processus de production et d'échange et à l'élargissement de la sphère de distribution. En effet, cette nouvelle économie naissante représente un cadre privilégié pour le développement territorial durable, compte tenu de sa double portée, économique et humaine, et aussi de son approche basée sur la proximité.

De plus en plus nombreuses sont pourtant les collectivités territoriales qui intègrent l'Économie sociale et solidaire dans leurs schémas de développement économique, tandis que la structuration de l'ESS au niveau infra national s'est intensifiée durant les dernières années (Ministère de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, RMESS, Comités Territoriaux...).

L'intérêt accordé par les pouvoirs publics pour ces institutions repose sur leurs spécificités qui semblent bien s'accorder, d'une part, à la nécessité croissante de l'ancrage territorial des activités et des emplois, d'autre part, à l'internalisation des questions sociales au sein même de l'activité économique.

C'est dans ce contexte précis que s'inscrit notre travail de recherche qui a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet de recherche GIREPSE sur le bassin versant d'Ourika. Notre travail de recherche a porté sur le rôle des organisations de l'ESS et en particulier les associations locales des trois communes rurales Setti Fadma, Ourika et Oukaimeden à la GT et au DTD.

Problématique

Notre recherche consiste à se pencher sur la question de la contribution des institutions de l'ESS dans le DTD à travers l'essor d'une GT. D'où la formulation de notre problématique en la question principale suivante :

Dans quelle mesure les organisations de l'économie sociale et solidaire contribuent-elles à l'essor d'une gouvernance territoriale aboutissant à un développement territorial durable ?

A partir de cette problématique centrale, nous déclinons un certain nombre de questionnements auxquels nous tentons de répondre tout au long de cette étude :

- Est-ce que la gouvernance territoriale est nécessaire pour le développement territorial durable ?
- Comment l'ESS participe-t-elle à la mise en place d'une gouvernance territoriale ?
- Comment l'ESS contribue-t-elle au développement territorial durable ?

Objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est de mettre en lumière les effets des organisations de l'ESS sur la gouvernance territoriale la vallée d'Ourika. Dans le but d'atteindre cet objectif principal, notre analyse s'effectuera en deux temps :

- Dans un premier temps, notre travail cherchera à présenter un état des lieux de l'ampleur que prennent les organisations de l'ESS dans la vallée d'Ourika.
Dans un deuxième temps, nous ferons amenés à identifier les actions potentielles de ces organisations qui peuvent favoriser l'essor d'une gouvernance territoriale et par là d'un développement territorial durable.

Positionnement épistémologique

Les choix épistémologiques et méthodologiques dépendent essentiellement de la problématique de recherche et du contexte dans lequel se trouve le chercheur. L'objectif de notre travail est de présenter un état des lieux de l'ampleur que prennent les organisations de l'ESS dans la vallée d'Ourika, mais également identifier les actions potentielles de ces organisations qui peuvent favoriser l'essor d'une gouvernance territoriale. Notre démarche de recherche va complètement intégrer ces deux objectifs, en associant constamment les dimensions théoriques et empiriques. Afin de déterminer son positionnement épistémologique, le chercheur doit répondre à trois questions :

- Quelle est la nature de la réalité ?
- Quelle est la relation du chercheur par rapport à son terrain ?
- Comment la connaissance scientifique est-elle engendrée ?

La réponse à ces questions dépend intrinsèquement de la problématique et des objectifs de la recherche. La volonté d'observer mais aussi de d'évaluer lumière les effets des actions menées par les organisations de l'ESS sur la gouvernance territoriale et le développement socioéconomique de la vallée d'Ourika, d'être extérieur au phénomène observé tout en interprétant les propos des acteurs, nous conduit à nous situer dans « une position épistémologique interprétativisme ».

Méthodologie de recherche

Afin d'appréhender l'objet de la recherche utilisé des méthodes quantitatives ainsi que qualitatives. Nous justifions notre choix méthodologique à travers plusieurs critères, d'une part la combinaison de ces deux types d'outils nous a permis d'acquérir une vision globale sur les l'ampleur des organisations de l'ESS, leur participation à l'essor d'une gouvernance territoriale et leur contribution dans le développement durable de la vallée d'Ourika sur le développement socioéconomique de la communauté locale. D'autre part, nous avons commencé notre travail par une revue de littérature à propos des concepts précités,

ensuite nous avons enrichi notre travail avec des questionnaires (avec 28 associations et 11 acteurs publics) et des entretiens semi-directifs pour approfondir notre analyse (avec quatre associations : associations actives et 2 associations vulnérables et moins actives). Donc nous avons adopté une stratégie de recherche multi-cas.

Présentation du plan

Pour essayer d'approcher notre problématique, nous allons adopter le plan qui suit :

- Dans le premier chapitre : nous nous attardons à présenter les différents concepts qui soutiennent notre réflexion selon leur usage historique, puis à dégager leurs composantes sémantiques ce qui permet finalement de les rendre opérationnels dans le cadre de notre recherche. Trois concepts principaux encadrent notre analyse, le premier étant le concept de l'économie sociale et solidaire, le second, celui de gouvernance territoriale et le troisième est le développement territorial durable.
- Le deuxième chapitre : présente le lien entre l'économie sociale et solidaire, la gouvernance territoriale et le développement territorial durable à travers les contributions des auteurs qui s'intéressent à ce champ, tout en s'arrêtant sur le cas du Maroc.
- Le troisième chapitre constitue l'essentiel de notre apport. Pour ce faire, nous situons dans un premier temps notre zone d'étude, la vallée d'Ourika, dans le contexte social et culturel marocain. Puis nous exposons le cadre opératoire de notre recherche ainsi que la démarche méthodologique qui a été utilisée pour la réaliser. Finalement, nous présentons les résultats de notre recherche après une analyse des questionnaires et des entretiens réalisés auprès des acteurs ciblés pour illustrer.

Chapitre 1

Cadre conceptuel

Premier chapitre - Cadre conceptuel

Introduction du chapitre

Dans le cadre de la gouvernance territoriale, les acteurs de l'ESS participent à l'organisation territoriale et au système de décision. Elle y tient un rôle dans la défense d'intérêts collectifs, la manifestation d'aspirations sociales (comme la participation, la créativité, la solidarité...) comme porteuses de diverses idéologies et de stratégies (de résistance aux déstructurations, d'intégration aux dynamiques sociales, de transformation aux modes de vie...) et éventuellement comme alimentant un mouvement social.

Dans ce cadre et pour le dire autrement, le développement territorial durable n'est pas exclusivement le résultat des politiques publiques (donc de l'Etat ou des acteurs publics à travers des programmes d'action) mais bien plutôt une coproduction entre autorités publiques et différents acteurs sur le territoire en capacité d'intervenir en ce domaine et associés aux processus décisionnels.

Dans ce premier chapitre, nous exposons le cadre conceptuel qui nous permet de définir nos concepts et la manière dont ils sont utilisés dans le cadre de cette recherche. Trois concepts principaux encadrent notre analyse, le premier étant le concept de l'économie sociale et solidaire, le second, celui de la gouvernance territoriale et le troisième, celui du développement territorial durable.

Section 1- L'économie sociale et solidaire un champ en perpétuel renouvellement

Depuis quelques années, un peu partout dans le monde, et au moment où les mutations que nous vivons imposent à nos sociétés la recherche d'un dépassement des limites rencontrées par les secteurs privé et public, de nombreuses expériences pour faire de l'économie autrement se développent dans tous les pays. Ces expériences qui se caractérisent par la volonté de concilier initiative et solidarité, peuvent être regroupées sous des vocables

divers: économie sociale, solidaire, volontaire, communautaire tiers secteur (Yahyaoui et Bentahar ; 2011 ; p 59).

En plus, l'ESS peut être définie par les valeurs sur lesquelles elle se base, la citoyenneté et la solidarité. Elle est définie aussi par ce qu'elle produit. La production de l'ESS ne se résume pas seulement à l'économique, mais aussi au social, c'est un nouveau moyen de changement social qui permet de créer des valeurs et de consolider les liens sociaux entre les différents citoyens.

Par ailleurs, quand on cherche à traiter l'historique de l'ESS, on vient forcément à s'intéresser à l'histoire de ses acteurs. Surtout quand ces acteurs eux-mêmes attirent l'attention sur le fait que l'ESS n'est pas née dans les années 80 du 20ème siècle mais vient de bien plus loin.

1- Histoire et origine de l'ESS

L'ESS a des racines profondes plongeant dans une histoire vieille de plus de deux siècles, un passé où l'entraide était monnaie courante dans les quartiers, les familles, les milieux professionnels. L'ESS a ensuite accompagné les changements de la société, cherchant de nouveaux moyens d'organiser cette solidarité. Aujourd'hui, l'ESS trouve progressivement sa place entre l'économie publique et économie de marché. Elle s'agit de ce fait une troisième voie articulée avec les deux autres (ROBIN ; 2006 ; p 16).

Le terme d'économie sociale apparaît vers la moitié du 19ème siècle avec l'émergence des associations et les coopératives, par contre l'économie solidaire ne se développe que depuis les années 1970. Danièle Demoustier identifie cinq phases dans l'histoire du développement de l'économie sociale et solidaire qu'on étudiera brièvement comme suit (Demoustier; 2001 ; p 206) :

- **1750-1848 : un siècle d'auto-organisation** : Le véritable acteur qui a déclenché l'apparition et le développement de l'économie sociale est la révolution industrielle qui a commencé vers 1840 et ceci en réponses aux disparités sociales qui ont accompagné cette

dernière. Avec l'exode rural et l'insuffisance des salaires, apparaît une grande misère ouvrière qui a généré des actions de résistance sous le terme de mouvement associationniste ouvrier qui va décliner une certaine protection sous la forme, des sociétés de secours mutuels, des associations de consommateurs et des associations ouvrières de production à partir de 1830.

- **1848-1901 : L'institutionnalisation formelle de l'économie sociale** : ce demi-siècle est marqué par la loi qui reconnaît la liberté d'associations dans plusieurs pays. Cependant le mouvement ouvrier va se mobiliser contre la vie chère et l'insécurité sociale.

- **1901-1945 : L'articulation Etat-Economie sociale** : renforcement de l'organisation sectorielle : Cette période est celle d'une économie sociale militante qui se constitue véritablement en troisième secteur de la vie économique ainsi celle d'un rapprochement de l'Etat et des composantes associatives et mutualistes pour « gérer la question sociale ».

- **1945-1975 : L'économie sociale structurante**: cette période s'est caractérisée par une économie sociale en voie de structuration, plus fonctionnelle et moins militante et qui participe à la croissance. Durant les trente glorieuses « l'économie sociale va se sectoriser et elle va se transformer en moteur auxiliaire de la croissance » (Demoustier ; 2001 ; p 42).

- **De 1975 à aujourd'hui : économie sociale entre mondialisation et proximité** : C'est au cours de cette période que va émerger la notion d'économie solidaire. Son expression s'est forgée par Bernard Eme puis développée par Jean-louis Laville pour désigner « l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ». Cette notion de solidarité est apparue à la fois face aux incertitudes de la société contemporaine, notamment liées à la mondialisation et aux délocalisations qu'elle a engendrées, et au sentiment grandissant d'exclusion et d'inégalités ;

En définitive, on peut dire que l'ESS a une longue histoire. Cependant plusieurs définitions, principes et composantes caractérisent le champ de l'ESS.

2- Economie sociale et solidaire : Définitions, principes et composantes

L'ESS est un large champ par les définitions qui lui ont été données, par ses principes et valeurs.

2.1- *L'ESS : un concept à multiples facettes*

L'expression « économie sociale et solidaire » désigne les acteurs économiques qui ont pour objectifs de renforcer les solidarités sociales et développer la valeur ajoutée sociale, à partir d'engagements citoyens.

2.1.1- L'économie sociale

L'économie sociale définit l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations partageant des particularités qui les distinguent des entreprises individuelles, des entreprises publiques et des sociétés de capitaux. Ces entreprises d'économie sociale se distinguent des entreprises individuelles par leur caractère collectif. Elles se distinguent des sociétés de capitaux parce qu'elles réunissent des personnes avant de réunir des capitaux et sans chercher en priorité la rémunération du capital, principe de « l'acapitalisme ». Enfin, par leur caractère privé elles sont différentes des entreprises publiques (Pigé et Collette. 2008 ; p 26).

Cependant, le choix du terme entreprise au lieu de celui d'« organisme » permet d'inclure une dimension projective, d'une part, car l'économie sociale constitue une économie au service de l'homme, et de ne pas exclure la dimension commerciale de l'entreprise, présente en particulier dans la majeure partie des coopératives, d'autre part les composantes de l'économie sociale.

Par ailleurs, la notion d'économie solidaire est bien plus récente que celle d'économie sociale, et son contour bien plus imprécis.

2.1.2- L'économie solidaire

L'économie solidaire repose sur une combinaison des trois économies (marchande, non marchande et non monétaire), à partir de dynamiques de projet. Celles-ci articulent une dimension de réciprocité et la référence à des principes de justice et d'égalité. En cela, l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale. Mais, l'économie solidaire se définit plutôt par ses finalités : assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement (Pigné et Collette. 2008 ; p 27).

Le secteur solidaire rassemble un ensemble diversifié de pratiques économiques comme, par exemple, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire, le commerce équitable, les structures en faveur du développement durable.

La notion d'économie solidaire est donc bien plus récente que celle d'économie sociale, et son contour bien plus imprécis, même si l'on associe souvent les deux termes en une seule expression, celle d'économie sociale et solidaire.

2.1.3- L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire comprend tout d'abord ce qu'on désigne sous le terme d'économie sociale, c'est-à-dire les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Le terme d'économie solidaire, pour sa part, regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale¹. L'ESS rassemble donc des organisations qui se veulent alternatives soit par ce qu'elles sont, car leur statut est censé produire d'autres rapports sociaux, soit par ce qu'elles font car leur objet social aurait une utilité sociale particulière (Fremaux ; 2012 ; p 29).

Selon la définition générique, ESS rassemble les projets qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Elles expérimentent également de nouvelles formes de gouvernances de type coopératives, mutuelles, associations, etc.

¹ La notion d'« utilité sociale » n'est pas donnée une fois pour toutes ; elle change en fonction des préférences de ceux qui l'emploient

En 2001, la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec a donné la définition suivante : « L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen » (Insee ; 2008 ; p 1).

De ces définitions, nous constatons que les initiatives de l'ESS peuvent s'inscrire principalement dans le développement social comme réponse aux problèmes sociaux. Par ailleurs, le terme « tiers secteur » est également employé pour définir cet ensemble.

2.1.4- Le tiers secteur

Le tiers secteur présuppose l'existence de deux autres secteurs : le secteur privé (ou concurrentiel dont le but est la rentabilité des investissements par la recherche de profit) et le secteur public (ou étatique dont l'activité cherche à satisfaire l'intérêt général). Ces deux secteurs n'ont jamais organisé totalement ni même principalement le travail de la société pour elle-même.

Historiquement domine ce que les anthropologues appellent le principe de réciprocité: l'idée que l'on doit travailler pour la communauté, non par obligation légale, ni pour en recevoir un revenu, mais au nom de la conscience qu'appartenant une société, on lui doit quelque chose et qu'elle assurera vos besoins. Il s'agit de la solidarité qui définit le tiers secteur : le but, l'éthique commune à ses participants. L'économie solidaire sait qu'en produisant un bien ou un service, elle engendre un « halo d'effets »² sociétaux profitable à

² C'est un biais cognitif qui affecte la perception des gens ou de marques. C'est une interprétation et une perception sélective d'informations allant dans le sens d'une première impression que l'on cherche à confirmer

l'ensemble de la société, sans faire pour autant l'objet d'une transaction monétaire (Collette et Pigé ; 2006 ; p 27).

L'ensemble de ces définitions et des expériences ont fini par se concrétiser dans des formes institutionnelles particulières avec des statuts juridiques spécifiques.

2.2- Les composantes de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est ainsi définie surtout par le statut juridique de ses acteurs. Trois formes juridiques particulières caractérisent l'économie sociale et solidaire (Lasida ; 2008 ; p 2) :

- Les coopératives sont fondées sur la propriété et la gestion collectives de l'activité. Elles existent dans des secteurs d'activité très différents : la production, l'épargne et le crédit, la consommation, la distribution, l'habitation, l'assurance, etc. On peut rattacher à cette forme d'entreprise des initiatives, surtout dans les pays du Sud, qui n'ont pas un statut explicitement coopératif mais qui se réfèrent aux mêmes principes et pratiques (syndicats et unions de producteurs, groupements de paysans, d'artisans, de pêcheurs, caisses d'épargne...).
- Les mutuelles sont des sociétés de secours mutuel contre les aléas de la vie, qu'il s'agisse de la santé ou de la protection des personnes, via des produits d'assurance, de retraite ou de prévoyance. Elles sont nombreuses dans les pays où les systèmes nationaux de sécurité sociale sont défectueux ou embryonnaires, pouvant mutualiser des risques associés également à la production (mauvaise pêche, mauvaise récolte).
- Les associations rassemblent toute autre forme de libre association de personnes visant une activité économique sans une finalité première de profit. Les formes juridiques qui accompagnent les organisations associatives peuvent être très différentes d'un pays à l'autre.

A ces trois types d'organisation, on ajoute parfois également les fondations. Mais les avis là-dessus ne sont pas unanimes, certains demandant à différencier les fondations

mises en place par les trois formes classiques de l'économie sociale de celles créées par les grands groupes capitalistes dont on ne perçoit pas le fondement de type associatif.

Les composantes juridiques de l'ESS sont ensuite plus ou moins différenciées et intégrées selon la présence et le lien, dans chaque pays, entre l'économie de marché et le secteur public. Généralement, les coopératives sont plus facilement perçues comme des entreprises sur le marché, tandis que les associations sont plutôt rattachées à la sphère sociale, ce qui peut interroger la cohérence des différentes composantes de l'économie sociale. Pour cette raison, il est aussi important de définir l'économie sociale à travers ses principes régulateurs.

2.3- *Les principes de l'économie sociale et solidaire*

Si les structures de l'ESS sont extrêmement variées (taille, secteur d'activité, statut...), elles respectent toutes plusieurs grands principes de base (Lasida ; 2008 ; p 3). Ces principes peuvent être rassemblés comme suit:

- **Primauté des personnes et de l'objet social sur le capital** : Les structures de l'ESS sont des groupements de personnes et non de capitaux. Elles sont constituées de sociétaires, adhérents, associés, solidaires et égaux en devoirs et en droits. La personne et le projet social de ces organisations sont au cœur de leur activité et priment sur la recherche de profits et l'excédent de capital.
- **L'utilité collective ou l'utilité sociale du projet** : une structure de l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Quant à la notion d'utilité sociale, elle se réfère à une démarche participative associant de multiples partenaires (usagers, salariés, pouvoirs publics, réseaux associatifs, etc.) à la définition des biens et des services qui doivent être produits.
- **La non-lucrativité individuelle et juste répartition des excédents** : ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers mais il en interdit l'appropriation individuelle. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut

être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir une part du bénéfice réalisé (participation ou dividendes). Ce sont donc des entreprises dans lesquelles les excédents sont destinés à l'objet social, à travers un réinvestissement ou une redistribution qui répondent aux souhaits de leurs membres, pour : la création d'emplois, la constitution de nouvelles entreprises, la bonification des capitaux investis, la prestation de services aux membres, la réalisation d'activités socioculturelles, etc.

- **La gestion démocratique** : les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative, ou en temps dans une association).
- **La liberté d'adhésion** : « Nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale ». Ce principe est évidemment au cœur de la vie associative. Dans le champ coopératif, il a une conséquence importante : les entreprises coopératives sont nécessairement des sociétés à capital variable, car les salariés, qui sont également des associés, doivent pouvoir librement vendre leurs parts à la coopérative s'ils veulent la quitter.
- **La mixité des ressources** : les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les OESS sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, etc....) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux.

Par ailleurs, des activités émergentes ou l'économie sociale et solidaire apparaît porteuse de nombreuses innovations. Elle s'est particulièrement développée au cours des vingt dernières années dans quelques grands champs d'activité émergents :

- **La gestion durable des déchets**, avec des actions développées autour de quatre fonctions principales : la collecte des déchets potentiellement recyclables, la valorisation des déchets, la revente et l'éducation à l'environnement ;
- **Le développement culturel local**, inscrit dans une approche visant l'accès à la culture pour tous, la reconnaissance de toutes les cultures, et une volonté de développement des territoires ; L'animation et le développement de l'espace rural, notamment par le biais de l'agriculture biologique et durable ;
- **Les services de proximité**, avec le développement de services fondés sur la reconstitution de liens sociaux (mobilité, aide aux personnes âgées, handicapés, petite enfance, ...) ;
- **Le commerce équitable**, dont le développement se traduit par une augmentation du nombre de projets, du nombre de citoyens sensibilisés ainsi que des volumes de produits vendus même si ces volumes sont inférieurs ;
- **La finance solidaire**, qui repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires et permet aux porteurs de projets de développer des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux et le développement d'activités dans les pays en voie de développement.

L'objectif donc des OESS qui se basent sur la production des biens et des services pour répondre aux besoins non satisfaits, il se distingue de celui des acteurs économiques classiques car il vise l'utilité sociale plutôt que la recherche du gain, et résulte d'initiatives collectives structurées des associations, coopératives, mutuelles ou fondations plutôt que d'ambitions personnelles. Ce qui le spécifie par un certain nombre de caractéristiques au regard de l'économie classique qui sont (BOUTET ; 2013 ; p 3) :

- Un projet économique au service de l'utilité sociale : répondre aux besoins non satisfaits des citoyens ou d'un groupe spécifique (adhérents, associés, sociétaires) ;
- Une nature participative par la recherche de l'implication de l'ensemble des personnes concernées (usagers, salariés, financeurs, etc.) dans la gouvernance des structures ;

- Un but non lucratif ou une lucrativité limitée ;

Par ailleurs, l'ESS constitue un acteur de gouvernance territoriale qui par sa présence, son poids et ses activités économiques influe sur le mode de production du territoire. Elle participe à l'organisation territoriale et au système de décision dans le cadre de la gouvernance territoriale.

Section 2 : La gouvernance territoriale, de la notion au concept

Pour un territoire, comme forme institutionnelle, la gouvernance caractérise à un moment donné «une structure composée par différents acteurs et institutions permettant d'apprécier les règles et routines qui donnent sa spécificité à un lieu vis-à-vis d'autres lieux et vis-à-vis du système productif national qui l'englobe» (Gilly et Pecqueur, 1995, p 305).

Le type de gouvernance est l'un des trois aspects complémentaires qui, avec le contexte institutionnel particulier à chaque territoire et la présence de compromis sociaux, permet de définir institutionnellement un territoire et d'identifier les formes locales de régulation. La gouvernance repose ici sur une interdépendance entre les pouvoirs des institutions et des organisations associées aux acteurs collectifs qui se responsabilisent à cette échelle méso du territoire.

1- La gouvernance comme perspective de recherche

Dans la littérature, le concept de gouvernance se caractérise par sa polysémie et se prête à de multiples usages pouvant se référer à plusieurs niveaux d'action : gouvernance mondiale, gouvernance d'entreprises, gouvernance urbaine, locale ou territoriale.

Le concept de gouvernance fût appliqué, dans un premier temps, au niveau de la firme et, par la suite, à celui du système de production inséré dans une société locale pour désigner de nouvelles pratiques économiques dans le cadre des approches endogènes du développement. Son utilisation s'est élargie pour ouvrir de nouvelles perspectives de recherche pour l'étude des différents modes de coordination sociale au sein de la société, de

l'action de l'État et de la redéfinition de son rôle entre les variances d'un État minimal et subsidiaire (Côté ; 2003 ; p 3) et finalement, de la structuration de territoires autres que nationaux.

Au même moment, à la suite du constat des limites d'une approche néolibérale de développement, diverses institutions économiques mondiales se sont appropriées ce concept pour la mise en place d'une économie de marché à l'échelle mondiale. Dans cette dernière situation, la bonne gouvernance jouera le rôle d'instrument normatif rendant plus efficace l'approche néolibérale en y prescrivant ses conditions sociopolitique, institutionnelle et organisationnelle pour la réaliser. Ce type d'usage de la gouvernance valorise plutôt une gestion publique basée sur une logique entrepreneuriale où les administrés ne sont pas appréhendés en termes de citoyens, mais d'usagers, voire de clients ou de consommateurs (Allemand ; 2000 ; p 13).

Au niveau théorique, l'intérêt du concept de gouvernance réside dans l'accent mis dans la relativité des dichotomies, telles que marché/hiérarchie, public/privé, global/local, gouvernant/gouverné, ordre/chaos, centre/périphérie, utilisées jusqu'à maintenant en sciences sociales dans l'explication de phénomènes sociaux contemporains. Ces concepts utilisés de façon antagonique sont devenus inaptes à expliquer de manière satisfaisante une partie de ces réalités collectives qui sont apparues au cours des dernières années. En conséquence, le monde réel de la gouvernance se constitue de pratiques qui s'entremêlent mais qui, auparavant, faisaient séparément l'objet d'étude. Ces pratiques peuvent être le néo-corporatisme, le partenariat privé-public, le district industriel³, l'organisation d'intérêt, l'art de conduire les affaires de l'État, la diplomatie, l'intérêt pour le politique [lutte pour l'exercice du pouvoir], la communauté d'action publique et le régime international, qui comportent tous des aspects de ce que l'on appelle, à présent, la gouvernance. (Jessop ; 1998 ; p 31)

Ainsi, si la gouvernance signifie une redéfinition du rôle de l'État, c'est plus fondamentalement une certaine conception du politique qui pointe derrière les travaux de

³ Forme de gouvernance industrielle.

réflexion et des pratiques gravitant autour du thème de la gouvernance. En ce sens, la gouvernance conduit en général à dénoncer le modèle de l'autorité sans partage et à expérimenter des modèles visant une plus grande démocratie par l'association de la population au processus de formulation des choix qui la concerne et de leur concrétisation. Donc, les formes classiques de gouvernement sont mises en doute dans leur capacité à coordonner des actions collectives et à faire face aux nouveaux défis sociétaux. Même si le concept de gouvernance s'intéresse plus aux formes de mobilisation, au partenariat et la mise en réseau, son utilisation n'évacue pas automatiquement le concept de gouvernement.

La gouvernance fait référence à des notions de plus grande démocratie participative et d'horizontalité des interactions et elle interpelle de nouvelles façons de faire des pouvoirs publics. Elle renvoie donc à la fois à des formes de coordination horizontale et verticale de l'action publique et se différencie ainsi de celui de gouvernement, qui lui, suppose un acteur central et réfère à une coordination plutôt de type vertical.

Le gouvernement fait référence à l'usage de l'autorité politique, de la pratique de contrôle sur une société et de la gestion de ses ressources pour le développement social et économique et renvoie aux institutions et aux dirigeants des différents paliers de gouvernements central ou infranational.

1.1- Gouvernance: un concept à multiples définitions

La gouvernance évoque cet art complexe de pilotage d'agences, d'institutions, d'organisations et de systèmes multiples autonomes sur le plan opérationnel les uns par rapport aux autres, mais en même temps structurellement couplés entre eux par le biais de formes diverses d'interdépendances réciproques. Cette situation soulève le problème de la gouvernabilité dans le contexte d'un environnement économique, social et politique en transformation rapide et de plus en plus complexe. Cette gouvernabilité renvoie à la capacité de guider, dans un intérêt commun négocié, la résolution d'un problème collectif. Cette complexité résulte d'un ensemble de phénomènes sociaux tels que l'affirmation de nouveaux acteurs, l'enchevêtrement des niveaux (spatiaux) local, régional, national, international, la

mondialisation des échanges, la dématérialisation de l'économie, la révolution des technologies de l'information et l'émergence de la société de risque; tous des phénomènes qui rendent difficile l'intervention publique. Dans cet environnement global se redéfinit l'ensemble des rapports sociaux et l'ordre public. Cette situation nous invite à faire appel à de nouveaux concepts tels que celui de gouvernance pour signifier que cet environnement requiert des savoirs, des compétences, des informations qu'un acteur ne peut plus prétendre détenir seul (Allemand ; 2000 ; p 13).

Dans ce travail, nous définissons la gouvernance «d'une part, en termes de capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations, groupes sociaux et d'autre part, en termes de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'État, les autres territoires et autres niveaux de gouvernement» (Le Galès ; 1995 ; p 90).

Cette capacité d'intégration et de représentation se traduit dans un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions «pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains» (Bagnasco et Le Galès ; 1997 ; p 31)

La gouvernance réfère ainsi à ce qui arrive au-delà d'une organisation c'est-à-dire, à la capacité d'organiser l'action collective, de construire des coalitions et des partenariats dirigés à travers des buts spécifiques. Elle met à jour la diversité des processus de légitimation, les luttes de pouvoir et la dynamique des négociations dans les processus décisionnels et la création d'identité.

Dans cette perspective, l'étude de la gouvernance devrait comprendre trois éléments distinctifs: la capacité d'agir [sur le développement], l'existence d'acteurs et d'intérêts organisés et les relations entre ces acteurs qui leur permettent d'agir ensemble, de former une coalition de gouvernement.

La gouvernance, «c'est donc finalement la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique [...]» (Cavallier, 1998, p 39). Ce qui suppose une stratégie commune autour d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées donnant ainsi sens à l'action de développement. Cette conception dépasse le domaine des politiques publiques. De ce point de vue, il n'est pas seulement une simple question d'efficacité de l'action collective dans le sens normatif, de type bonne gouvernance. Il s'agit plutôt de mettre en évidence les mécanismes et les processus qui permettent (ou empêchent) l'accomplissement d'un mode plus ou moins structuré de gouvernance qui se constitue à partir de buts collectifs visés. Les nouvelles formes de gouvernance seront considérées comme mieux adaptées à ce nouveau contexte si elles permettent de tirer avantage de l'information et des compétences des divers acteurs désireux de s'adapter plus rapidement et si elles favorisent la participation des acteurs directement associés aux processus de coordination.

La gouvernance implique à la fois des relations intergouvernementales se traduisant par une coordination verticale et partenariale entre acteurs publics et privés, exprimant une coordination horizontale par la voie de la concertation. De cette manière, la gouvernance cherche ainsi à mobiliser les acteurs institutionnels sur des problèmes et sur des projets précis. En conséquence, si la gouvernance s'avère elle-même une caractéristique de ce monde complexe, elle exprime une redéfinition du rôle de l'État comme institution sociale. Son rôle diffèrera selon la représentation qu'une société possède de cette institution et du rapport institué entre l'État et la société. «L'État intervient comme condition d'existence d'un type de structuration et d'exercice de l'autorité publique. Elle est la source de la légitimité du mode de gouvernance exercé par l'État et on ne peut donc comprendre celui-ci s'en s'y référer» (Côté, 2003, p 3).

1.2- Redéfinition du rôle de l'État et implication des acteurs sociaux et économiques

Dans l'exercice de la gouvernance, il y aurait une volonté réelle de l'État de se départir de certaines responsabilités en les remettant aux secteurs privé et associatif ou, de façon plus générale, aux citoyens. Mais cette volonté de délestage serait aussi associée à celle d'une prise en charge de questions ou problèmes sociaux et économiques par des associations qui travaillent à la construction d'une économie plus sociale.

L'exercice de la gouvernance ne signifie donc pas le retrait de l'État comme dans l'optique d'un État minimal «garant d'un ordre permettant aux individus et aux groupes constitutifs d'une société civile autonome et autosuffisante d'œuvrer à l'atteinte de leurs propres buts, n'exerçant que des fonctions de coordination et de régulation». Elle signifie plutôt un État subsidiaire intervenant en terme de suppléance pour pallier aux insuffisances des interventions des autres acteurs. À l'État minimal correspond un type laisser-faire, à l'État institutionnalisé, un type interventionniste et finalement, à l'État subsidiaire correspond un type facilitateur. L'État minimal accorde un rôle déterminant aux marchés et au libre choix des consommateurs comme formes privilégiées de coordination. L'État interventionniste se caractérise par ses agissements qui présentent en permanence un caractère stratégique et l'État facilitateur aide à la structuration des groupements de la société civile et les soutient dans des fonctions qui seraient autrement dévolues à l'État ou au marché. Les modes de gouvernance qui se rapprochent de l'un ou l'autre de ces trois types de rapports dépendent de la confiance que représentent les marchés, l'action directe de l'État ou les groupes constitutifs de la société (Côté, 2003, p 3).

La gouvernance repose alors sur le type d'acteurs qu'elle interpelle (citoyens à titre individuel ou groupes et associations), sur la forme d'implication visée (d'information, de consultation ou de participation active aux processus décisionnels et de gestion) et sur le champ d'intervention (définition d'une politique, gestion d'un organisme public, détermination des orientations pour un secteur d'activités ou même pour l'ensemble de la société et nous ajoutons, pour un territoire) pour lequel elle prend forme. Au niveau des acteurs, la

gouvernance se construit à partir de formes partenariales qui peuvent déboucher sur des réseaux d'acteurs qui seraient autonomes.

Il s'agit donc de rechercher en dehors de l'État, soit dans la société civile où se rencontrent des intérêts propres aux différents acteurs, des modes de régulation garants d'une gestion efficace des activités économiques. Par contre, «tous les réseaux sont jusqu'à un certain point fermés sur eux-mêmes. Ils sont animés par l'intérêt particulier de leurs membres et non par le souci plus général de l'intérêt public ou de l'intérêt des individus qui sont exclus» (Stoker, 1998, p 27).

Comme ces réseaux fonctionnent souvent sur une base informelle et qu'ils n'ont pas de responsabilité officielle, il reviendrait à l'État (local et central) dans la gestion de la gouvernance de veiller, d'une manière ou d'une autre, à ce que ceux-ci agissent d'une façon responsable. Et alors, «là où les initiatives citoyennes se développent efficacement, l'État devrait se contenter de les accompagner» (Côté, 2003, p 3).

1.3- La gouvernance : de ses origines à son renouvellement

Ce n'est que depuis une vingtaine d'années seulement que la gouvernance, comme approche, se développe dans plusieurs disciplines des sciences sociales telles que la sociologie, la science politique ou l'économie. Mais la notion a des racines bien plus lointaines. En effet, son utilisation dans l'ancien français au 13^e siècle référait surtout à l'action ou à la manière de gouverner, de guider ou de diriger la conduite et recouvrait partiellement la notion de gouvernement, en visant à rendre compte des questions constitutionnelles et juridiques concernant les affaires de l'État. Au siècle suivant, il passe en anglais «governance» et remonte aux mots qui désignaient le pilotage des bateaux en latin classique et en grec ancien. Au vingtième siècle, l'usage du concept, dans un premier temps, est repris par des économistes et des sociologues intéressés par la coordination des activités économiques et des organisations et, dans un deuxième temps, par les politicologues intéressés aux questions touchant les gouvernements locaux (Jessop ; 1998 ; p 43)

D'origine économique, le concept de gouvernance sera réactualisé dans un premier temps par l'économiste américain Ronald Coase à la fin des années 1930 et, dans un deuxième temps, plus de quarante ans plus tard, par le courant néo-institutionnaliste américain à partir des travaux de Williamson (1975, 1985). Dans les années 1970-1980, le renouveau du concept coïncide avec une période où l'entreprise connaît d'importantes transformations qui inaugurent de nouvelles pratiques économiques telles que la quasi-désintégration verticale de la firme et l'entreprise en réseau. Les modèles traditionnels de la grande entreprise intégrée verticalement des années 60 et de la petite entreprise autonome, opérant à un seul stade, des années 1970 et d'une partie des années 80, cèdent la place à un nouveau type de grande entreprise constituée en réseau, exerçant des fonctions stratégiques très centralisées qui s'étendent dans plusieurs directions et à un nouveau type de petite entreprise intégrée à un réseau local multi-entreprises (Allemand ; 2000 ; p 13)

Le concept de gouvernance sert alors à désigner ces procédés par lesquels la firme assure une coordination efficace des échanges formels et informels. Ils sont de deux ordres: d'une part, ils s'inscrivent dans les protocoles internes (les hiérarchies) lorsque la firme est intégrée; d'autre part, ils s'inscrivent dans des contrats, des normes, des partenariats et dans l'usage de la norme lorsqu'elle entretient des relations avec les sous-traitants. Williamson, 1994, propose alors un modèle des organisations économiques comme une institution alternative au marché dans un contexte où les agents ont une rationalité limitée due à l'accessibilité d'une information incomplète dans un environnement incertain. Ainsi, l'économie néo-institutionnelle mise de l'avant par Williamson envisage les institutions existantes comme seules possibles parce qu'elles sont sélectionnées pour des raisons d'efficacité à partir de la réduction des coûts de transaction.

Cette vision du concept de gouvernance néo-institutionnaliste sera critiquée, entre autres, par Granovetter (1985). Pour lui, l'apparition d'institutions ne peut s'expliquer par le simple fait qu'elles représentent une solution plus efficace à certains problèmes économiques. Pour cet auteur, d'autres facteurs doivent être pris en considération pour expliquer la

⁴ Les institutions de l'économie

formation des institutions dont celui des réseaux. L'approche des coûts de transactions rejette des explications reliées au pouvoir dans les arrangements étudiés. Cette école fait peu de cas de l'histoire dans ses explications. En effet, les agents choisissent l'arrangement optimal car il n'existe pas de friction susceptible d'empêcher cette adaptation continue et instantanée. Pour cette école, la complexité relève du marché tandis que la gouvernance renvoie aux procédés propres aux grandes firmes qui permettent de simplifier les échanges ou de réduire les coûts de transaction (Lorrain, 1998, p 81).

Cette utilisation du concept de gouvernance est contraire à celle de d'autres disciplines des sciences sociales qui est plutôt de rendre compte de la complexité organisationnelle grandissante des pouvoirs publics.

L'École des coûts de transaction prend une dimension spatiale avec l'émergence du modèle Coase/Williamson/Scott concernant la dynamique de la division du travail et ses effets externes d'agglomération. Selon ce paradigme, l'organisation industrielle arbitrerait entre les coûts organisationnels internes de la firme et les coûts de transaction entre les firmes.

La gouvernance réfère alors aux institutions constituées de structures et de procédures par lesquelles peuvent se gérer ces transactions d'une façon la plus efficiente possible. Or, l'agglomération des firmes en un même lieu minimise les coûts de transaction. Ce modèle Coase/Williamson/Scott qui vise à montrer que ce qui pousse la firme à l'intégration verticale n'est pas seulement la recherche d'économies d'échelle, mais également la recherche d'économies de variété.

La coordination de ces transactions conduit au développement de l'organisation de relations de marché ou même de formes intermédiaires telles que les réseaux, les associations ou la coordination informelle. Ainsi «les systèmes spatiaux fordistes (intégrés verticalement) s'effaceraient devant les agglomérations d'entreprises à la recherche de coûts de transaction minimaux». (Benko et Lipietz, 1995, p 296).

De la firme à l'organisation industrielle, dans les années 1990, Storper et Harrison (1992) élargissent «le concept à différents types de systèmes productifs prenant en compte des ensembles d'entreprises dans des contextes spatiaux particuliers» (Gilly et Pecqueur, 1995, p. 304).

Dans les années 1980, toujours aux États-Unis, une nouvelle utilisation du concept de gouvernance émerge, associée aux rapports entre les gestionnaires des firmes et les actionnaires soit la gouvernance corporative ou « corporate governance ». La gouvernance corporative met en lumière une prédominance forte du rôle des actionnaires (shareholders) sur celui des autres parties prenantes⁵ dans le pilotage de l'organisme complexe de production de biens ou de services que constitue l'entreprise. L'idée de gouvernance corporative cherche à suppléer les manques du droit des sociétés en soulignant les devoirs des dirigeants vis-à-vis des actionnaires : devoirs de loyauté, de transparence et d'efficacité (Allemand, 2000, p 16).

Ainsi, le courant néo-corporatiste ou corporatisme sociétal, dans une perspective sociologique du phénomène de gouvernance, soulève la présence de deux autres mécanismes qui rejoignent le concept de hétérarchie : la communauté ou le réseau et les associations dans la coordination des activités économiques de la société. Tandis que les fondateurs de l'approche de la régulation emploieront le concept de gouvernance pour analyser la restructuration urbaine et régionale qui sera alors saisie comme mode de gouvernance ou de dispositifs institutionnels locaux ou régionaux participant au régime d'accumulation d'ensemble. Cette approche met de l'avant une nouvelle forme institutionnelle : le territoire.

2- La notion du territoire dans les sciences humaines et sociales

2.1- La notion du territoire en sciences économiques

Le terme de territoire n'apparaît dans la littérature économique qu'avec A.MARSHALL et, de façon plus récente, avec PERROUX. Loin d'être reconnu par tous les économistes comme une variable explicative importante dans l'explication des équilibres, le territoire a souvent fait l'objet de rejets systématiques. Considérant que s'il ajoute au réalisme

⁵ Les différents stakeholders : personnel, clients, fournisseurs, créanciers...

des modèles, il ne contribue en rien en la compréhension des phénomènes économiques. Toutefois, la croissance de l'analyse spatiale et des modèles de localisation des firmes montre l'importance croissante que revêt l'analyse spatiale en sciences économiques. L'analyse spatiale n'implique pas pour autant la prise en compte du territoire, mais, de façon plus large, de l'espace physique dans l'analyse économique de l'évolution de la firme. L'analyse du territoire est menée au travers des différentes sciences humaines. En sciences économiques, on dénombre un grand nombre d'auteurs qui tendent à quitter l'analyse sectorielle classique pour orienter leurs recherches dans une approche territoriale tels que MARSHALL et Perroux. La filiation de ces économistes se retrouve au travers des différentes écoles de pensée en matière de développement territorial. (El hajri ; 2009, p 51).

Il convient de ne pas oublier les auteurs principalement axés sur l'évolution territoriale dans un processus post-fordien. Même si dans ces différents courants les origines du développement territorial, sans pour autant déjà parler de développement local, sont d'ordre multiple et souvent additionnel, l'approche essentielle de ce développement est avant tout le territoire en tant que cadre géographique délimité et permettant une dynamique fondée sur la structuration territoriale des entreprises en tant qu'auteurs. L'approche en termes d'acteurs nous permet d'introduire la vision des sociologues qui s'intéressent à la problématique du territoire.

2.2- Le territoire selon la théorie des organisations

L'approche en matière d'organisation du territoire par un système d'acteurs dont l'entreprise est un maillon important, voire fondamental, est également soulignée par THOENIG (1993) lorsqu'il présente le territoire (local) sous l'angle de la sociologie des organisations. Selon lui, le local, en tant qu'entité territoriale déterminée, « devient un acteur autonome participant à une régulation collective d'ensemble, à côté du central qui est lui-même un acteur parmi d'autres des décisions ou des choix » (THOENIG, 1993, p 20).

Par ailleurs, l'espace vécu représente la maîtrise qu'a chaque acteur de son environnement. Notons que l'économiste PERROUX avait déjà introduit cette notion

d'espace lorsqu'il a développé le concept « d'espace polarisé », dans sa théorie de la polarisation des activités productives. Cette affectation disciplinaire semble orienter de fait les économistes et les sociologues, ainsi que quelques chercheurs des sciences de gestion, vers une analyse plus « localisée » du territoire dans un principe de développement. Il va sans dire que cette affirmation reste toute relative puisque les approches macro et micro économiques demeurent réelles. Toutefois, et dans une optique économique c'est plus dans un cadre méso économique que se présente le concept du territoire.

Cependant, il est impératif de souligner qu'il est nécessaire de montrer la différence entre le territoire et l'espace pour éviter toute confusion sachant que les deux termes malgré leur ressemblance sémantique restent différents l'un de l'autre.

Enfin, chaque territoire construit, représente un cas irréductiblement particulier du fait de la quasi infinie combinaison des variables qui s'y jouent ; appelle par conséquent un mode particulier de gouvernance.

2.3- Le territoire en tant qu'un champ opérationnel de la gouvernance

Dans les évolutions portées par les notions de développement local et territorial, le territoire ne s'entend pas comme un simple échelon spatial parmi d'autres où s'élaboreraient, par l'application d'une bonne subsidiarité, des politiques de proximité et d'interface adéquates. Il ne correspond pas à un niveau administratif neutre où une politique s'applique selon une démarche hiérarchique descendante. Le territoire s'impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation. Dans ce sens, il peut être apparenté à un système dynamique complexe. Il se construit ainsi grâce aux relations durables de proximité géographique développée entre une pluralité d'acteurs, ces relations de « voisinage » peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration commune de normes – on se rejoint alors la notion de proximité institutionnelle. (LELOUP et MOYART, 2003 ; p 17).

En tant que système, le territoire se définit par rapport à son environnement. Il résulte d'un processus de discrimination, d'une dynamique déconstruction d'un « dedans »

par rapport à un « dehors »⁶. On prend donc ici le parti de considérer le territoire (qui est le résultat) ou la territorialisation (qui est le processus) comme une forme particulière de coordination par création de groupe. Cette forme de coordination est à l'origine d'une modalité particulière de création de valeur et d'émergence de ressources nouvelles ou latentes. Ces « ressources territoriales spécifiques » sont plurielles et débordent dans de nombreux cas la seule sphère productive (PAGES et PELISSIER, 2000 ; p 191).

Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui influencent réciproquement. Par ce contexte, les limites du territoire ne sont plus définies en référence à un périmètre politico-administratif (aspect politique) ou comme un fragment d'un système productif national (aspect économique), elles définissent le lieu de production, de négociation, de partage d'un devenir commun. Le système est bâti sur la proximité géographique de ses acteurs, mais aussi sur la dynamique commune qui les rassemble, le construit –les actions- qui résultent de ces relations, voire les règles, normes et principes acceptés et mis en œuvre ensemble.

Un tel construit commun ne se forme pas seulement par l'identification d'un problème commun, mais aussi à travers la transformation et l'appropriation des ressources non valorisées des territoires. C'est dans ce sens que les auteurs parlent de métamorphose des ressources comme un changement structurel avec une irréversibilité incomplète selon laquelle on ne peut pas toujours revenir de l'actif vers la ressource et du spécifique du générique en retrouvant l'état initial exact.

En ce sens, le territoire est un système aux limites auto construites et dès lors fluctuantes en fonction du processus d'appropriation des acteurs. Les acteurs ou groupes d'acteurs qui participent à cette construction territoriale peuvent avoir des mobiles et des

⁶ Le territoire ainsi constitué a aussi une fonction particulière de repoussoir des acteurs qui ne viennent pas de l'intérieur de ses limites

processus très divers pour se regrouper en vue d'un avantage dont chaque membre serait bénéficiaire⁷.

Le système-territoire évolue donc en fonction des interactions unissent de ses acteurs, les échanges avec l'environnement, l'évolution même de ces variables. Les processus d'appropriation, de régulation, de construction sociale et identitaire amenant ou non la pérennité et l'auto-renforcement du territoire.

Le territoire devient un tout, cohérent et construit, ce qui signifie qu'il développe sa propre identité, sa propre histoire, sa propre dynamique différenciée des autres espaces, une certaine autonomisation et auto organisation en résultant. (LELOUP et MOYART, 2003 ; p 18)

En outre, il devient potentiellement un acteur du système global, son évolution dépend notamment des échanges qu'il entretient avec les autres acteurs du système, national et international, économique, politique et social : un territoire ainsi défini en tant que système ne peut évoluer qu'ouvert et non replié sur lui-même. (El hajri ; 2009, page 63).

Dès lors, l'emboîtement des diverses échelles de décision, la nécessaire coordination locale/globale de l'hybridation des règles qui en résulte entraînent des décalages voire des contradictions entre les normes et les prescrits ; des modes d'articulation et de régulation particuliers sont alors à inventer pour assurer la stabilité, mais aussi le développement du territoire. La coordination, la négociation rendue nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux processus.

La gouvernance territoriale entend répondre à ces évolutions organisationnelles, en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux, formels et informels, en fragmentant et diversifiant les acteurs, en sauvegardant les dynamiques et les flexibilités recherchées tout en assurant le respect des dispositifs institutionnels.

⁷ Groupes de pression, syndicats, entreprises.

La construction du territoire s'appuie donc sur une proximité géographique qui circonscrit un espace particulier. La cohérence et le développement de ce territoire entraînent nécessairement la mise en place d'une organisation, basée sur une certaine proximité d'assurer la pérennité et la régulation de cette organisation.

3- Gouvernance et territoire : quelle synergie

Si la question de la gouvernance se pose aujourd'hui avec force dans les territoires, c'est que ces derniers ont à faire face à trois évolutions majeures, qui viennent interroger leurs formes de gouvernement. La première mutation tient à la complexité croissante et sans cesse plus manifeste des acteurs locaux, autrefois moins hétérogènes, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains : la mosaïque des parties prenantes implique les pouvoirs public mais aussi les producteurs de services ou de biens industriels, ainsi que les nouveaux résidents, voire les touristes et visiteurs. La deuxième résulte de l'implication de plus en plus forte des populations, qui désirent participer aux processus de décision et aux projets de territoires et jouer un rôle dans les évolutions de la démocratie locale, par l'intermédiaire de groupes de pression ou d'action comme les associations ou des lobbies plus ou moins formels. La troisième tient à la multiplication des niveaux de gouvernance : aux échelons locaux (ou régionaux) et nationaux (fédéraux) est venu s'ajouter le cran européen, avec son cortège de décisions et de règlements. (Torre., 2011 ; p 209).

L'échelon local lui-même a vu croître le nombre d'instances décisionnaires et porteuses de diverses politiques publiques : les communes en sont certes la base, mais le développement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, puis des Pays, a sensiblement complexifié le panorama de l'action publique. Ces décideurs tendent à parcelliser la réalité, ce qui crée de nouveaux besoins de coordination. Dans le même temps, les pouvoirs publics multiplient les structures de gouvernance des activités au niveau local. Il en résulte la mosaïque complexe de la gouvernance des territoires, de ses acteurs et de ses niveaux multiples.

Mais qu'appelle-t-on gouvernance territoriale, et qu'entend-on par ce terme séduisant ? La définition ne peut se réduire au seul exercice du pouvoir local par les services déconcentrés de l'Etat, pas plus qu'aux actions entreprises par les collectivités locales ou territoriales. Elle est bien plus large, puisqu'elle implique à la fois la participation des populations à ce mécanisme de décision, par l'intermédiaire de différents groupes ou représentants, ainsi qu'une imbrication des niveaux de décision, du local vers le global (Pasquier et al. 2007 ; p 61).

C'est dans ce jeu complexe que se joue la mobilisation des relations de proximité, dont l'objectif est de peser sur les processus de développement local ou territorial, et plus particulièrement de mettre en place des processus de gouvernance des territoires, afin de favoriser la mise en œuvre des projets de développement territorial, de faciliter la coordination des groupes d'acteurs hétérogènes, d'éviter que certains acteurs ne quittent le territoire (processus de désertification ou d'abandon), d'éviter des affrontements sclérosants ou bloquants, de contribuer à l'élaboration de dispositifs de concertation larges et de décider en commun des futurs chemins de développement. (LELOUP et MOYART, 2003 ; p 18).

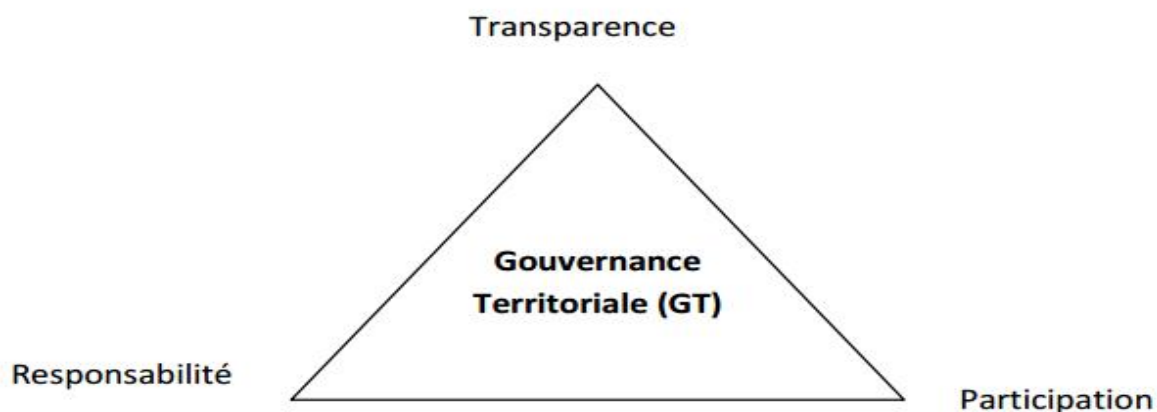
3.1- La gouvernance territoriale et le développement local

Le terme de gouvernance territoriale est défini et entendu de manière diverse et parfois contradictoire. La question est de savoir aujourd'hui comment développer une relation de causalité entre ce concept et le développement local dans une démarche qui se veut collective et endogène, inclusive et participative, axée sur la transparence, la communication et le partage de l'information (Diop, 2009 ; p 230).

Cependant, il existe une dynamique commune dans l'usage de ce terme. Ainsi, pour la plupart de ceux qui l'emploient (secteur public et secteur privé), il désigne un mouvement de décentrement 'de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués. Or, la gouvernance peut être vue comme la manière dont les sociétés développent des règles, des processus et des comportements nécessaires à leur survie

et à leur accomplissement. Une bonne « gouvernance » territoriale se fonde sur les trois éléments présentés dans le schéma suivant :

Figure 1 : Les Fondements de la GT



Source :(Haddad, 2008 : page 134)

Le respect de cette référence fondée sur la responsabilité, la transparence et la participation devient incontournable « lorsqu’il s’agit d’évoquer les mécanismes de décision ou les modes de régulation dans des environnements complexes » (Goxe, 2006 : p 1). Dès lors, la notion de gouvernance que nous utilisons ici se situe dans une perspective communicationnelle, comme processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l’organisation de l’activité économique, sociale, politico administrative etc. Il s’agit plutôt d’un processus adapté au contexte marqué par un déséquilibre flagrant à différents niveaux et des mutations multiples affectant l’échelon territorial de zones difficiles.

S’agissant de la participation, elle désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté. En sciences politiques, la participation est un terme qui recouvre les différents moyens selon lesquels les citoyens peuvent contribuer aux décisions politiques. (Mandiang, 2008 ; p 10) Le terme de démocratie participative s’est imposé depuis quelques années dans le langage politique. (Tapie -Grime et al, 2007 ; p 115)

Il est d'ailleurs invoqué pour désigner des réalités extrêmement variées, et tend à devenir un simple outil rhétorique, masquant une vacuité du discours politique. Dans la procédure participative, il est difficile de savoir si l'avis des personnes concernées est basé sur des considérations objectives, ou si elles agissent seulement pour défendre leurs intérêts personnels.

3.2- *Le nouveau rôle des pouvoirs publics institutionnels*

La gouvernance territoriale locale signifie qu'on passe des politiques publiques à l'action publique (Ferguène, 2005 : p 17). Dans ce sens, elle combine les initiatives des autorités publiques avec celles des acteurs privés et surtout celles de la société civile dans un processus de production et de création de la richesse. Dès lors, la gouvernance territoriale repose à la fois sur le réseau et sur les flux : un réseau c'est-à-dire une configuration de connexion entre les différents acteurs avec des flux circulant dans le réseau.

On peut admettre que chaque territoire construit représente un mode particulier de gouvernance, selon le type d'acteur qui domine la coordination territoriale : la gouvernance privée, institutionnelle ou mixte. « La gouvernance n'est donc pas une configuration de coordinations strictement économiques ou strictement sociopolitiques : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs » (Gilly et Perrat, 2003 ; p 24). Dans tous les cas, l'État reste un interlocuteur important, régulateur des niveaux administratifs et garant de la redistribution. Les actions de ces acteurs et institutions peuvent se combiner (échanges d'informations, communication, coopération etc.) ou au contraire être conduites de manière isolée, ce qui met alors à mal le processus global.

L'acteur public, entre autres, aura donc à rendre possible une mobilisation de l'ensemble de ces acteurs (privés, associatifs et publics) et institutions sur des objectifs communs de développement dans le cadre d'un projet intégré et cohérent, partageant ou acceptant de partager une même vision à moyen et long terme du territoire. « Ceci implique des jeux de négociation, de compromis, d'alliances et des rapports de force entre groupes et

acteurs divers obéissant à leurs propres logiques d'intérêt et exerçant des responsabilités sur des domaines de compétences tantôt partagés, tantôt disputés mais jamais absolument étanches ni autonomes » (Bertrand et al., 2001 : p 6).

Le processus de gouvernance territoriale et de mise en compatibilité entre acteurs permet non seulement d'articuler entre eux les acteurs situés sur le même site géographique mais aussi dans le même temps (les dépenses budgétaires par exemple), il relie les acteurs locaux, les autres territoires et les niveaux macroéconomiques globaux du national. Il crée les relations communicationnelles et définit l'espace et les frontières du territoire.

Ainsi, le concept de GT permet d'inclure dans les processus de prise de décision territoriale l'existence de ces acteurs et relations multiples, l'importance des réseaux, l'émergence de conflits et de négociations, le développement traduit en objectifs et en actions. De fait, la gouvernance territoriale répondant à l'émergence de nouveaux espaces de développement. Les principes de démocratie participative et communicative s'associent naturellement aux notions de GT : il s'agit d'emprunter des nouvelles voies de communication (l'intelligence territoriale), de participation et de légitimité afin de faire émerger non seulement des avis mais des processus, des décisions et des actions.

Par ailleurs, la question de la GT renvoie à celle du développement territorial durable et se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux⁸ dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge.

Section 3 - Le développement territorial durable

La question du développement durable fait l'objet de nombreux débats tant sur sa définition que sur les moyens de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, on s'accorde pour le définir

⁸ Privés, publics, associatifs

comme « un développement qui assure la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité pour les générations futures à satisfaire les leurs ».⁹

1- Du développement régional au développement territorial : une nouvelle perspective

Par un curieux glissement de perspective, la croissance économique est vite devenue synonyme du développement alors que le développement renvoie à bien plus que la croissance économique. Un économiste néoclassique au-dessus de tout soupçon, François Perroux, l'avait déjà clairement indiqué dans sa définition du développement qui reste d'ailleurs indépassée encore aujourd'hui: « Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (Perroux, 1969, p 190) ; et il ajoutait « Ce sont des organes d'intérêt général qui transforment la croissance d'une industrie ou d'une activité en croissance d'une nation en voie de se faire et les développements anarchiques en un développement ordonné » (Perroux, 1969, p 205).

Après des siècles de développement, et après des décennies de travail des diverses sciences du développement, il s'agit toujours d'un phénomène mystérieux et qui a donné lieu à plusieurs tentatives d'intelligibilité qui n'ont guère survécu à l'épreuve du temps. Si les notions de territoire et de développement territorial se répandent actuellement dans le discours social comme dans le discours scientifique, c'est peut-être parce que ces notions évoquent mieux que celle de région le fait que celle-ci soit une construction sociale.

Un des premiers signes de cette construction qui met en action une dynamique des acteurs sociaux sur un espace, c'est le fait qu'un territoire pour exister, doit être nommé. Une fois identifié, un territoire sert de puissant référent dans la formation de l'identité individuelle et sociale en se posant comme l'un des piliers structurants de ces identités, les autres étant sans doute les référents familiaux et professionnels. L'histoire nous montre que ce marquage territorial, s'il est influencé par une certaine lecture des réalités biophysiques, résulte aussi du volontarisme des collectivités humaines et de ce qu'on appelle aujourd'hui leur "projet de

⁹ Cette définition est proposée dans le rapport Brundtland

territoire”. Les territoires sont ainsi des entités socio spatiales qui sont en lien avec les activités humaines sur un espace et ils reflètent donc une démarche de construction politique. Mais il ne s’agit pas seulement de marquer, de construire des territoires, mais de les développer (Bruno, 2015 ; p 116).

Le développement qui a été longtemps une valeur universelle, communément admise, une finalité même de toute société moderne, est aujourd’hui questionné. Il reste largement une sorte de boîte noire. On ne comprend pas trop comment il se produit car il semble être déterminé par des facteurs tant matériels qu’intangibles; on ne sait pas trop si les conséquences du développement ne sont pas plus négatives que positives. Par ailleurs, la montée en puissance de la sensibilité environnementale, avec l’émergence d’une autre notion communément admise, le développement durable, fait en sorte que le développement n’apparaît plus comme le progrès, comme la progression de l’humanité vers de meilleures conditions de vie, l’élargissement de l’expérience démocratique et l’épanouissement des cultures. Il est maintenant décrié comme une course sans fin à la croissance économique qui menacerait sérieusement la base même des sociétés humaines sur notre planète “Terre” mieux perçue dans toute sa finitude (Bruno, 2015 ; p 117).

Le territoire est un enjeu au sens où la question régionale manifeste, au-delà de la poursuite des intérêts personnels, une quête collective de développement visant toujours un territoire donné dont l’identité et les frontières sont plus ou moins fortement établies; cet enjeu devient aussi un enjeu politique au moment où les différents territoires d’une même entité sociopolitique sont en quête d’un développement en termes de réalisation de leurs potentialités et d’un développement qui ne va pas accentuer les disparités régionales. Et le territoire est le produit du développement car ce dernier n’a de sens que s’il fournit, au-delà de la satisfaction des besoins personnels, un cadre de vie valorisant et soutenable, ce qui implique un développement territorial réussi qui correspond à la demande sociale du développement elle-même.

1.1- Le développement territorial: un nouveau paradigme scientifique

Le concept de développement territorial s'inscrit en rupture avec une tradition plus longue d'études en développement régional et il ne repose pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Il unit d'ailleurs deux notions – développement et territoire – qui sont des réalités que nous avons grand peine à rendre intelligibles.

Mais on peut penser que le territoire ne se définit pas par son échelle mais par son mode d'organisation et par la manière selon laquelle les acteurs constitutifs des territoires s'y coordonnent (Pecqueur, 2000 ; p 57).

Ce processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie non par une instance administrative mais par un projet porté par des acteurs, s'impose comme réalité solide qui remplace de plus en plus les régulations étatiques pour "gouverner" la mutation des espaces, et notamment des espaces ruraux.

Cependant, les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif des territoires, eux-mêmes représentés non comme des supports au développement mais comme des productions sociales soutenant le développement des régions. Le concept de développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligible les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études en développement régional.

Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale.

Le processus de construction sociale des territoires intéresse plus particulièrement la sociologie et l'histoire alors que les dynamiques économiques spatialisées intéressent les sciences économiques au même moment où les réalités environnementales de ces territoires

mobilisent la géographie et les sciences naturelles. On peut alors dire que si le territoire est une ressource pour le développement, il est aussi l'enjeu et le produit du développement.

Le développement territorial implique une révolution intellectuelle, «un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision "territoriale": c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population » (Aydalot 1985, p 120).

1.2- Le développement territorial durable

Le concept de développement territorial comprend implicitement la durabilité et on peut alors soutenir que la notion de développement territorial durable est une sorte de pléonasme. Les communautés locales et régionales sont un type de regroupement qui peut s'organiser selon une logique individualiste, voire même égoïste ou selon une logique solidaire qui implique le partage des ressources en fonction des besoins des différentes localités et régions pour le mieux-être collectif du plus grand nombre de citoyens. Aussi, l'approche du développement territorial durable nous semble particulièrement bien convenir pour comprendre comment devraient se construire actuellement les rapports urbains-ruraux. Un ensemble de tendances sociales récentes, et plus particulièrement la généralisation de la sensibilité environnementale, a fait en sorte que ce qui se passe dans les campagnes est redevenu d'un grand intérêt pour les populations urbaines et pour toute la société (Jean, 2015 ; p 117).

Les rapports urbains-ruraux traditionnels sont en train de se recomposer, certains observateurs allant jusqu'à parler d'un nouveau contrat social entre les producteurs ruraux et les consommateurs urbains. Il devient impératif d'explorer les voies par lesquelles les urbains et les ruraux, au lieu de se poser en adversaires, pourraient devenir les partenaires d'une nouvelle dynamique de développement solidaire, selon un modèle de développement

territorial se construisant sur la base d'une meilleure compréhension des rapports d'interdépendances des économies rurales et urbaines et du développement durable.

Le développement des vastes et nombreuses régions rurales, ne pourra se faire qu'avec les seules ressources de ces territoires. Il faut passer d'un certain égoïsme territorial à un développement territorial solidaire qui rend caduque la discussion sur des "redevances", soit la réallocation des droits perçus par l'État sur l'exploitation des ressources naturelles en fonction de leur région de provenance (Jean, 2015 ; p 117).

En somme, le DTD repose sur une meilleure compréhension des liens d'interdépendance entre les économies rurales et urbaines, sur la reconnaissance du droit des communautés rurales de se développer en mettant en valeur les ressources disponibles sur leur territoire. Il exprime notre responsabilité et notre solidarité en faveur des milieux ruraux qui rendent d'éminents services (par la production de biens publics) à toute la société. Mais dans le cas des régions rurales, l'État doit leur offrir des ressources publiques pour qu'elles continuent à réaliser une mission élargie et qui intéresse toute la société.

2- Le développement rural durable

L'application des principes du développement durable aux milieux ruraux est d'autant plus intéressante que la durabilité de plusieurs régions et communautés rurales est menacée par l'actuelle recomposition des territoires en lien avec la mondialisation. D'autre part, la théorie du développement territorial esquissé par Aydalot est cohérente avec la démarche du développement durable surtout avec une approche territoriale où les choix de développement sont pris localement avec les acteurs concernés. Aussi, on peut alors affirmer que le développement rural durable est une approche globale, territoriale, et intégrée du développement des collectivités rurales qui repose sur une triple harmonisation entre les opportunités économiques, les contraintes environnementales et l'acceptabilité sociale.

La mise en œuvre d'une démarche de développement rural durable devrait aussi assurer, pour plusieurs territoires en dévitalisation, une revitalisation rurale soutenable qui

repose sur la vitalité sociale des communautés rurales, la viabilité économique des économies locales et la validité écologique des systèmes ruraux (Jean, 2015 ; p122).

Des territoires ruraux inscrits dans une perspective de développement territorial durable ressembleraient à quoi? Premièrement, des territoires avec des écosystèmes en santé, soit avec l'air et de l'eau pure, un paysage agréable et un patrimoine naturel et bâti bien entretenu. Deuxièmement, un territoire manifestant une viabilité économique, c'est-à-dire des territoires où on observe une croissance des capacités d'entrepreneuriat, une diversification économique et une réduction de la pauvreté. Troisièmement, des territoires jouissant d'une plus grande équité sociale avec l'arrêt de la migration rurale, notamment des jeunes, avec une plus grande inclusion sociale des minorités et des femmes, avec une plus grande accessibilité aux services.

3- Pour un développement territorial durable, solidaire et approprié pour réussir le développement des territoires ruraux

Parler de développement approprié, c'est désigner ce que plusieurs appellent le développement territorialisé et le développement durable. Mais appropriation du développement et développement approprié ne sont pas synonymes. Un large fossé épistémologique existe entre les deux. Dans le premier cas, le développement repose sur un ensemble connu d'atouts ou d'actifs (ressources, savoir-faire, techniques, institutions, etc.) qui sont transférés par l'assistance technique aux populations ainsi assistées. L'évaluation consiste alors à mesurer le degré d'appropriation des actions de développement.

Si le développement est fait pour et par le monde, les acteurs sociaux qui sont responsables de la conception des actions de développement et ceux à qui ces actions sont destinées doivent être les mêmes acteurs. Ainsi, pas de développement approprié sans un long travail avec les populations pour arriver à une vision commune et partagée du diagnostic de la situation et des moyens à prendre pour aménager durablement cet avenir planifié mutuellement. Ainsi définie, la notion de développement approprié m'apparaît tout aussi

pertinente que les diverses notions dérivant du champ sémantique du développement local et, plus récemment, de celui du développement durable (Jean, 2015 ; p 126).

Le développement territorial durable implique que chaque territoire construise, par une démarche interne, son propre modèle spécifique de développement. Car ce qui a réussi sur un territoire donné à un moment donné peut fort bien ne pas réussir dans un autre territoire. La non-reproductibilité des modèles de développement impose la reconnaissance d'une autre valeur, celle la créativité qui doit s'ajouter à celles de la responsabilité et de la solidarité que nous avons évoquées ici. Réussir le développement territorial durable suppose un processus d'apprentissage social du développement, c'est-à-dire le développement d'une compétence citoyenne dans le cadre d'un modèle de développement, qui est aussi un modèle de développement social visant une participation sociale partagée entre la revendication des droits et l'apprentissage des responsabilités.

Conclusion du chapitre

A travers l'analyse des principaux concepts et notions de base de notre thématique, nous pouvons déduire que l'ESS comprend tout d'abord ce que l'on désigne sous le terme d'économie sociale, c'est-à-dire les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Le terme d'économie solidaire, pour sa part, regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale.

Ensuite, nous avons défini le concept de GT en tant qu'approche intégrée des modes de régulation et de structuration du pouvoir entre les acteurs étatiques, privés et sociaux.

Finalement, nous avons défini le «DTD des communautés» comme un processus qui vise l'amélioration des conditions de vie d'une communauté et dont les mécanismes sont appropriés par celle-ci. Pour que ce développement soit durable, nous avons insisté sur l'importance d'adopter une perspective qui tienne compte du temps futur.

En somme, on peut affirmer que l'ESS est un acteur de « gouvernance territoriale » qui par sa présence, son poids et ses activités économiques influe sur le mode de production du territoire. Le développement territorial n'est pas ici uniquement le résultat d'une addition d'actions productives et de flux monétaires ; il concerne le « mode d'interaction et de coordination des activités, des emplois et revenus, et des flux de capitaux, qui permettent d'assurer la régularité du système productif.

Chapitre 2

ESS et gouvernance territoriale : quel apport pour un développement territorial durable ?

Deuxième chapitre – ESS et gouvernance territoriale : quel apport pour un développement territorial durable ?

Introduction du chapitre

Si le territoire s'est révélé un objet de recherche autonome pour l'économie contemporaine, il constitue une entrée originale pour problématiser l'ESS. En effet, les acteurs de l'ESS entretiennent des relations complexes avec le territoire dont nous nous proposons ici de discuter quelques-unes des perspectives. L'ESS est un acteur de « gouvernance territoriale » qui par sa présence, son poids et ses activités économiques influe sur le mode de production territoriale.

Pour ce faire, nous nous proposons, dans une première section, d'exposer les modalités de participation des organisations de l'ESS à l'essor d'une gouvernance territoriale qui reposent sur des projets collectifs et une large association des parties prenantes (questionnant l'intérêt général porté jusqu'alors par les pouvoirs publics au regard des intérêts collectifs justifiant l'intervention de diverses organisations de l'économie sociale et solidaire), à travers leur implication et mise en œuvre dans l'élaboration des projets de développement. Ensuite, dans une seconde section, nous nous analysons, l'apport des ces organisations au développement territorial durable en se basant sur des indicateurs. Finalement, dans une troisième section, nous nous intéressons au cas du Maroc.

Section 1 - La participation de l'ESS à l'essor d'une gouvernance territoriale

Anciennement science du gouvernement posant la question de la gestion des affaires publiques, la notion de gouvernance est réapparue il y a quelque deux décennies. Notion déjà polysémique, elle avait d'abord renvoyé à une gestion libérale réduisant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de régulation. Elle constitue une affirmation et un exercice d'une répartition des pouvoirs fondée sur une démocratie participative, délibérative ou radicale dans les territoires locaux (Eme, 2005 ; p 42).

Par ailleurs, l'ESS n'a pas échappé au développement des analyses en termes de gouvernance. Elle permet d'interroger les modalités de coordination entre les acteurs publics et privés, de renforcer l'impératif managérial des organisations, tout en recherchant l'intérêt général. (Colletis et Richez. 2005 ; p 15).

1- L'ESS comme outil de coordination et concertation des acteurs sur le territoire

L'ESS propose de construire une économie centrée sur l'homme par la réintroduction de valeurs de solidarité dans le fonctionnement économique : on redécouvre ainsi que le champ de l'économie peut se penser et se construire collectivement (ce qui revient à dire que l'économie est subordonnée à la décision collective, donc au politique). La solidarité mise en œuvre dans le cadre de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans un cadre réciprocaire, donc responsabilisant, par opposition à toute démarche caritative, par essence stigmatisante. L'ESS pose avec acuité d'abord et avant tout la question de la citoyenneté. Fondée sur la personne, cette économie ne peut fonctionner que si les individus prennent leurs responsabilités et s'emparent des outils mis à leur disposition de manière à établir des garde-fous contre la montée de l'individualisme (Demoustier et Vallat ; 2005 ; p 76).

Par ailleurs, les nouvelles formes d'intervention publique locale (action territorialisée et partenariale) trouvent un écho favorable auprès des acteurs de l'ESS qui non seulement adhèrent bien évidemment aux objectifs de lutte contre le chômage et d'organisation d'un développement économique respectueux de l'homme et de son environnement, mais sont aussi forces de proposition en matière d'outils de concertation et de développement économique.

On assiste ainsi à une reterritorialisation de l'ESS, au niveau des initiatives et des organisations, mais aussi au niveau des formes de coordination entre organisations de l'ESS et avec les autres partenaires socio-économiques. Il s'agit en effet de répondre aux démantèlements opérés par la concurrence qui sélectionne les groupes sociaux, les activités et les territoires, par l'affirmation des bienfaits de la coopération à tous les niveaux : coopération

internalisée dans des entreprises collectives ; coopération externalisée entre différents acteurs sur un territoire. Ces formes de coopération réaffirment l'importance de l'interdépendance entre individus, entre groupes sociaux et entre différents types d'organisations sociales, publiques et économiques. De même, les territoires sont appelés à se considérer en interdépendance : de l'échelle du quartier ou du village à l'intercommunalité ; de la ville à la campagne; du département à la région. La solidarisation des individus, des acteurs et des territoires est le défi qui doit compléter celui de la décentralisation (Demoustier et Vallat ; 2005 ; p 81).

Par ailleurs, la dimension collective associée à l'ESS solidaire s'exprime différemment selon les spécificités des cultures des territoires.

2- L'économie sociale et solidaire comme expérimentation de l'action collective

L'objet de l'ESS est de promouvoir une société où l'économie est subordonnée au social et au politique. L'économie sociale et solidaire valorise la responsabilisation des individus, qui deviennent acteurs de leur propre développement. Pour autant, cette économie n'est en rupture ni avec l'Etat ni avec l'économie marchande, mais tente plutôt d'établir des complémentarités (Danièle Demoustier et David Vallat ; 2005 ; page 76).

Cependant, cette dimension collective qui caractérise l'ESS s'exprime différemment selon les spécificités de chaque territoire. Deux familles d'acteurs sont susceptibles d'intervenir, impliquant deux types de gouvernance (Demoustier et Vallat ; 2005 ; p 7) :

- un pilotage issu d'une auto-organisation des acteurs du territoire, dont la légitimité est fondée sur l'action ;
- un pilotage des collectivités territoriales, légitimes puisque résultant du vote démocratique. Ainsi, selon que l'on positionne le curseur d'un côté ou de l'autre de ces deux extrêmes, la place des pouvoirs publics et des acteurs locaux sera soit centrale, soit résiduelle.

Pourtant, les acteurs de l'ESS ne sont pas seulement des agents, agis par les forces politiques et administratives locales. Au-delà des pouvoirs administratifs, ils entretiennent des relations de proximité avec leurs territoires.

3- Une gouvernance par la pratique de proximité

L'un des effets majeurs des formes de gouvernance des acteurs de l'ESS se constate dans les relations ordinaires des acteurs, leurs apprentissages coopératifs concrets qui mettent de côté les rapports stratégiques. Profits souvent invisibles, mais pesant de tout leur poids en termes de capital social pour la société, ces gouvernances favorisent des effets indirects en termes de capacités d'apprentissage, de production de réseaux, de compréhensions cognitives et culturelles entre les différents acteurs. Cependant, il faut distinguer entre une gouvernance et ce qui relève d'une gouvernance de proximité entre les acteurs.

Fondées sur l'importance de la réciprocité au-delà des rapports stratégiques institutionnels et des clivages corporatistes, ces interactions interrogent les valeurs et les modes opératoires des actions publiques, elles construisent des complémentarités volontaires qui, institutionnellement, se réalisaient par défaut. C'est à ce niveau des pratiques de proximité que la coproduction des actions politiques par les acteurs de l'ESS solidaire se réalise (Eme, 2005 ; p 42).

Les pratiques ordinaires permettent d'appréhender les ressorts de la solidarité, en particulier par rapport aux usagers. Ce constat au premier abord ne paraît guère légitime, tant la mise à distance des usagers ou des citoyens est grande dans les formes de gouvernance. Le plus souvent, cette distanciation se traduit par leur absence ; les citoyens ne parlent pas dans les instances locales, ils ne peuvent être écoutés puisqu'ils sont le plus souvent parlés. Soit un déni de reconnaissance qui est ressenti comme du mépris social.

Si certains résistent activement à cette parole extérieure qui dirait la vérité de leur situation, d'autres se mettent en retrait du social, d'autres encore disparaissent des espaces

publics en s'affirmant dans la seule quotidienneté de leur vécu. Pourtant, une certaine légitimité, certes fragile, mais réelle, des citoyens se construit dans certaines expériences d'ESS, légitimité qui peut ensuite être réaffirmée dans les formes de gouvernance. Plus encore, soutenus par des bénévoles, certains professionnels dépassent leur expertise et mobilisent de manière civique les individus : les « gens » participent de la société civile en tant que celle-ci est entendue comme espace d'engagement, de réciprocité et de solidarité. Ainsi, des acteurs de proximité construisent un rôle d'intermédiaire ou d'interface entre ceux qui ne participaient guère à la vie publique et ceux qui monopolisent les instances institutionnelles de gouvernance (Eme, 2005 ; p 52).

Même si elle pèse peu sur les orientations générales des gouvernances, cette gouvernance de proximité, par l'implication des organisations de l'ESS, produit cependant dans la mise en œuvre de ces gouvernances des modes d'ajustements qui concourent à leur régulation. Par ses règles autonomes, l'économie sociale et solidaire crée, dans le quotidien des pratiques, des passerelles entre les diverses rationalités d'action de la sphère publique. Par une nécessité pratique relative au « bon fonctionnement » de leurs organisations les acteurs de l'ESS ajustent les règles et les normes contradictoires issues des différents domaines de la sphère politique ; dans une sorte d'après-coup, ils recréent de la connexion entre les logiques publiques diverses et tentent d'y substituer de la cohérence pratique

Les modes territoriaux de gouvernance demeurent donc en réalité sous l'influence des formes locales de gouvernement et instrumentés par eux. Alors qu'ils étaient censés dépasser la fermeture de ces gouvernements sur eux-mêmes et, sans aucun doute, reconstruire leur légitimité dans leurs rapports aux gouvernés (la crise de la démocratie représentative), ces modes de gouvernance paraissent une tentative de relégitimer la sphère politique et administrative locale par l'incitation à l'adhésion de tous les acteurs à la gestion commune des affaires locales afin de prendre en compte et de réduire la montée des incertitudes au sein des sociétés locales, mais aussi leur complexification de plus en plus grande. En réalité, cette adhésion est instrumentée ; dans la pratique quotidienne, la participation des acteurs de la société civile est parcellisée, limitée et les empêche d'acquérir une maîtrise de la pluralité des

choix politiques possibles. Les gouvernances sont devenues des outils des gouvernements. (Eme, 2005 ; p 52).

Ce n'est qu'à travers leurs pratiques les plus ordinaires que les acteurs de l'ESS redonnent cohérence pratique, mais aussi politique, aux cloisonnements verticaux et à la parcellisation territoriale des problèmes. Et ce n'est déjà pas une mince affaire. Au-delà des innovations qu'ils produisent et des domaines d'activité qu'ils construisent (innovations et domaines ensuite réglementés par la puissance publique), ils coproduisent ainsi les politiques publiques en y créant par nécessité une cohérence animée par le souci de la solidarité. En même temps, cette autonomie dont ils se réclament n'est jamais que relative, toujours dépendante qu'elle est des gouvernements qui fixent les règles du jeu.

L'autonomie est une épreuve, sans cesse recommencée, dont les formes de gouvernance territoriale complexifient l'établissement. Fondatrice comme on l'a dit de la démocratie, la séparation entre la société civile et l'Etat devient floue tant ce dernier impose ses logiques de pouvoir et d'action à la première, tant il l'inscrit dans des « espaces publics de délibération » où l'autonomie de fonction des acteurs de la société civile et celle des acteurs politico-administratifs sont brouillées. Ces derniers sont tout à la fois acteurs des gouvernances – selon des modes égalitaires de participation – à côté de ceux de la société civile et acteurs de gouvernements possédant un pouvoir de vie et de mort sur les actions de cette même société civile; ils sont tout à la fois juge et partie, ne faisant ainsi que renforcer la perpétuation de leur pouvoir derrière les appareils délibératifs des gouvernances.

L'ancrage des institutions de l'ESS dans le territoire repose cependant, sur une configuration en termes de territorialisation caractérisée par l'intensité et la diversité des liens que les institutions de l'ESS entretiennent avec d'autres acteurs. Ces liens étant fondés sur des dimensions de la proximité, organisationnelle et institutionnelle. Les organisations de l'ESS contribuent ainsi à la viabilité du territoire («créer et redéployer des ressources») et au développement de trajectoires originales.

Section 2- L'économie sociale et solidaire : un vecteur clé du développement territorial durable

Le développement territorial durable, est avant tout animé par des valeurs. . C'est sur ce terrain qu'il rencontre l'ESS, en dépit des différences de leur histoire et de leur rapport au politique.

Les efforts des divers échelons institutionnels territoriaux et locaux pour renforcer le tissu socio-économique et pour localiser l'économie font évidemment écho à la philosophie des organisations de l'ESS. Ces dernières, en outre, participent à la création d'initiatives innovantes tout en produisant du lien social. « Les structures de l'ESS s'implantent dans des territoires où les structures classiques ne choisiraient pas de s'implanter » (JEANTET ; 2009 ; p 75).

De la même manière, les organisations de l'ESS, loin d'exister uniquement pour prendre en charge les coûts sociaux des crises, se constituent sur la base de liens forts tissés autour d'une identité professionnelle, d'affinités idéologiques et aussi territoriales. Économie de proximité, emplois non-dé localisables, réponse à des besoins non-couverts... sont, autant de forces du secteur que de facteurs de développement économique et social sur les territoires où les organisations de l'ESS s'inscrivent.

Le rôle de l'ESS sur le développement des territoires peut se voir en plusieurs directions. Nous allons s'intéresser ici à l'ancrage territorial des OESS à travers la justice sociale, la création de l'emploi sur le marché du travail local, l'innovation sociale et l'aménagement du territoire.

1- L'apport de l'ESS pour le développement des territoires

Comme on l'a déjà mentionné dans le premier chapitre, l'une des particularités des OESS sont les valeurs qui font de cette dernière un acteur important de développement local.

1.1- L'ancrage territorial des OEES

L'implantation des OEES dans les territoires est porteuse de relations nouvelles entre les différentes forces existantes. Ces entreprises répondent donc, par cette intégration, à des logiques et des besoins locaux non couverts ou pour lesquels les modèles économiques traditionnels ne peuvent pas répondre. On peut dire que la logique de l'ESS est une logique d'ensemble. C'est la raison pour laquelle la prise en compte du développement économique et social dans les territoires ne peut être envisagée que par une capacité des entreprises de l'ESS à travailler ensemble, à construire des politiques locales prenant en compte toutes les parties prenantes : sociétaires et adhérents, habitants, membres des collectivités locales et des pouvoirs publics.

Toutefois, cette capacité de ces organisations ne doit pas se limiter à une mobilisation des acteurs ou à une intervention sociale ou d'animation ou encore à une gestion de la misère mais elles doivent être des acteurs sociaux et des agents de lien social, par ces modes d'intervention et en s'appuyant sur des ressources locales. En s'appuyant sur celles-ci, l'ESS valorise et dynamise les territoires et elle concourt donc à l'attractivité de ces territoires pour de nouveaux habitants et nouvelles entreprises (ROBIN ; 2006 ; p 35).

Le territoire est donc la composante essentielle des activités des entreprises de l'ESS et de leur développement, elles sont donc en prise directe avec les besoins de développement de leur territoire car elles sont une émanation de ce territoire.

Les organisations de l'ESS considèrent le territoire non comme une simple opportunité, mais comme la base de leurs activités et de leur développement. Elles ne s'installent pas par de simples opportunités sur les territoires, celui-ci étant la composante essentielle de leur activité et de leur développement, à la différence de nombreuses entreprises qui bougent dès que des opportunités financièrement plus intéressantes s'offrent ailleurs. Elles apparaissent ainsi comme les mieux placées pour garantir « le rattachement de l'économie au territoire » (DRAPERI ; 2003 ; p 83). Cet ancrage territorial se résume en deux principales conséquences :

- La première consiste en le fait que les OESS développent leur offre à partir des besoins identifiés sur le territoire.
- La deuxième se résume en l'utilisation de ressources locales en faisant appel à une main d'œuvre locale et à des financements et fonds locaux.

La forte spécificité de l'ESS tient donc dans son rapport particulier au territoire et aux habitants ce qui démontre que les structures de l'ESS ont la capacité à animer le territoire, à répondre aux besoins non satisfaits et à créer du lien social.

1.2- Création du lien social et de justice sociale

Ce qui qualifie l'ESS, selon Pierre Jacob¹⁰, est le fait qu'elle n'est pas seulement productrice de biens ou de services, mais aussi créatrice de lien social dans une logique de développement local durable. Demoustier ajoute à ça le fait que l'ESS est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de l'intégration sociale, à titre d'exemple, les associations qui développent les capacités d'apprentissage de la vie sociale ainsi d'autres cultures et valeurs. Selon toujours Demoustier, ces associations mettent en œuvre des mécanismes de solidarité et facilitent l'accès à certains services malgré leur souci de s'adresser à l'ensemble de la population (ROBIN ; 2006 ; p 35).

1.3- La création d'emplois sur le marché du travail local

La création d'emploi dans les entreprises classiques est de plus en plus relative et ce pour deux raisons : la première est que en s'installant sur un territoire, les entreprises attirent des gens qui viennent d'ailleurs ce qui diminue le nombre d'emplois offerts à la population active locale, la deuxième raison est qu'il existe un risque de délocalisation. Ces deux problèmes sont moindres dans les OESS qui sont fortement ancrées sur les territoires et qui font appel à la main d'œuvre locale.

¹⁰ Maire de Saint Rémy (Côte d'Or) et président du Réseau des Territoires pour l'Economie Sociale.

Parmi ces organisations qui ont un rôle particulier en matière d'emploi : les coopératives qui portent les réponses les plus significatives aux exigences du développement local, notamment les coopératives d'agriculteurs et de production (ROBIN ; 2006 ; p 35).

Par ailleurs, si des statuts forment des cadres et figent ce secteur, un trait saillant de l'ESS peut être saisi à partir de sa capacité d'innovation sociale.

1.4- *L'innovation sociale*

Depuis son apparition, l'ESS a une double ambition, une qui consiste en une solution concrète et pragmatique à la question sociale et une autre qui se résume en une autre manière de produire, d'organiser et de satisfaire les besoins. Ce deuxième désir de l'ESS qui est l'innovation sociale est un levier important pour le développement territorial. Même si certaines entreprises de l'ESS ont su développer des innovations techniques et technologiques, il s'agit bien ici d'innovations au niveau de l'organisation des structures et par rapport aux institutions. Leurs caractéristiques sont d'être fondamentalement non propriétaires et complètement transférables.

De façon générale, l'innovation sociale est une « réponse nouvelle » à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société. L'innovation sociale répond à ce titre parce qu'elle vise le mieux-être des individus et/ou des collectivités. Elle se définit dans l'action et le changement durable. Elle vise à développer l'individu, le lieu de vie (territoire) ou l'entreprise (Julie Cloutier ; 2003 ; page 13).

Ce concept d'innovation sociale nous permet d'avancer d'ores et déjà que les acteurs de développement local et les collectivités territoriales pourraient également se revendiquer « innovatrices ». Ici, c'est l'objet, « répondre à un besoin social », et la méthode de concertation et de participation qui sont au centre de la définition, non pas le statut des structures. Les innovations sociales se basent sur la coopération entre une diversité d'acteurs,

dont des acteurs institutionnels, et peuvent influencer les politiques territoriales ou régionales, devenant elles-mêmes novatrices.

L'ESS participe également à la dynamisation du territoire par l'innovation sociale, là où des activités ont disparu ou ne peuvent apparaître, et permet de « faire vivre » des villages. De nouveaux types de services à la population sont élaborés sur des territoires où l'entreprise « classique » ne trouve pas de retour sur investissement et où des services publics ont été retirés ou n'ont jamais été présents (Rutter ; 2014 ; p 9).

Les acteurs de l'ESS ont donc souvent fait preuve d'innovation et de créativité pour répondre aux besoins existants ou émergents de la société, en défrichant de nouveaux domaines d'activité délaissés par le secteur marchand. Généralement, ces innovations touchent au domaine social (en contribuant à la lutte contre les exclusions, contre les inégalités ou tendent à contribuer à une meilleure qualité de vie collective). Par ailleurs, l'ESS sur le développement des territoires se décline également à travers sa à l'aménagement du territoire.

2- La participation de l'économie sociale et solidaire à l'aménagement du territoire

Le rôle de l'ESS sur le développement des territoires se manifeste dans une direction selon laquelle, la substitution d'une approche en termes de développement local à la traditionnelle participation de l'économie sociale à l'aménagement du territoire.

Dans la période 50-60, pour faire face à l'inégale répartition de la croissance industrielle et du développement urbain, des politiques d'aménagement du territoire ont cherché à disséminer sur le territoire des « pôles de croissance » ayant des effets d'entraînement. Les organisations d'ESS y ont participé selon une double démarche, ascendante et descendante (Demoustier et Vallat ; 2005 ; p 71) :

- ascendante par la mobilisation des groupes sociaux (professionnels ou non) sur des activités déstructurées, ce qui correspondait aussi à des territoires en déstructuration ou en recomposition. Ainsi, les coopératives agricoles et de pêche ont tenté de freiner

le déclin et l'industrialisation de ces activités en organisant les professionnels pour défendre leur production ; les coopératives de consommation ont maintenu une certaine animation dans des villages ruraux, alors que des associations parasyndicales mobilisaient les habitants des nouveaux quartiers urbains (villes nouvelles, grands ensembles) ; les associations d'aide à domicile tentaient de maintenir à la fois les personnes âgées et les femmes là où les exploitations agricoles perdaient leur cohésion familiale... ;

- descendante par l'implantation volontariste, à partir des fédérations ou associations nationales, d'établissements dans des zones à l'écart des circuits de production de la richesse et de la création d'emplois. Ainsi, les associations de tourisme social ont développé avant l'heure le « tourisme vert » grâce à l'implantation de villages de vacances en liaison avec des collectivités locales ; des associations sanitaires et sociales ont ouvert des établissements en milieu rural ou périurbain pour profiter des conditions environnementales (nature, foncier...), mais aussi pour participer à la vitalité locale.

Ainsi, les modes d'inscription spatiale des organisations d'économie sociale ont été très différenciés : d'un faible apport à l'animation locale à une forte implication dans le maintien ou le développement de territoires. Cette dernière tendance a été réactivée à partir des années 70, d'une part par les revendications de démocratie locale et de décentralisation, d'autre part du fait des limites des processus d'aménagement des territoires par déconcentration quand les structures nationales s'affaiblissent (Demoustier et Vallat ; 2005 ; p 71).

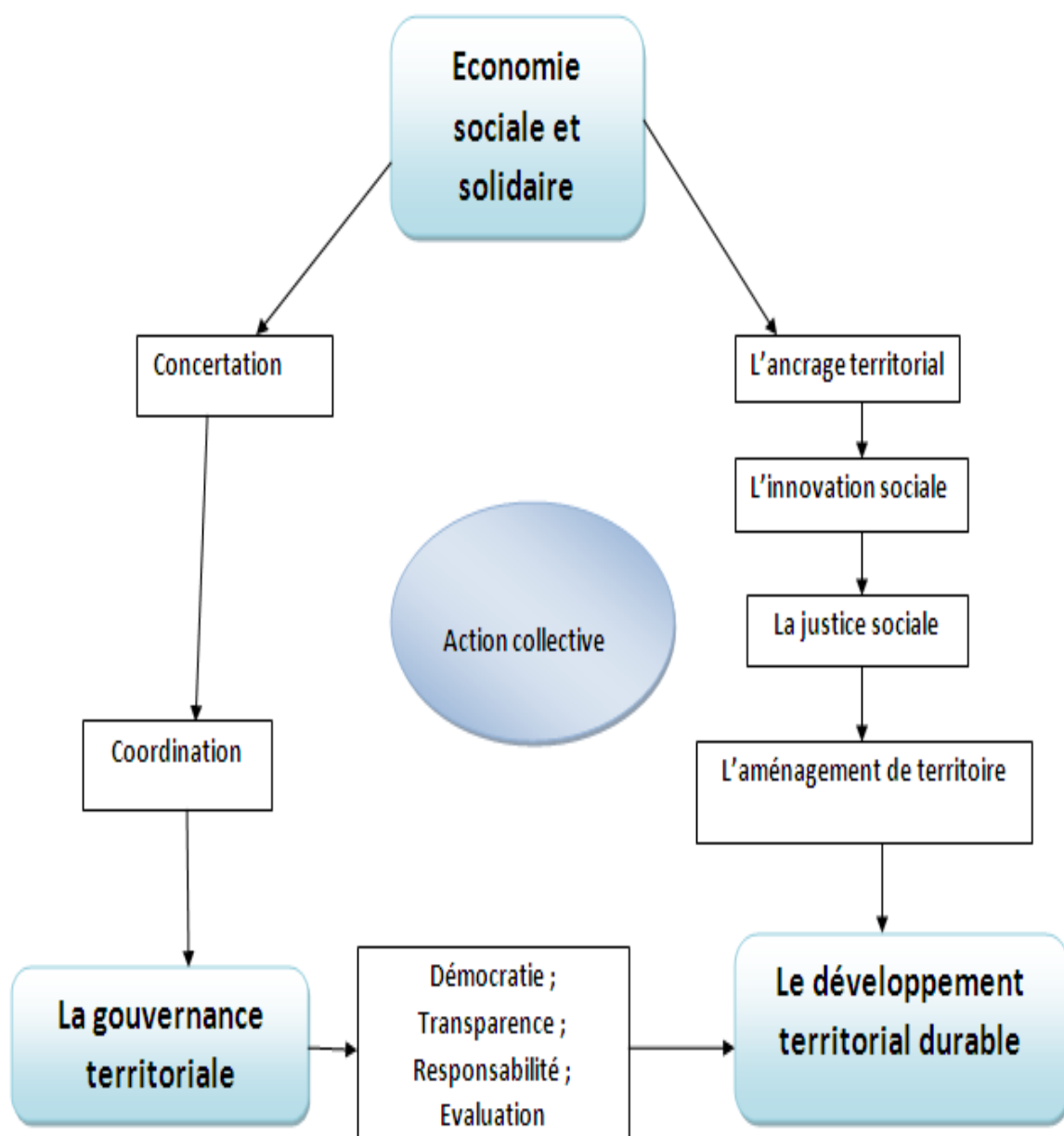
Sans théorie générale, il faut admettre que l'ESS représente avant tout un champ de valeurs et de principes d'actions. Ce qui rassemble les acteurs de l'ESS se retrouve fondamentalement dans l'orientation de leurs projets vers la contribution sociale et la primauté du social sur l'économique. À travers ses valeurs (non-lucrativité individuelle, gestion démocratique, etc.) et ses modes de fonctionnement spécifiques, l'ESS répond à des

besoins non ou mal couverts sur le territoire, crée de la richesse, des emplois et du lien social là où les organisations qui adhèrent à ses principes sont ancrées.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'ESS contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle, plus participative, plus démocratique et plus solidaire. Mais on peut aussi dire que l'une des priorités de l'ESS est l'innovation sociale qui se concrétise souvent par la création d'activités nouvelles et elle entend favoriser toute démarche qui permettrait de maintenir l'innovation sociale en mettant en place des démarches d'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que les outils de financements nécessaires. L'économie sociale et l'innovation sociale ont donc un rôle important à jouer en termes de cohésion sociale et territoriale afin de répondre aux problèmes sociaux auxquels l'Etat doit faire face. Nous pouvons donc déduire l'importance de placer l'ESS et développement territorial au cœur de préoccupations des politiques publiques, tant en termes de cohésion territoriale que de recherche de solutions originales et durables pour les problèmes sociaux, économiques,...etc.

Pour tirer plus de profit des résultats de cette analyse, nous essayerons, dans la section suivante, de mettre la lumière sur l'état des lieux des liens qu'entretiennent économie sociale et solidaire avec le territoire dans notre pays le Maroc.

Figure 2 : Synthèse des apports conceptuels



Source : Par nos soins

Section 3 – L’ESS au Maroc, une nouvelle forme de contribution à la gouvernance territoriale gage d’un développement territorial durable

Depuis le début du 21^{ème} siècle, le Maroc est engagé dans une transformation profonde et accélérée dans tous les domaines, politiques, économiques, sociaux et culturels notamment avec l’ambition de construire un pays moderne, démocratique et solidaire ouvert sur le monde, qui progresse rapidement et harmonieusement, et qui ne néglige aucune des composantes du développement. Ainsi, le choix stratégique en faveur d’un développement de l’économie sociale et solidaire accéléré, effectué par le souverain au début de la présente décennie, s’inscrit au cœur du développement humain. A cet effet, la stratégie nationale de la politique d’ESS vise d’harmoniser et faire converger les programmes publics en matière d’économie sociale et solidaire; faciliter l’émergence d’une économie sociale performante et structurée, ayant toutes les chances de croissance et de pérennité; renforcer la contribution du secteur dans les efforts d’emploi et dans la promotion des ressources.

L’ESS constitue un irremplaçable instrument d’aménagement et de développement territorial, qui valorise durablement les territoires, les populations, les patrimoines diffusant ses effets bénéfiques dans les endroits les plus reculés du royaume. L’évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale menée depuis l’indépendance révèle que, malgré les énormes efforts déployés par l’Etat, les déficits demeurent encore importants. La situation socio-économique du pays s’inspirait davantage suite à l’application du programme d’ajustement structurel encadré par le FMI et la BM durant les années 80 du siècle passé. La situation sociale des citoyens s’est nettement détériorée et de nombreuses couches sociales ont été touchées par le fléau de la pauvreté.

1- L’économie sociale et solidaire au Maroc : histoire et état des lieux

Le terme d’« économie sociale et solidaire » est polysémique. La définition et les critères d’appartenance à l’ESS prêtent à débat et peuvent varier d’un pays à l’autre. Comme concept, l’ESS peut être appréhendé soit comme enrichissement de l’économie politique, soit

comme critique et substitut à l'économie politique, soit encore comme complément à l'économie pure. On remarque une tendance générale vers une vision plus englobante de l'ESS, définie moins à travers les statuts des entités (coopératives, associations, mutuelles..) et plus comme un mode de production alternatif. Au Maroc, les récents développements de l'ESS prennent appui à la fois sur un socle traditionnel ancien et sur les évolutions conceptuelles observées à travers le monde.

1.1- Histoire de l'ESS au Maroc

La culture de solidarité et de travail collectif qui constitue le principe fondateur de l'économie sociale et solidaire fait partie de la tradition et des pratiques de la société marocaine. Les formes de solidarité et d'entraide constituent les piliers des relations entre les individus de la même communauté, en particulier en milieu rural, et se manifestent sous forme d'opérations comme la touiza¹¹ ou dans la gestion des actifs ou biens habous¹² et d'opérations liées à leurs revenus. La jmaâ¹³ est l'institution qui incarne la volonté collective de coopération et ses tâches englobent la gestion la répartition et la régulation des droits aux eaux d'irrigation, aux pâturages, aux richesses forestières, etc Elle intervient également dans la gestion de l'espace et de certains équipements collectifs ainsi que comme instance d'arbitrage interne. Son fonctionnement évoque ainsi fortement les principes de l'économie sociale dans sa définition moderne, mais ces formes d'entraide ont eu tendance à se désagréger sous l'effet de divers facteurs démographiques, économiques, sociaux et politiques (Dahman-Saïdi ; 2015 ; p 2).

¹¹ La touiza est une organisation coutumière qu'adoptent les membres d'une communauté pour s'entraider pour la moisson, la cueillette des olives, des dattes, etc. Elle est ponctuelle, car elle prend fin une fois le problème résolu, pour reprendre si nécessaire. On en distingue deux sortes: la touiza d'intérêt collectif, décidée par la jmaâ en fonction des travaux d'intérêt commun à toute la collectivité (ex.: construction et entretien des mosquées), et la touiza d'intérêt individuel, quand une personne ou une famille demande l'aide de la communauté pour un travail (ex.: la couverture d'une maison) à la condition de les nourrir.

¹² Les habous publics sont des biens considérés d'intérêt général affectés à accueillir des hôpitaux, des écoles religieuses, etc.).

¹³ La jmaâ est une forme d'organisation coutumière qui a pour objectif la gestion des intérêts communs de la communauté (constructions de routes, entretiens des écoles ou des mosquées, etc.) à travers la mobilisation des gens sous forme de touiza

Toutefois, la structuration et l'organisation du secteur de l'économie sociale et solidaire date des années 90. En particulier, l'application du PAS pendant cette période a eu pour conséquence un désengagement progressif de l'État dans plusieurs domaines économiques ou sociaux ainsi qu'une diminution des offres d'emploi et de services publics. Les plans de développement économique et social mis en place sur la période 1988-1992 font de l'économie sociale et solidaire une alternative en termes de création d'emplois et de mobilisation de ressources. Au sein de l'économie sociale, le secteur coopératif a connu un développement précoce. Dès l'indépendance, en 1956, le modèle économique coopératif a constitué un choix stratégique pour le Maroc, afin d'assurer une mobilisation nationale pour la modernisation et le développement des secteurs traditionnels, notamment l'agriculture (Ahrouch ; 2011 ; p 24).

La mise en place de l'Office de développement et de la coopération en 1975 a structuré le cadre juridique permettant d'encadrer ces coopératives (Aït Haddout ; 2001 ; p 11). Les mutuelles, réglementées par un texte de 1963, sont particulièrement présentes dans le domaine de la couverture sociale, de la prévoyance et de la solidarité.

Enfin, le domaine associatif, dont le champ d'intervention historique concernait la résorption des inégalités de revenu et d'accès aux besoins de première nécessité (alphabétisation, microcrédit, insertion des handicapés et des enfants des rues, intégration de la femme, etc.), s'est étendu à la sphère socio-économique, avec le développement local et la résorption des déficits en infrastructures, domaines jusque-là de la compétence de l'Etat (Baronet et Hattab-Christmann ; 2005 ; p76).

Dès 1993, la consolidation de cette économie sociale et solidaire va conduire à l'élaboration d'une stratégie de développement social intégrée aux priorités nationales. Les objectifs comprennent, entre-autre, la participation des populations défavorisées au processus de croissance dans une perspective de création d'emplois, d'amélioration des indicateurs de développement humain et de protection des plus démunis. Pour mettre en œuvre cette stratégie, plusieurs moyens sont déployés au cours des années 90. Un programme des priorités

sociales a été défini, concernant quatorze provinces sur les soixante-cinq, en retenant comme prioritaires l'accès à l'éducation et aux soins et l'insertion professionnelle. Plusieurs programmes de construction de routes, d'électrification et d'approvisionnement en eau potable des communes rurales, émanant de l'Etat et des collectivités territoriales, ont été élaborés (Brahimi ; 1998 ; p 3).

Depuis les années 90, le secteur a occupé une place considérable dans les programmes de développement économique et social. Ces derniers ont été renforcés, en 2005, par l'avènement de l'Initiative Nationale de Développement Humain, fondée sur une approche participative qui met les entreprises de l'ESS au centre du processus de développement humain. L'ESS au Maroc, surtout en ce qui concerne sa composante coopérative, s'intéresse aux petits producteurs qui fonctionnent en grande partie sur un principe d'auto emploi et constituent l'essentiel du tissu économique national. Plusieurs stratégies sectorielles mises en place par différents départements ministériels (Plan Maroc Vert, Vision 2015 de l'artisanat, Vision 2010 et Vision 2020 du tourisme, Plan Halieutis 2020...) contiennent également un volet dédié aux petits producteurs qui pourraient s'adapter à l'économie sociale et solidaire (agriculture solidaire, tourisme de niche et tourisme rural, mono-artisans, pêche artisanale...).

Par ailleurs, la problématique de l'emploi, particulièrement chez les jeunes diplômés, a encouragé une multiplication des efforts en vue de leur insertion dans des activités génératrices de revenus stables. Sans pour autant se substituer au rôle des Pouvoirs publics, l'ESS est perçu comme un moyen efficace d'insertion économique et sociale d'une grande partie de la population du Maroc. L'ESS est pensé comme une continuité de plusieurs programmes nationaux qui ont été lancés dans le but d'améliorer l'accès des populations démunies aux services sociaux de base. Il s'agit notamment du PERG, PAGER et bien évidemment, l'INDH.

Il semble donc qu'au Maroc, l'ESS a été conçue moins comme une réponse à l'exclusion et à la crise du lien social qu'à la pauvreté et la marginalisation de certains groupes d'individus ou territoires, en particulier autour de clivages intérieurs/côtes ou urbain/rural.

Cette conception se rapproche donc sur beaucoup de points de « l'économie sociale », de par les formes d'organisations autour desquelles elle s'organise (coopératives, associations, mutuelles) et de « l'économie populaire » des pays d'Amérique latine et touche parfois à « l'économie informelle » ou les activités, bien que générant des emplois et des revenus, ne sont pas déclarées et intégrées dans les circuits classiques économiques et politiques (IPMED ; 2013 ; p 92).

1.2- Etat des lieux et défis de l'ESS au Maroc

L'ESS dans sa forme organisée, structurée et institutionnalisée, est assez nouvelle au Maroc (Ait Haddout, 2009 ; p 13). La définition officielle des statuts spécifiques s'est fait progressivement : pour les associations, Dahir n° 1.58.376 du 15 novembre 1958 et nouvelle loi n° 75.00 du 23 juillet 2002, pour les coopératives, Dahir n° 1.57.187 du 12 novembre 1963 et pour les mutuelles Dahir n° 1-83-226 du 5 octobre 1984, modifié le 10 septembre 1993. (IPMED ; 2013 ; p 92).

Le développement de l'ESS se heurte toutefois à plusieurs contraintes : absence d'un cadre juridique qui régleme et délimite le champ d'intervention de l'ESS ; multiplicité des institutions qui interviennent dans ce domaine sans synergie ni coordination des programmes d'actions ; inadaptation et insuffisance des programmes sectoriels d'accompagnement des acteurs du secteur...

Dans la mouvance du changement constitutionnel de 2011, le Maroc a initié plusieurs chantiers : réforme du cadre juridique, mise à niveau et renforcement des capacités des organisations de l'ESS, appui à la commercialisation, etc. Côté législatif, des lois relatives aux coopératives, au commerce équitable, aux associations ont été adoptées ou sont en études. Une loi cadre de l'économie sociale a été par ailleurs annoncée. Néanmoins, il convient de souligner que la notion générale d'économie sociale et solidaire reste relativement mal définie et peu connue au Maroc. Elle est souvent noyée dans un concept flou englobant les petits producteurs, l'artisanat, les coopératives, les associations, les mutuelles.... Si l'on exclut les

acteurs directs du secteur, celui-ci demeure manifestement méconnu chez une grande partie de la population, voire chez plusieurs décideurs et responsables de l'administration

La stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) définit ESS comme « l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires ». La liste des secteurs couverts par les organisations de l'ESS est variée : agriculture, artisanat, immobilier, tourisme, exploitation forestière, services financiers, santé et services sociaux, intégration à l'emploi, éducation, activités culturelles... et le rapport identifie plusieurs structures possibles : « Selon le mode d'organisation, ces initiatives sont, en général, menées dans le cadre : de coopératives, d'associations, de mutuelles, de fondations, ou tout autre type d'organisation respectant les valeurs de l'économie sociale. Les entreprises, particulièrement les TPE, qui mettent l'accent sur l'insertion par l'activité économique permettant à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle. ». Mais si un état des lieux des collectivités, associations et mutuelles est dressé dans la suite du rapport, les entreprises sociales semblent, pour leur part, oubliées (Dahman-Saïdi ; 2015 ; p 3).

Aujourd'hui, l'enjeu pour l'ESS au Maroc consiste à dépasser la simple réponse formulée dans l'urgence aux conditions précaires de travail et à la paupérisation en se structurant- en interne et en externe - de manière cohérente et articulée. La faiblesse structurelle constatée des activités entraîne pour celles-ci des difficultés à se pérenniser et à s'institutionnaliser ainsi qu'à jouer le rôle d'interlocuteur au niveau local, régional ou national. Il ressort de ce constat une image très fragmentée des dynamiques d'ESS au Maroc qui contraste avec l'image observée en Europe et dans certains pays d'Amérique du Nord ou du Sud où le concept d'ESS a vocation à répondre à un champ plus large des besoins sociétaux en proposant une économie et un mode de production alternatifs.

2- La contribution de l'ESS au développement durable des territoires au Maroc

Les acteurs de l'ESS jouent un rôle essentiel dans les politiques de développement des pays en voie de développement. Issue d'interactions entre dynamiques transnationales, logiques nationales et initiatives locales, l'aide tend à se décentraliser, privilégiant l'appropriation des processus de développement sur les territoires. En lien avec les autorités publiques et les entreprises privées, les organisations de l'ESS participent à de nouveaux modes de gouvernance sur les territoires.

Au Maroc, les plans de développement économique et social mis en place sur la période 1988-1992 considèrent l'économie sociale et solidaire comme une alternative en termes de création d'emplois et de mobilisation de ressources dans le contexte de la mondialisation.

De ce fait, la consolidation de cette économie sociale et solidaire va conduire à l'élaboration d'une stratégie de développement social intégrée aux priorités nationales. Parmi les objectifs, on insiste sur la nécessaire participation des populations défavorisées au processus de croissance dans une perspective de création d'emplois, sur l'amélioration des indicateurs de développement humain et sur la protection des plus démunis contre les coûts sociaux des réformes.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, un certain nombre de moyens ont été élaborés. Un programme des priorités sociales a été défini, en retenant comme prioritaires l'accès à l'éducation et aux soins et l'insertion professionnelle. Des programmes nationaux de construction de routes, d'électrification et d'approvisionnement en eau potable des communes rurales ont été élaborés. Ces initiatives émanent de l'Etat et des collectivités territoriales, qui « se sont eux-mêmes érigés ces dernières années en promoteurs des espaces associatifs, en stimulant l'initiative sociale, en provoquant la participation communautaire et le partenariat, en organisant et encadrant le mouvement social, en bouleversant l'attitude passéiste des populations » (Brahimi ; 1998 ; p 21).

Par conséquent, au Maroc, l'Etat intervient pour susciter des mouvements de solidarité de la part des différents acteurs. Depuis les années 90, il entreprend une pédagogie de la responsabilité et de la solidarité. La coopération, le partenariat et la solidarité sous toutes ses formes deviennent le fondement de la stratégie de développement social du gouvernement.

Ces incitations de l'Etat et des collectivités territoriales, devenus promoteurs des actions solidaires, ont contribué à l'essor du mouvement associatif censé mobiliser toutes les énergies disponibles pour impulser le développement territorial. Cependant, la législation n'a pas accompagné cette évolution, du fait que le dahir de 1958 reste encore le cadre de réglementation de la vie associative. Le concept d'économie sociale et solidaire tel qu'il est défini ici est donc fort différent de celui d'informel. Si l'informel se définit en marge de l'institutionnel, comme espace d'émergence et d'entretien de pratiques d'auto-organisation fondées sur la confiance et le lien social, les échecs des politiques de développement par le haut portées par des institutions formelles (administrations, ONG internationales...) ont montré la nécessité de s'appuyer sur les formes d'organisation locales institutionnalisées. Ces dernières ne sont pas en marge, mais associées aux processus de développement territorial émanant tant des instances nationales que des instances internationales.

Ainsi, les associations locales qui servent de relais à l'intervention d'ONG exogènes se sont multipliées ; elles assurent ainsi un meilleur ancrage de ces politiques. Par conséquent, si l'on peut constater au niveau de l'Etat marocain une institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire, on peut s'interroger sur l'existence d'associations en marge de ces processus d'institutionnalisation.

Par ailleurs, l'évolution des modes de pensée et de vie, ainsi que l'essor de la mondialisation en tant que vaste phénomène de libéralisation et de dérégulation économique et politique, a eu de multiples conséquences sur la conception et l'encadrement du développement territorial.

Conclusion du chapitre

Avec le développement d'un phénomène de précarisation généralisée que l'Etat n'est pas à même de gérer seul, s'est progressivement constituée une économie sociale et solidaire tournée vers les initiatives citoyennes et la lutte contre les exclusions. Son objet est de promouvoir une société où l'économie est subordonnée au social et au politique. Tout comme l'économie sociale, l'économie solidaire valorise la responsabilisation des individus, qui deviennent acteurs de développement de leur propre territoire. Pour autant, l'économie sociale et solidaire n'est en rupture ni avec l'Etat ni avec l'économie marchande lucrative, mais tente plutôt d'établir des complémentarités en offrant des espaces et des outils de pilotage concerté.

Sur ces bases, les activités relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à travers leur participation au processus de gouvernance, nous semblent en mesure de contribuer activement au développement territorial. Pour être bien comprise, cette contribution doit être envisagée à la lumière des constats de notre étude empirique dans le chapitre suivant

Chapitre 3

Les institutions de l'ESS à la vallée du d'Ourika : vers une expérience pilote de gouvernance territoriale

Troisième chapitre3

Les institutions de l'ESS dans la vallée du d'OURIKA : vers une expérience pilote de gouvernance territoriale

Introduction du chapitre

À l'heure de la mondialisation et des changements climatiques qui affectent l'ensemble de la planète, et tout particulièrement les milieux fragiles tels que les vallées. Les populations sont confrontées à de nouvelles dynamiques économiques, sociales et environnementales qui bouleversent leurs milieux de vie. La tradition associative séculaire qui particularise ce milieu rural se révèle aujourd'hui être un moteur important de changement social. En effet, ce sont les réseaux sociaux, leur importance et leur capacité de connexion à diverses échelles qui jouent un rôle central dans le développement de ces régions périphériques.

Au Maroc, à l'heure actuelle, nous assistons au renouvellement des formes de mobilisation sociale dans plusieurs zones socio économiquement marginalisées. Au haut atlas du pays, la vallée d'Ourika est figuratif de ce mouvement en ce sens que ses habitants ont su développer, en l'espace d'une dizaine d'années seulement, un large réseau d'associations locales et d'acteurs qui œuvrent au développement de la région et luttent pour sa dé-marginalisation. Cette lutte s'inscrit dans un contexte social, environnemental et territorial singulier et à travers lequel l'action citoyenne témoigne des transformations sociopolitiques se produisant dans l'ensemble de la société marocaine.

Cette recherche vise à analyser les effets de l'action des acteurs de l'ESS sur la mise en place d'une gouvernance territoriale et sur le développement territoriale durable des communautés rurales marocaines¹⁴. Notre proposition de travail est qu'au sein des milieux

¹⁴ Par «développement durable des communautés », nous entendons le processus qui vise l'amélioration des conditions de vie d'une communauté et dont les mécanismes sont intériorisés et appris par celle-ci. Pour que ce développement soit durable sur un territoire, il doit intégrer à la fois les composantes sociales,

ruraux marocains, les initiatives mises en place par les organisations de l'économie sociale et solidaire contribuent à l'essor d'une gouvernance territoriale qui aboutit à un développement territorial durable. À l'aide d'une étude de cas menée dans la province d'Al Haouz auprès des communautés rurales de la vallée d'Ourika, nous présentons les nouvelles dynamiques sociales dans les modes de régulation des ressources et du territoire en lien avec l'apparition des réseaux d'associations locales. Nos observations directes, de même qu'une recension des écrits et une enquête par des questionnaires et des entretiens, nous permettent d'avancer que la mobilisation citoyenne et les actions directes qui en découlent participent à la construction d'une gouvernance territoriale qui nous apparaît plus inclusive et qui marque un renouveau dans la vallée d'Ourika.

Ce chapitre tente de répondre à la problématique principale de cette recherche selon laquelle les organisations de l'ESS dans la vallée d'Ourika contribuent à l'essor d'une gouvernance territoriale gage d'un développement territorial durable. Le chapitre a été rédigé suite à notre séjour dans la vallée d'Ourika et après analyse des questionnaires et des entrevues réalisés auprès des acteurs ciblés par notre problématique. Le chapitre est divisé en trois parties. Dans un premier temps, nous présentons notre contexte de recherche, tout en situant notre zone d'étude. Dans un deuxième temps, nous exposons le cadre opératoire et notre démarche méthodologique, pour discuter finalement les résultats escomptés de notre enquête. Nous nous relevons aussi la volonté de changement des associations locales, ainsi que leurs défis, notamment en matière de durabilité, auxquels doivent faire face ces associations pour que leurs projets de développement soient des réussites, mais également transférables aux générations futures.

Section 1 – Le contexte de la recherche

Afin de situer le contexte dans lequel s'insère notre sujet de recherche, nous procédons en deux temps. Dans un premier temps, nous situons la zone d'étude et présentons

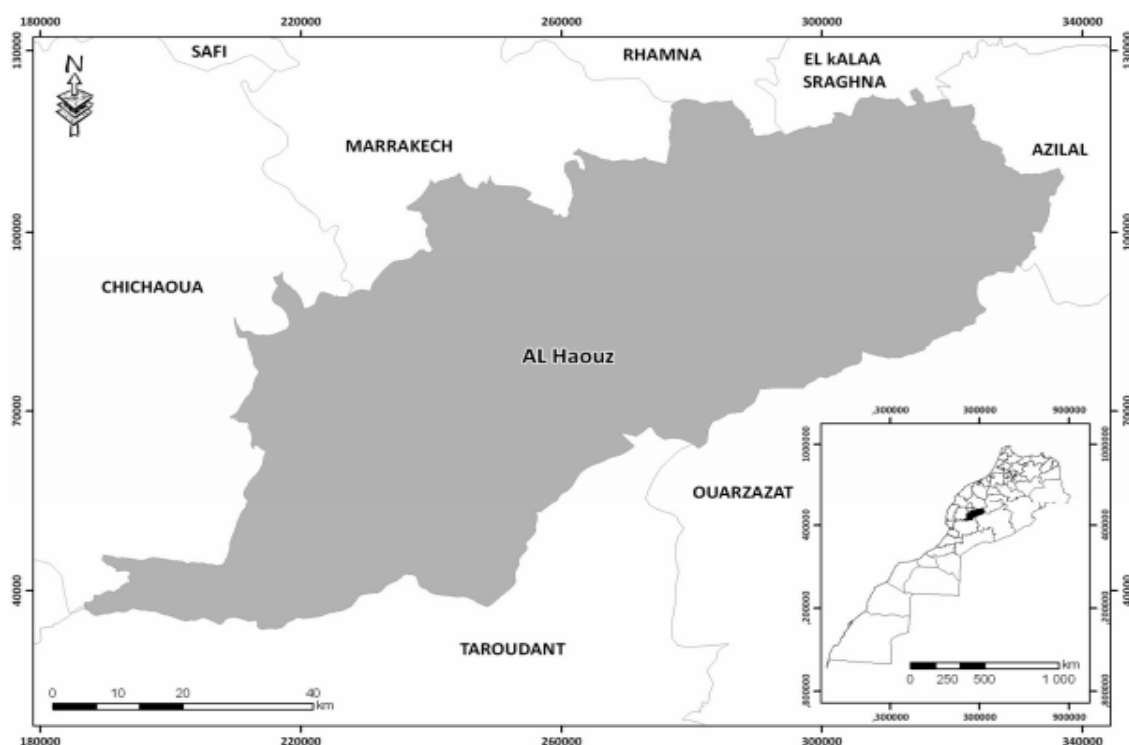
culturelles, politiques, économiques et environnementales de ce territoire dans une perspective qui tienne compte d'une éthique du futur.

ses caractéristiques géographiques. Dans un deuxième temps, nous nous intéressons aux transformations que connaît le milieu rural et, plus particulièrement, celui de la province d'Al Houaz où se situe la vallée d'Ourika.

1- Zone d'étude : la vallée d'Ourika

Situé au nord du continent africain, le Maroc se dote d'un nouveau découpage territorial, annoncé par le projet de régionalisation avancée de 2011. Il compte désormais 12 régions, 45 provinces et 26 préfectures. La région de Marrakech-Safi est l'une des 12 régions du Maroc instituées en 2015. Elle se situe au centre du pays, et englobe une partie du Haut Atlas. Sa capitale est Marrakech. Sa superficie est de 31 160 km², ce qui représente 4,5 % du territoire national, pour une population de 3 102 652 habitants. La région comprend une préfecture et sept provinces dont celle d'Al HOUAZ (Figure 4) qui se situe au sud-est de la région et couvre une superficie de 6 612 km²¹⁵.

Figure 3 : Localisation de la Province d'Al Haouz au Maroc

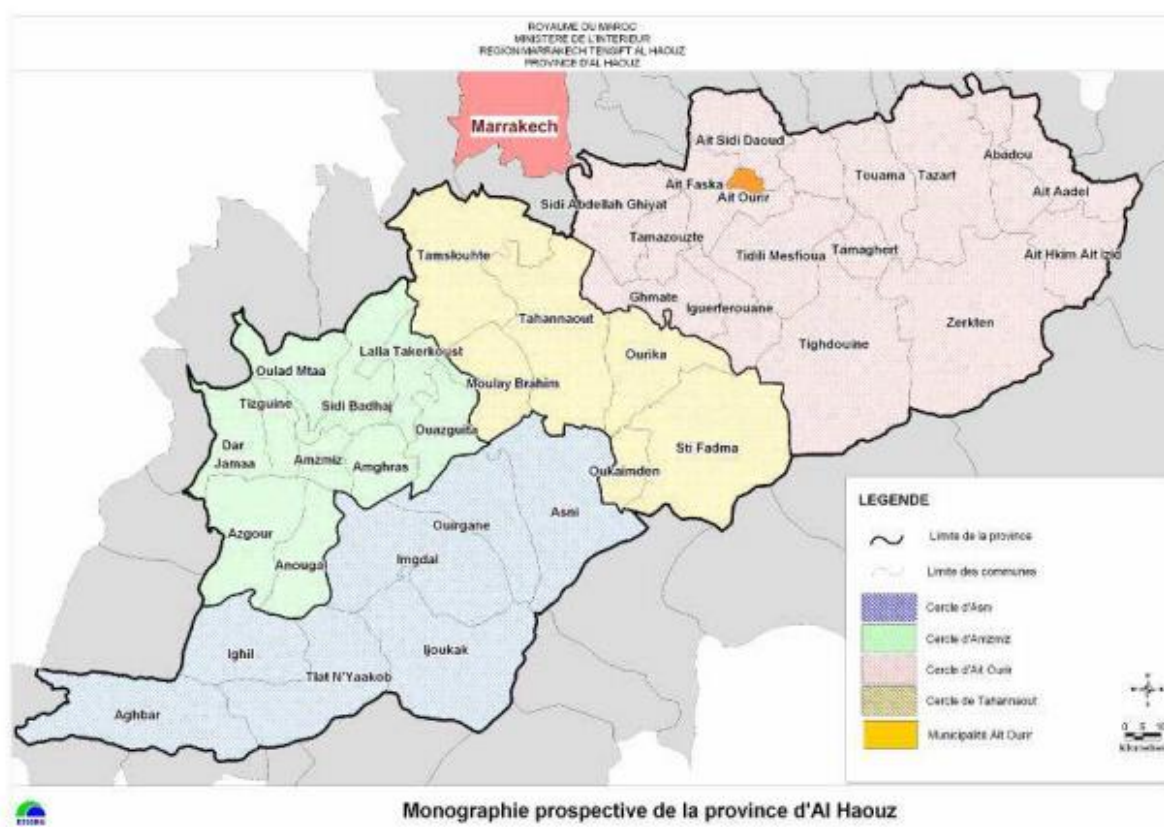


Source : Etude monographique de la province d'Al Haouz.

¹⁵ Haut-commissariat au Plan, *Note sur les premiers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*

Selon la liste des cercles, des caïdats et des communes de 2008, telle que modifiée en 2010, puis en 2014. La province d'Al Haouz est composée de 40 communes, dont 3 communes urbaines (ou municipalités) : Tahannaout, Aït Ourir et Amizmiz. Les 37 communes rurales restantes sont rattachées à 18 caïdats, eux-mêmes rattachés à 5 cercles dont celui de Tahannaout ou se trouve la vallée d'Ourika.

Figure 4: Découpage administratif en Cercle et Communes de la Province d'Al Haouz



Source : Etude monographique de la province d'Al Haouz.

Située à 35 Km du Sud-est de Marrakech, l'Ourika fait partie des vallées touristiques de montagne les plus célèbres au Maroc. Son bassin versant est localisé entièrement dans le Haut Atlas de Marrakech entre les bassins de Rhiraya à l'Ouest et de N'fis à l'Est et comprend en intégralité trois Communes Rurales : Ourika, Sti Fadma, et Oukaimden.

Ce site naturel est caractérisé par son climat semi-aride à tendance subhumide. Son bassin versant couvre une superficie de 576Km², localisé entre la vallée de Zat et celle du Rerhaya (Letraublou, 2010 ; p 7).

La vallée d'Ourika, réputée par des sommets allant au-delà de 4000m est considérée comme l'un des principaux sites de la chaîne montagneuse du Haut Atlas de Marrakech. Nommé aussi Atlas de Marrakech, cette unité est formée de socle magmatique précambrien et recouvert de séries sédimentaires triasiques (Bellaoui, 1995 ; p 46).

Nommé aussi Atlas de Marrakech, cette vallée est très célèbre d'une part par ses paysages naturels attractifs, la morphologie de ses reliefs escarpés, ses encaissements tracés par un réseau hydraulique enchevêtré avec présence d'un cours d'eau quasi-permanent, les contrastes entre le couvert végétal des vallées et les versants bien bâtis en séguias et terrasses de cultures et d'autre part par sa fraîcheur en été (25 à 30°C contre 40°C à 47°C à Marrakech).

Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons au territoire composé de trois communes à savoir Ourika, Sti Fadma, et Oukaïmden où le tourisme est l'activité dominante. Cette zone s'insère dans le vaste bassin versant d'Ourika qui lui s'étend sur une superficie de 66500 ha, limité au nord par la plaine du Haouz, au sud par le haut bassin de l'oued Souss, à l'est par le bassin versant d'oued Zat et à l'ouest par les bassins versants des oueds Rheraya et Issil.

Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, et à l'instar de plusieurs milieux ruraux, la vallée d'Ourika connaît d'importants bouleversements qui remettent en question la viabilité des pratiques traditionnelles. Ces transformations sont de diverses natures (démographique, culturelle, sociale, économique...) et de diverses intensités (de très lente à radicale), mais convergent toutes dans la même direction : la déstructuration du milieu rural. C'est que les structures socio spatiales du monde rural ont changé et qu'elles subissent aujourd'hui de multiples pressions. L'ouverture à l'économie de marché et le développement de

l'individualisme ont engendré l'atomisation des communautés, mais aussi l'émergence de nouvelles formes de socialisation. Les disparités socio-économiques n'ont cessé de croître et ont tôt fait de gangréner le milieu rural.

A cela s'ajoute la fragilité de l'économie des populations de la vallée d'Ourika qui repose principalement beaucoup sur le tourisme et l'agriculture. Deux secteurs menacés aux conséquences probables des changements climatiques

2- La déstructuration du milieu rural

Au Maroc, à l'instar des autres pays, la définition même de la ruralité a connu une grande mutation et ne saurait désormais plus exprimer la simple opposition à l'urbanité. En s'éloignant d'une vision conformiste et traditionnaliste, la ruralité peut être définie à travers son esprit communautaire qui agit de manière décisive sur les projets mis en place et leur réussite en milieu (Jean, 1997, page 41).

En effet, les milieux ruraux témoignent de cette nouvelle ère où l'articulation entre les territoires n'est plus définie en fonction d'une architecture nationale, mais bien en fonction d'une géographie mondiale qui tend à repenser la place du local. Ce glissement, c'est la mondialisation qui l'opère: « le local jouant un rôle de complément indissociable du global» (Klein, 2008, page 315).

Ainsi, la réalité rurale contemporaine se recompose et se restructure. Depuis quelques décennies déjà, le Maroc, pays en voie développement, connaît lui aussi de profondes transformations des espaces ruraux dits traditionnels. Ces transformations sont de diverses natures (démographique, culturelle, sociale, économique...) et de diverses intensités (de très lente à radicale), mais convergent toutes dans la même direction: la déstructuration du milieu rural. C'est que les structures socio spatiales du monde rural ont changé. Organisées autour d'une exploitation durable de leurs ressources, les sociétés traditionnelles ont su développer durant des générations un savoir-faire local, résultat de leur adaptation aux conditions écologiques de leur milieu (Oubrhou ; 2005 ; page 402).

Aujourd'hui, de multiples pressions s'exercent sur ces structures. L'ouverture à l'économie de marché et le développement de l'individualisme ont engendré l'atomisation des communautés, mais aussi l'émergence de nouvelles formes de socialisation. De plus, l'agriculture, qui a toujours constitué l'élément central dans l'organisation de ces sociétés, est aujourd'hui ébranlée à la fois par les difficultés environnementales que connaissent ces régions et par la production agricole commerciale. Par ailleurs, les efforts étatiques durant les années 1980-90 ont largement porté sur la libéralisation progressive de l'économie marocaine et ont donc misé sur les zones dites utiles du Maroc au détriment des zones dites inutiles, soit les milieux oasiens et de montagnes. Cette classification dichotomique, aujourd'hui réfutée, rend bien compte de la logique qui a prévalu durant plusieurs années et qui a servi à accentuer l'isolement des milieux ruraux (El Jihad, 2001 ; page 665).

De ce fait, mais aussi en raison d'autres facteurs, les disparités socioéconomiques n'ont cessé de croître et ont tôt fait de gangréner le milieu rural. Acculées à une forte pauvreté et une difficile intégration économique, les communautés rurales se sont tranquillement dévitalisées. Le délaissement de la pratique agricole traditionnelle par la jeune génération, qui la juge non moderne et peu rentable, a participé à l'éclatement du milieu et aujourd'hui il y a un exode massif de cette tranche d'âge.

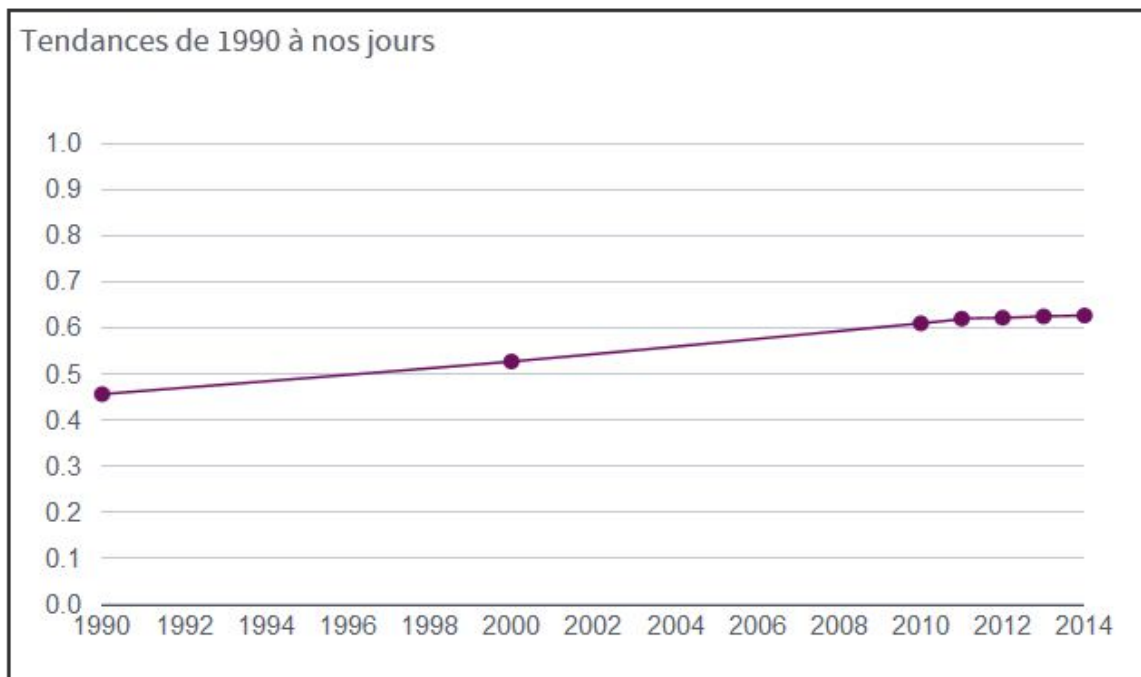
Dans le cas plus spécifique des vallées, la difficile posture dans laquelle ils se trouvent résulte d'une double déstructuration, soit celle du mode traditionnel de vie des populations et celle de l'ensemble rural marocain, tel que présenté ci-dessus. Trois composantes permettent de mettre en évidence cette double déstructuration qui caractérise notre zone d'étude: des taux très élevés de pauvreté et d'analphabétisme, l'exode massif des jeunes et un déficit infrastructurel majeur.

2.1- Pauvreté et analphabétisme

Si la pauvreté n'est pas un phénomène particulier aux pays en voie de développement, elle y est souvent vécue de manière plus prononcée en raison de l'absence de protection sociale à l'échelle nationale. Ainsi, le Maroc qui était classé au 117^e rang mondial

selon l'indicateur de développement humain (IDH)¹⁶ en 1995, se retrouve au 126e rang en 2015 (PNUD ; 2015 ; p30). Bien que l'IDH au Maroc n'ait cessé de croître depuis les années 1980, le pays se retrouve toujours à des niveaux inférieurs par rapport aux autres pays arabes. Cette aggravation de la pauvreté a frappé durement les milieux ruraux où de multiples facteurs socio-économiques se combinent et participent à fragiliser les structures sociales.

Figure 5 : Évolution de l'Indice de Développement Humain au Maroc



Source : la banque mondiale, 2014

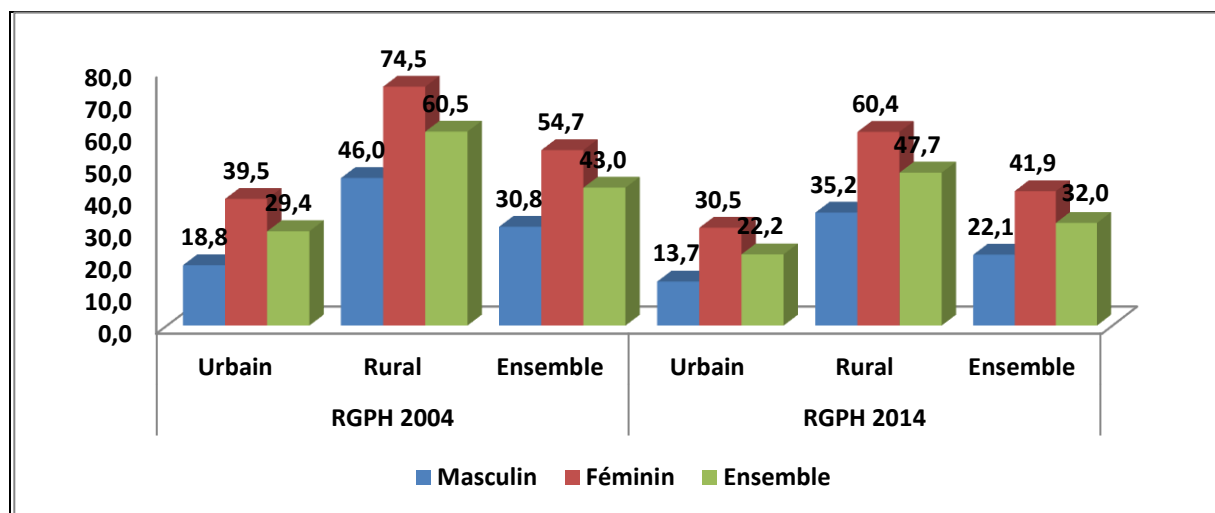
Au Maroc, le phénomène de la pauvreté n'a été officiellement reconnu que dans les années 1990 et c'est «dans l'avant projet du plan de développement économique et social de 1996-2000 que la lutte contre la pauvreté a été retenue, pour la première fois dans un document officiel, comme une priorité nationale» (Abdelkhalek, 2005, p 45).

¹⁶ L'IDH est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et a pour objectif de décrire le niveau de développement des pays en intégrant aux traditionnelles données économiques (PIB) des données plus qualitatives: santé, niveau d'éducation et niveau de vie.

En effet, environ de 15% de la population vit en situation de pauvreté, deux tiers vivant en milieu rural, mais avec des poches de pauvreté tant en milieu urbain que rural. 25 % de plus de la population vit au seuil ou en dessous du seuil de pauvreté ; ceux qui vivent à 50 pour cent au-dessus du seuil de pauvreté étant considérés comme « économiquement vulnérables » aux maladies et invalidités, aux intempéries, ou à la perte d'un emploi. La pauvreté a également une forte caractéristique de genre 2,5 millions d'enfants, principalement des filles rurales, ne vont pas à l'école et les indicateurs de genre en matière d'alphabétisation et de santé, particulièrement en milieu rural, sont parmi les plus faibles de la région. En milieu rural, 83 pour cent des femmes sont toujours analphabètes (BM, 2007, p 5). Le bassin versant de l'Ourika est aussi l'une des zones les plus pauvres à l'échelle nationale. Le taux de pauvreté a atteint des pics de 26% en 2007(OREDD, 2013 ; p 37).

Si la pauvreté est particulièrement endémique en milieu rural, c'est qu'elle se combine à d'autres facteurs sociaux tels que l'analphabétisme. Ici encore, Le bassin versant de l'Ourika affiche un taux d'analphabétisme très élevé qui place beaucoup de personnes (particulièrement les femmes) en situation de dépendance et de marginalité. Bien qu'il soit possible de voir une amélioration entre les données du recensement de 2004 et celui de 2014, près de 32% de la population est analphabète (Haut commissariat au Plan. 2015, p 22).

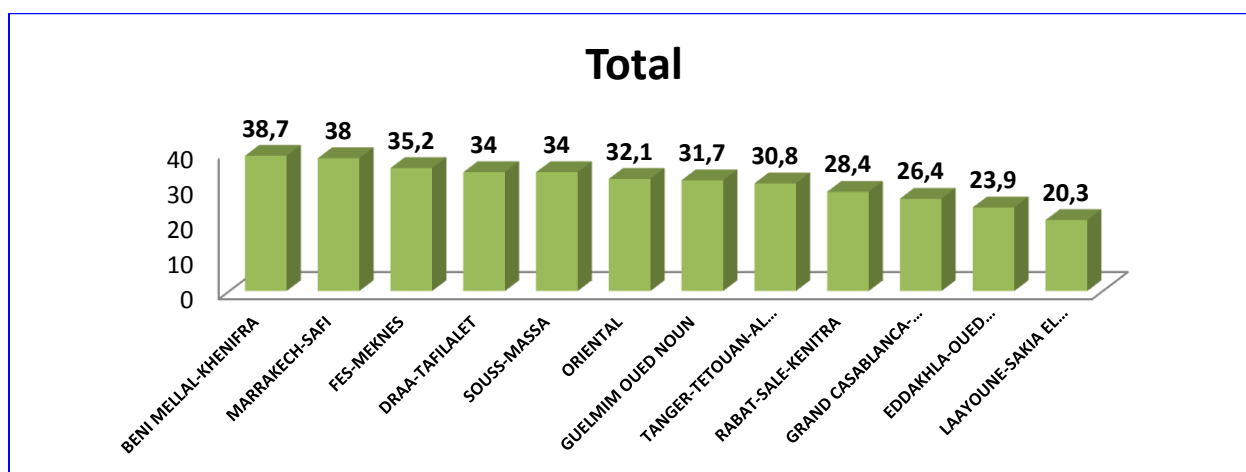
Figure 6 : Taux d'analphabétisme (%) selon le sexe et le milieu de résidence entre 2004 et 2014



Source : Haut commissariat au plan, 2015.

Cependant, la région Marrakech-Safi où se situe notre zone d'étude affiche un taux très élevé d'analphabétisme de 38% (Haut commissariat au Plan. 2015, page 22). Elle se positionne en 2^{ème} place dans le classement des régions par rapport aux taux d'analphabétisme les plus élevés.

Figure 7 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon les régions



Source : Haut commissariat au plan, 2015

Ce faible taux d'éducation constitue sans contredit un handicap majeur au développement de la région. Comme nous le voyons plus loin, les initiatives citoyennes accusent des retards ou rencontrent des difficultés administratives en partie en raison du taux élevé d'analphabétisme.

Par ailleurs, la principale source de revenus des populations de la vallée demeure l'agriculture. Ce secteur est divisé entre des modes d'exploitation traditionnels, de très faible productivité, et des méthodes d'exploitation modernes, inégalement compétitives. En plus de l'agriculture, l'activité touristique constitue une source de revenus et d'emplois pour une part importante des habitants de la vallée et des douars avoisinants, du fait que la vallée recèle de richesses et de potentialités importantes. Connue pour la diversité de ses paysages, par son climat exceptionnel conditionné par ses reliefs, riche de son patrimoine écologique et culturel. Cependant, l'activité touristique exerce une pression sur les ressources naturelles et sur l'infrastructure généralement inadaptée à recueillir un grand nombre de visiteurs.

2.2- L'exode rural

À l'échelle du Maroc, le taux d'urbanisation a doublé entre 1960 et 2014 : 29,1% à 60,3% à cause de l'exode rural (Haut commissariat au Plan. 2015, p 22). Par ailleurs, cet exode pourrait s'aggraver si le contexte économique et social actuel ne s'améliore pas, notamment en raison des sécheresses, mais aussi de la libéralisation du commerce des produits agricoles qui affecte particulièrement les petits exploitants. Les zones les plus touchées par l'émigration sont généralement les milieux ruraux isolés, soit les zones oasiennes et les montagnes.

Cependant, les jeunes sont marginalisés dans une dynamique sociale qui leur offre peu d'espace d'expression et d'innovation. Ils connaissent des difficultés d'insertion dans le marché du travail. Ce explique, en partie, le désir d'émigration exprimé chez les jeunes. Ce sont ces jeunes, diplômés ou non, qui ont la plus grande mobilité. Attirés par le style de vie urbain, ils quittent massivement les campagnes pour s'établir dans les villes marocaines ou étrangères. Le monde rural d'aujourd'hui assiste donc à une véritable désertion des jeunes.

Elle s'effectue au profit des grands centres urbains nationaux et d'outre-mer où miroitent la possibilité d'emplois rémunérés et un mode de vie plus excitant. L'attrait qu'exercent les grandes villes est essentiellement véhiculé par les médias (télévision, Internet), le tourisme (national et international) et les migrants qui reviennent dans leur région d'origine.

2.3- Déficit d'infrastructures

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2014 fait état d'une forte différence entre le milieu rural et urbain quant à l'accès aux services et aux infrastructures de base telles que l'électricité, l'eau potable et les centres de santé. La vallée d'Ourika souffre aussi d'un énorme déficit d'infrastructures médicales comme en témoignent les éditions annuelles de caravanes médicales qui, si elles permettent d'assurer un minimum d'interventions, ne permettent pas d'assurer un suivi médical.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, sur l'ensemble de son territoire le Maroc compte 1 médecin pour 2313 habitants, soit 0,43 médecin/habitants. Le rapport de l'OMS évoque que « 31 % de la population rurale au Maroc est située à plus de 10 km d'un établissement de santé et 35% des marocains n'ont pas accès aux médicaments essentiels ». De plus, ce rapport met en évidence les disparités entre le milieu urbain et rural avec des dépenses publiques de santé qui favorisent largement le milieu urbain soit « 78 % des dépenses récurrentes [qui] sont affectées aux hôpitaux et cliniques du milieu urbain ». L'ensemble des services de base en santé sont par ailleurs fortement marqués par la disparité qui existe entre les milieux urbains et ruraux comme l'indiquent les taux de mortalité infantile qui sont de 23,8% en milieu urbain contre 46,1% en milieu rural et ceux de mortalité maternelle qui ont atteint 125 pour 100 000 naissances vivantes en milieu urbanisé contre 307 en rural (OMS 2007. P 3).

Par ailleurs, la crue meurtrière de l'Oued Ourika à fait en août 1995 plusieurs dizaines de victimes et de grands dégâts matériels, ce qui à aggraver la situation de la vallée en matière d'infrastructure.

Ces pressions qui s'exercent de toutes parts sur les anciens modèles de structuration sociale viennent alimenter les mouvements citoyens qui se mobilisent pour orienter le changement en faveur d'un développement plus équitable. La précarité du milieu est devenue insoutenable et la volonté de changement à travers des initiatives locales est vue comme la solution à la vulnérabilité de ces populations.

Devant ces difficultés, les communautés de la vallée d'Ourika s'organisent et mettent en place une variété d'initiatives qui ont pour but de valoriser leur milieu.

Section 2 - Le cadre méthodologique de la recherche

Cette section a pour objectif d'exposer le cadre opératoire de notre recherche ainsi que la démarche méthodologique qui a été utilisée pour la réaliser. Nous présentons les variables et les indicateurs qui nous ont permis de répondre avec précision à nos questions de recherche. Par la suite, sont présentés les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données.

1- Cadre spatio-temporel

Afin de préciser nos paramètres de recherche, nous avons établi un cadre spatio-temporel restreint qui permet d'éviter les dérives dans les observations faites sur le terrain. Notre étude se limite donc aux 3 communes rurales que comprend le bassin versant d'Ourika, à savoir : Ourika, Sti Fadma, et Oukaïmden, ce cadre spatial conférant une certaine homogénéité quant aux milieux de vie des répondants.

Par ailleurs, notre étude se concentre sur la période récente, soit de 2000 à 2016 (date de notre cueillette de données sur le terrain). Cet intervalle correspond aux changements qui ont eu lieu tant dans le domaine de la société civile, avec l'avènement d'une plus grande liberté d'expression, comme le démontre l'émergence du tissu associatif et de l'idée de gouvernance locale.

2- Démarche méthodologique

Afin d'identifier et d'analyser les effets des acteurs de l'ESS sur la gouvernance territoriale et le développement territorial durable des communautés rurales, il a été nécessaire d'établir une stratégie de recherche qui nous permet à la fois de recueillir des données et de les analyser de manière pertinente. Notre stratégie de recherche est multi-cas. Bien que certaines données quantitatives ont été utilisées (questionnaire, statistiques sur la population, taux d'analphabétisme, etc.), elles ne constituent pas notre source de ressource majeure, du fait que nous avons approfondi notre investigation par des entretiens avec quatre associations, ce qui nécessite une analyse qualitative.

3- Collectes des données

Nous avons eu recours à trois techniques de collecte de données. En premier lieu, nous avons procédé à une recherche documentaire. Des questionnaires ont ensuite été menés. Ceux-ci nous ont fourni une vision globale sur le renouvellement des acteurs de l'ESS dans notre zone d'étude et leurs participations dans le processus de gouvernance territoriale. Enfin des entretiens avec quatre associations pour avoir le maximum de précisions nécessaires par rapport aux contraintes qui bloquent quelques acteurs de l'ESS. Elles nous ont aidées à éclairer adéquatement notre réflexion.

4.1- La recherche documentaire

Cette technique, qui est largement répandue en sciences de gestion, consiste en la consultation de sources écrites afin de cerner chacun des aspects de la recherche. Cette recherche documentaire s'est faite à partir de la documentation officielle provenant d'organismes privés ou publics, telle que celle émanant du gouvernement marocain et des grandes organisations internationales. Dans notre cas, l'analyse de ces sources a été essentielle puisqu'elle nous a permis de tracer le portrait général de la situation sociale, politique, économique et environnementale de notre zone d'étude. La consultation de sondages, de statistiques et de recensements issus d'enquêtes de grandes envergures nous a grandement aidés à bâtir notre cadre d'analyse.

Nous avons aussi eu recours à des articles scientifiques et des livres traitant directement le thème de notre recherche ou encore, y touchant d'une façon ou d'une autre. Ces sources écrites émanent souvent de chercheurs qui sont plus près du terrain et qui offrent des analyses de cas permettant d'argumenter et de corroborer (ou encore qui contredisent carrément) les données officielles. Cette triangulation des sources documentaires permet d'obtenir différents points de vue sur notre thématique de recherche.

4.2- *Le questionnaire*

Le questionnaire est un outil méthodologique comportant un ensemble de questions qui s'enchaînent d'une manière structurée. Il est présenté sous une forme papier ou électronique. Il peut être administré directement par l'intermédiaire d'un enquêteur (face à face ou au téléphone) ou indirectement (envoi postal). Pour avoir une vision globale sur le renouvellement des acteurs de l'ESS et leur contribution dans l'essor d'une gouvernance territoriale, nous avons élaboré deux questionnaires. Le premier est un questionnaire destiné aux acteurs de l'ESS¹⁷. Il s'articule autour de plusieurs axes, notamment, le mode de fonctionnement, les usagers, les ressources humaines, la structure interne, les ressources financières, la participation dans la gestion des affaires locales et l'impact sur le territoire.

Alors que le second s'adresse aux pouvoirs publics¹⁸. La conception propre du contenu du questionnaire est articulée autour de deux types de questions : des questions fermées, à propos du plan administratif, de la participation de la société civile, des organisations de l'ESS, de la GT et questions ouvertes où la personne interrogée dispose de plus de latitude.

4.3- *L'entretien semi-structuré*

L'entretien est une technique très répandue durant laquelle une ou plusieurs personnes posent des questions à un ou plusieurs sujets afin de collecter de l'information et des connaissances sur un phénomène ou problème particulier. Pourtant, l'entretien semi-

¹⁷ Voir annexe numéro 1

¹⁸ Voir annexe numéro 2

structuré constitue une combinaison de quelques questions secondaires, que l'on choisira de poser ou non en fonction de l'évolution de l'entretien. L'interviewer dispose de plus de latitude pour s'adapter au contexte. Comme notre objectif est d'analyser profondément quatre associations (deux associations dynamiques qui participent activement au développement territorial et deux associations peu active) pour en déduire des conclusions, il était essentiel de mettre en lumière leurs forces et leurs faiblesses et ce, afin de bien cerner les causes et les contraintes de leur mobilisation. À travers ces entretiens¹⁹, nous avons dirigé les répondants sur des thèmes précis qui concernent les projets de ces associations, les compétences dont elles disposent, ainsi que la transparence, l'évaluation et le contrôle au sien de ces organisations. Les questions leur laissaient suffisamment de place pour exprimer des commentaires ou des opinions plus larges.

4- Mode d'échantillonnage des répondants

La réalisation de cette recherche a comporté une phase exploratoire qui à été réalisée à l'amont de notre travail de cueillette de données sur le terrain. Cette étape nous a permis de faire un premier repérage.

De plus, nous nous sommes intéressés à deux types d'acteurs à la fois ; soit les acteurs de l'ESS (associations) et les pouvoirs publics impliqués dans le développement local. Il a donc fallu sélectionner un nombre suffisant de répondants pour chaque catégorie d'acteurs, afin d'assurer leur représentativité.

C'est à partir des informations collectées auprès des répondants eux-mêmes que nous avons pu bâtir notre échantillonnage. Ainsi, après avoir rencontré un premier groupe des pouvoirs publics et des dirigeants d'associations, il nous était indispensable d'avoir accès à un échantillon de quatre associations dans le but d'approfondir notre analyse. Notre critère principal dans la sélection des associations était leur performance et leur impact sur leur territoire.

¹⁹ Voir annexe numéro 3.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, ils ont aussi été sélectionnés de manière non probabiliste, mais cette fois-ci, ils ont été retenus parce qu'ils étaient les informateurs officiels de leur organisation. Par « informateur officiel », nous entendons une personne qui « occupe une position stratégique» (Tremblay, 1968, p 344).

Ce type d'informateur est essentiel parce qu'il détient des informations souvent connues de lui seul et qu'il a une large expérience de la situation locale. Dans notre étude, ces informateurs sont principalement des présidents de communes, élus et fonctionnaires

Sur le plan géographique, des entrevues ont été menées avec des associations locales sur l'ensemble de la zone d'étude afin de mettre en lumière les enjeux territoriaux qui peuvent être distinct d'un espace à l'autre. Sur le plan méthodologique, le nombre d'entrevues réalisés auprès d'associations correspond à plus de 10% des associations existantes.

L'analyse de l'ensemble des données recueillies à travers ces différentes méthodes vont être analysées et interprétées dans la section suivante afin d'en tirer des conclusions.

Section 3 - Analyse des données et interprétations des résultats

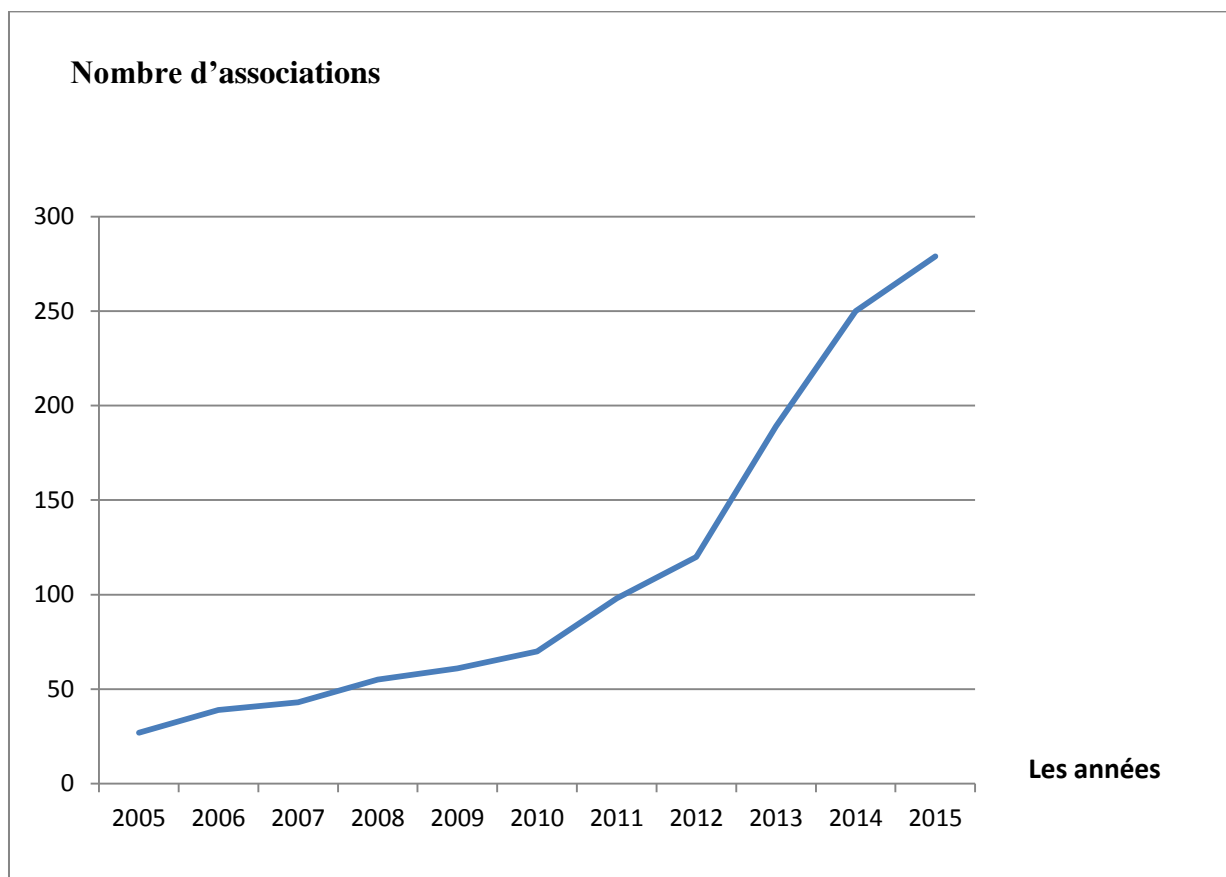
Devant ces difficultés, et fortes des expériences passées dans un milieu naturel difficile, les communautés de la vallée du d'Ourika s'organisent dans des associations et mettent en place une variété d'initiatives qui ont pour but de valoriser leur milieu. Dans la section suivante nous allons analyser les données recueillies. Puis, nous allons recueillir les résultats de notre analyse. Finalement, nous allons présenter nos propositions en se basant sur les résultats de notre enquête.

1- Analyse des données

À cette étape, l'objectif est de mettre en évidence les liens qui unissent les différentes données recueillies, mais aussi de mettre en lumière des relations nouvelles ou inattendues entre des informations.

L'observation du milieu et des rencontres avec des acteurs de plusieurs associations locales dans la vallée d'Ourika nous permettent de présenter les résultats ci-après (Figure ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17).

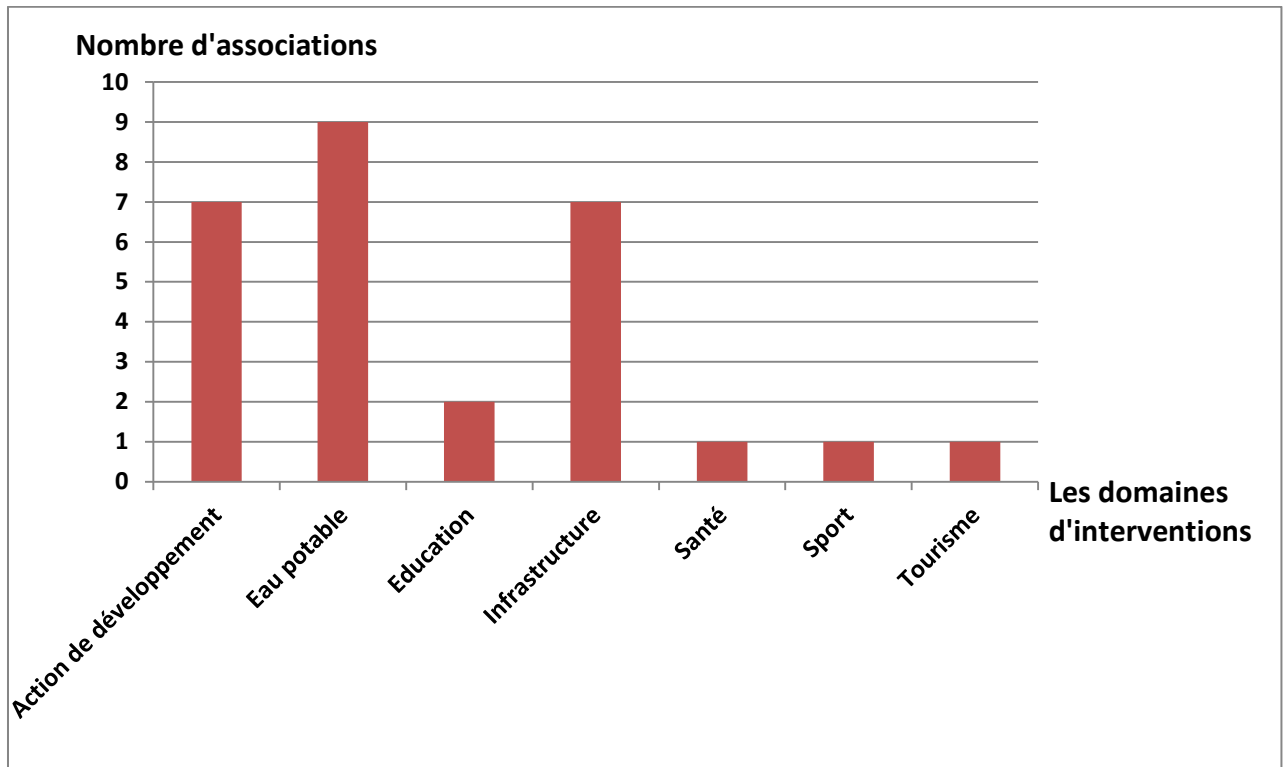
Figure 8 : L'évolution du nombre d'associations dans la vallée d'Ourika entre 2005 et 2015



Source : Les 3 communes Ourika, Sti Fadma, et Oukaïmden.

La courbe (Figure 6) montre que les associations sont en croissance permanente. Le nombre des associations à passé de 27 associations en 2005 à 279 associations en 2015.

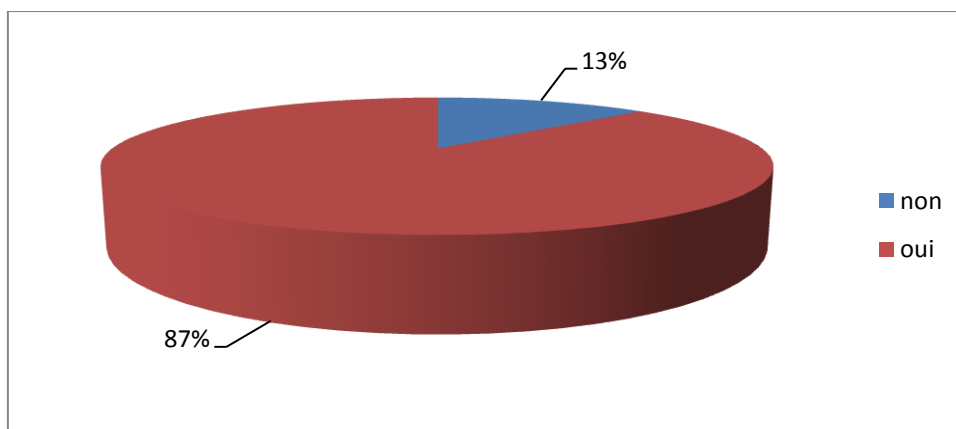
Figure 9 : Les domaines d'interventions des associations



Source : Par nos soins.

La lecture du graphique nous indique que le domaine d'intervention le plus privilégié est l'eau potable, suivi par l'infrastructure. Cependant, le secteur touristique occupe la dernière place.

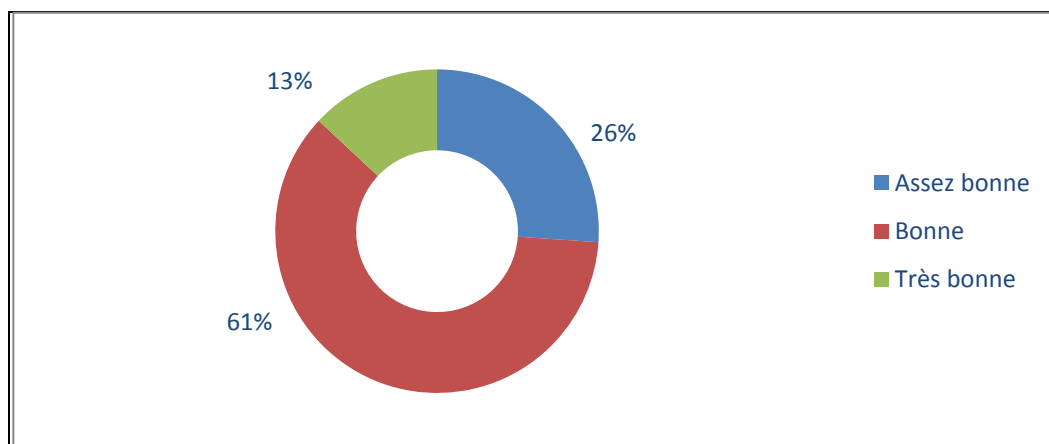
Figure 10: L'appartenance des associations à une fédération



Source : Par nos soins.

L'observation de ce diagramme nous montre que 87% des associations appartiennent à une fédération ou un réseau des associations. Toutefois 13% des associations n'appartiennent à aucun réseau des associations.

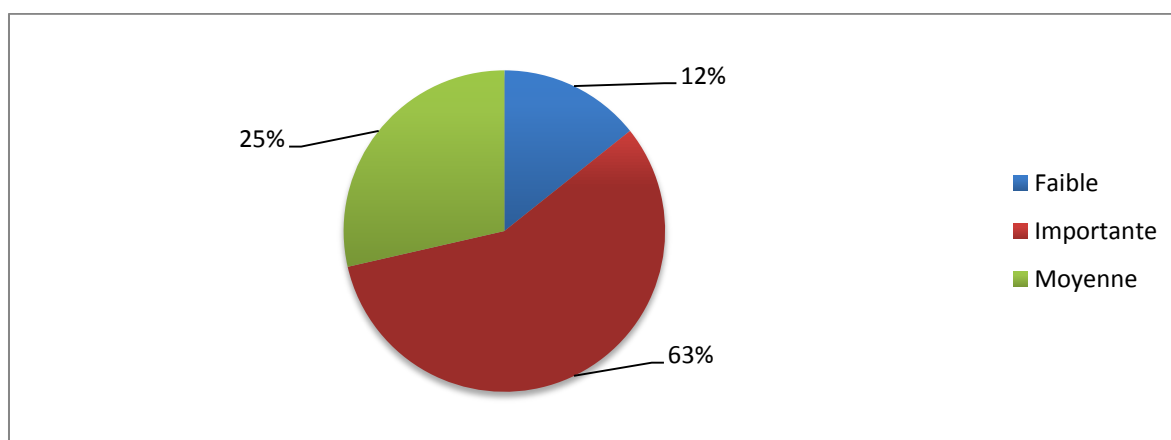
Figure 11 : La relation des associations avec les pouvoirs publics



Source : Par nos soins

La lecture de ce graphique montre que 61% des acteurs interrogés nous indique qu'il existe une bonne relation entre les associations et les pouvoirs. Cependant 26% des répondants ont affirmé que la relation est assez bonne et 13% ont répondu par très bonne.

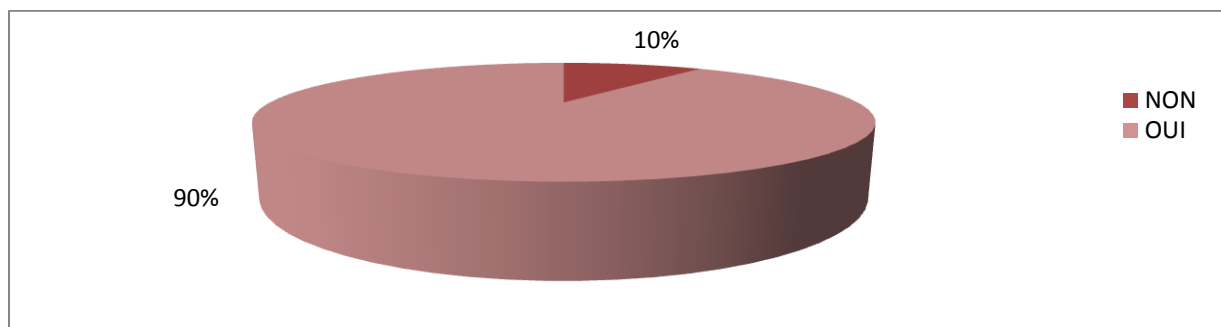
Figure 12 : La participation des associations de l'ESS dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux.



Source : Par nos soins.

Le graphique ci-dessus montre que 63% des associations participent de façon importante dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux et 25 % de manière moyenne. Toutefois 12% des associations ont affirmé que leurs participations dans les projets territoriaux est faible.

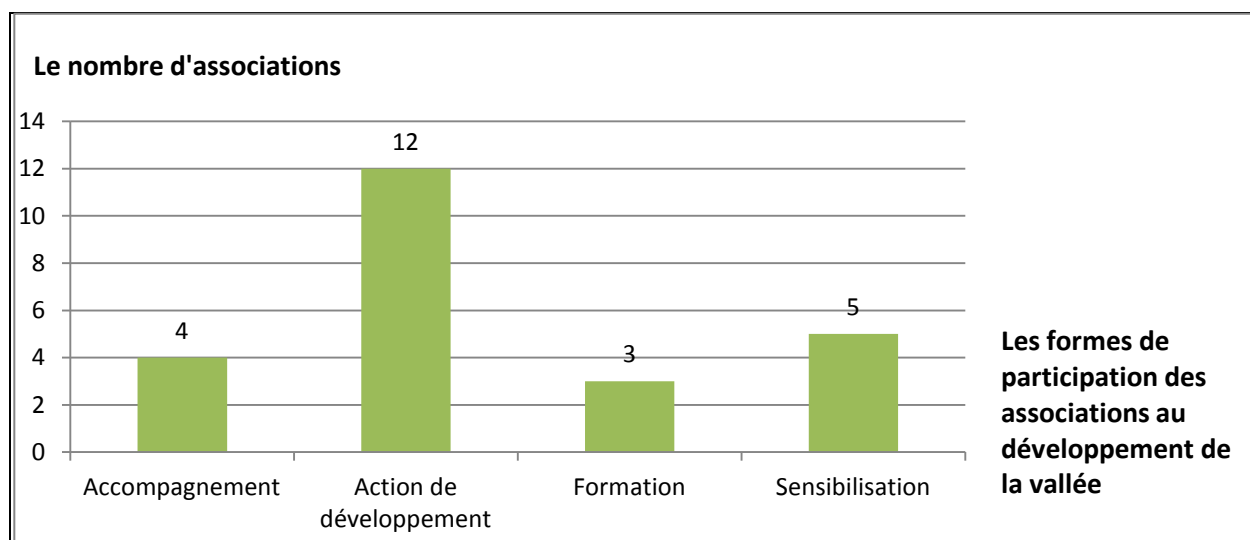
Figure 13 : La contribution des organisations de l'ESS dans le dynamisme de la vallée.



Source : Par nos soins

90 % des acteurs interviewés indique que les organismes de l'ESS contribuent au dynamisme de la vallée. Toutefois 10% de ces acteurs affirment le contraire.

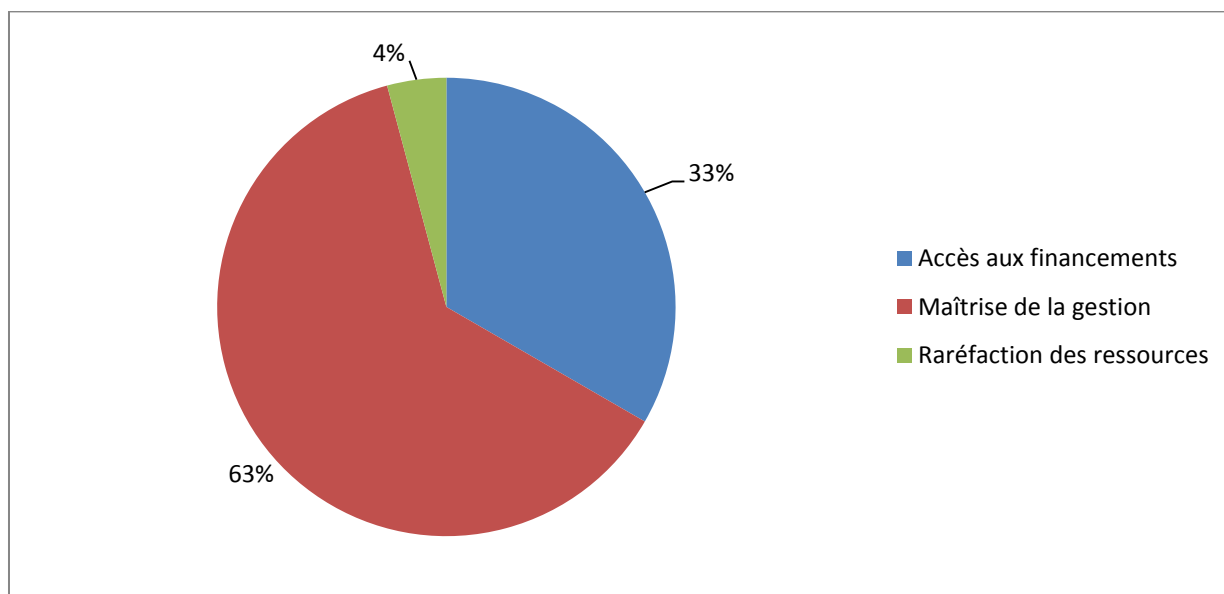
Figure 14 : Les formes de participation des organisations de l'ESS dans le développement de la vallée.



Source : Par nos soins

La lecture du graphique nous indique que les associations locales contribuent essentiellement dans le développement de la vallée à travers des actions de développement, suivi par la sensibilisation, ensuite l'accompagnement et puis finalement la formation.

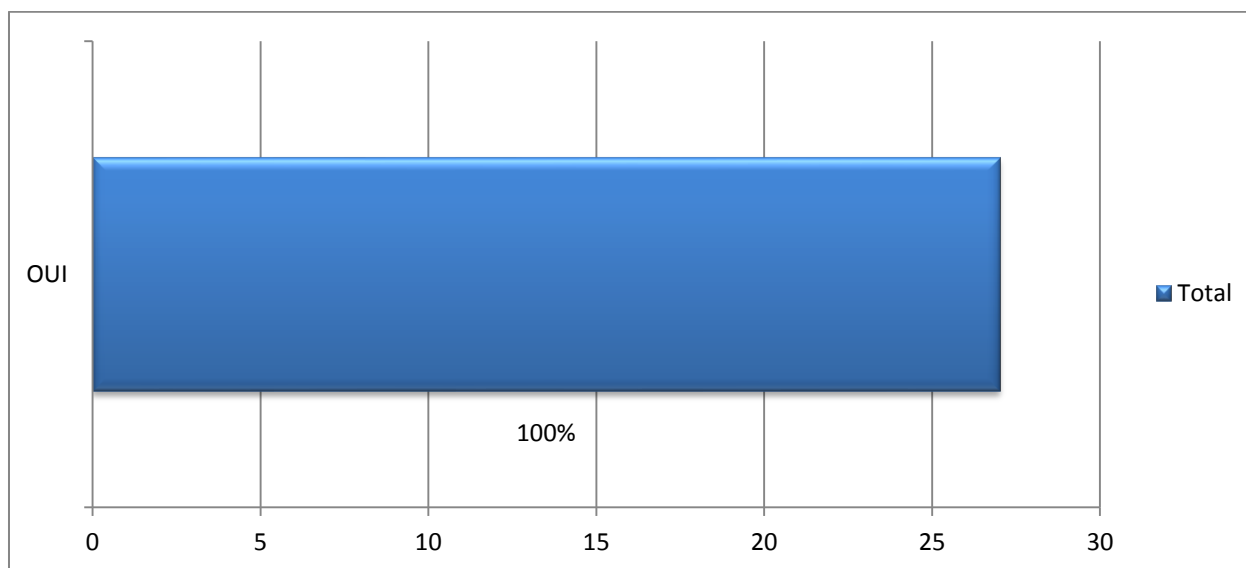
Figure 15 : Les contraintes qui freinent les associations locales



Source : Par nos soins

Le graphique ci-dessous montre que 63% des associations interrogées se heurtent à des problèmes de maîtrise de gestion. Toutefois 33% des associations ont affirmé que leur contrainte majeure se manifeste dans l'accès aux financements. Finalement 4% des associations nous a indiqué que la raréfaction des ressources constitue leur contrainte principale.

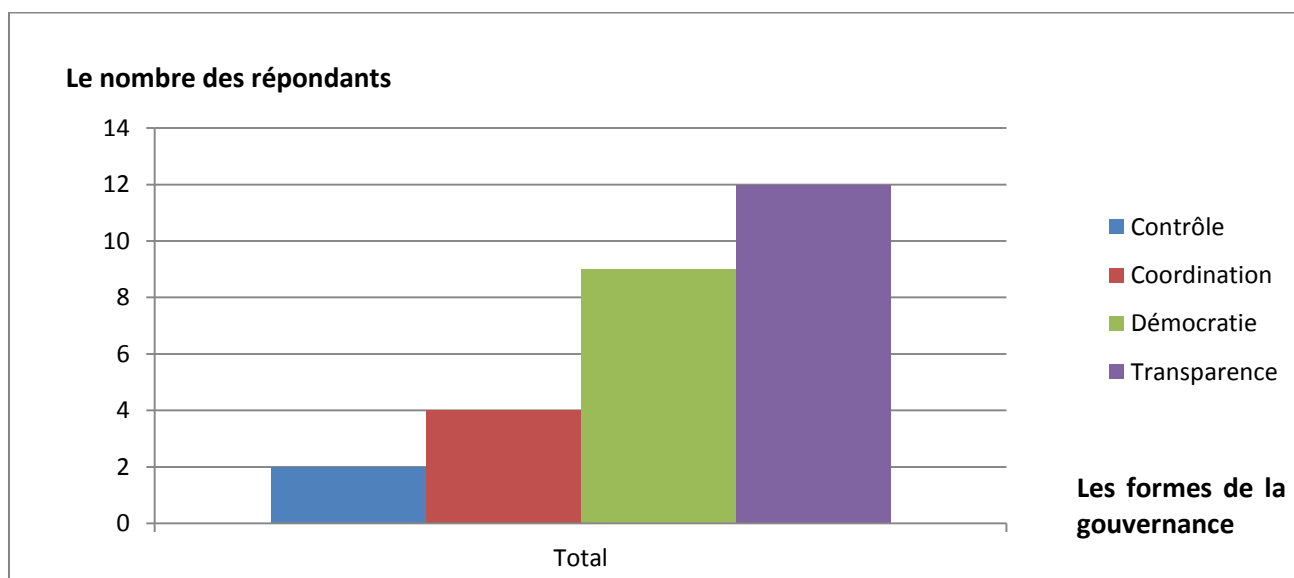
Figure 16 : La participation de la gouvernance territoriale au développement local



Source : Par nos soins

La totalité des acteurs interrogés, que ça soit des acteurs publics ou bien des acteurs de l'ESS indiquent qu'une gouvernance territoriale est indispensable pour aboutir à développement territorial durable.

Figure 17 : Les principaux enjeux de la gouvernance territoriale.



Source : Par nos soins

La lecture du graphique ci-dessus montre, selon les acteurs interviewés, que la transparence constitue le principal enjeu de la gouvernance territoriale, suivie de la démocratie, la coordination et le contrôle.

La lecture et l'analyse de l'ensemble des données quantitatives émanant des rapports officiels et des questionnaires nous a permis d'en tirer des conclusions à travers nos interprétations.

2- Résultats et synthèses

D'après les résultats escomptés, on constate que le nombre des acteurs de l'ESS et en particulier les associations dans la vallée d'Ourika est en perpétuelle croissance. Cette croissance est due principalement au lancement de l'INDH qui vise la réduction de la pauvreté, de la précarité ainsi que l'exclusion sociale à travers le renforcement des initiatives locales et l'appui à la création d'activités génératrices de revenus. Ainsi, devant la fracture socio territoriale qui caractérise leur milieu, les communautés se mobilisent et s'organisent dans des associations afin d'apporter de manière collective, des réponses aux besoins et aux défis que pose la déstructuration du milieu rural.

Par ailleurs, la vallée souffre d'un énorme déficit d'infrastructures et d'un quasi désengagement de l'état du secteur de l'eau potable ce qui explique la domination de ces deux secteurs sur les activités des associations locales. D'ailleurs, la lutte contre l'isolement et l'équipement des populations isolées par l'eau potable constituent les enjeux prioritaires de la majorité de ces associations. Pour ce faire les associations bénéficient généralement d'une assistance logistique, voire financières dans les limites des moyens disponibles des communes, ce qui explique, entre autres, la bonne relation qu'entretient ces deux acteurs. Il y a donc un glissement qui s'opère: les associations, dont les efforts sont d'abord dévolus à la gestion des ressources naturelles, étendent graduellement leur champ d'action au domaine social. De nouveaux secteurs sont désormais investis par ces associations. Ils concernent l'infrastructure, l'équité sociale, la place des femmes, l'enfance, l'éducation, le sport, l'organisation d'événements culturels, etc. Issus de la société civile, de nouveaux groupes se

portent désormais à la défense des intérêts collectifs et veulent opérer un changement profond dans les stratégies de développement à l'échelle locale.

De plus, le regroupement de la majorité des associations dans des fédérations nous indique l'existence d'une coordination entre ces associations et que ces dernières ont toutes un objet proche ou qui œuvrent dans le même sens, en l'occurrence, le développement territorial durable. Cette finalité ne peut s'atteindre qu'à partir d'une bonne gouvernance au niveau territorial qui se manifeste essentiellement à travers la transparence, la démocratie, la coordination et le contrôle.

Pourtant, la majorité des acteurs interrogés ont souligné l'importance de l'apport des organisations de l'ESS et en particulier les associations dans le processus de la gouvernance territoriale à travers leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux. En outre, ces acteurs ont indiqués par la même occasion le rôle essentiel que jouent les associations locales dans le développement de leur territoire à travers, notamment des actions de développement, la sensibilisation, l'accompagnement et la formation.

L'ensemble des ces interprétations, nous montre l'importance croissante qu'occupe les organisations de l'ESS à l'échelon local dans l'architecture du développement socio territorial.

Cependant, en dépit de leur apport dans la vallée d'Ourika, les associations locales se heurtent à des difficultés qui freinent leurs activités. Ces obstacles se manifestent principalement dans la mauvaise gestion et le manque de financement. Ce constat nous à conduit à approfondir notre analyse dans le but d'identifier les causes de ces obstacles.

Pour ce faire, nous avons effectué des analyses approfondies, à travers des observations et des entretiens semi-structuré auprès de quatre associations : « Tizi n'oucheg » et « El Haddad pour le développement » (deux associations très dynamiques et participe activement au développement de la vallée d'Ourika, ainsi que « Aflki pour le

développement » et « Espoir Sti Fatma » (deux associations peu dynamiques). L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière les forces et les faiblesses à travers un diagnostic de la gouvernance interne de ces associations afin d'en déduire les motifs qui entravent leurs participations au dynamisme de la vallée.

3- Vers la construction d'une gouvernance locale, gage de développement territorial durable

Certaines initiatives ont réussi à freiner le déclin des milieux ruraux de la vallée d'Ourika et à générer du développement territorial. Toutefois, si plusieurs exemples d'associations ont affiché des réussites intéressantes, ce ne sont pas l'ensemble des projets et des associations qui ont connu du succès dans leur entreprise.

3.1- *Difficultés et défis des associations locales*

Plusieurs des associations locales qui ont été observées dans le cadre de notre recherche n'ont pas induit de changements positifs pour le collectif, ou très peu. Souvent, elles ont simplement contribué à mettre en place un projet spécifique sans que l'effet d'entraînement souhaité ne se produise. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une analyse approfondie de quatre associations, afin de relever les motifs de leur échec.

Tableau 2 : Identification des forces et des faiblesses au sein des deux associations vulnérables.

Les forces	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'implication de toutes les parties prenantes de l'association dans l'élaboration des projets réalisés. • Les tâches et les rôles sont bien définis par les statuts juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les deux associations ne disposent pas d'une vision à long terme. • Le président de l'association détient le monopole de la gestion des recettes et des dépenses de l'association. • Les deux associations ne disposent pas d'une démarche pertinente en matière d'évaluation et de suivi des projets réalisés. • Une faiblesse des communications et une quasi absence des rapports de gestion. • Un manque de formation du personnel des associations, tant sur le plan administratif, comptable que technique, • Les deux associations fonctionnent sur la base du bénévolat.

Source : Par nos soins

Table 3 : Identification des forces et des faiblesses au sein des deux associations actives.

Les forces	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les projets de ces deux associations sont élaborés en se basant sur discussion avec la population locale qui participe activement dans la mise de ses actions entreprises (Touiza). • L’aspect de durabilité est présent au niveau de ces deux associations dans la mesure où leurs projets majeurs s’inscrivent dans le moyen et le long terme. • Les dirigeants des deux associations se réunissent d’une façon régulière. • Les rapports de gestion sont accessibles à toutes les parties prenantes de l’association. • Les deux associations possèdent un personnel salarié. Ce qui assure la continuité des projets de l’association. • Quelques dirigeants possèdent des diplômes et des formations dans la gestion des organisations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré que les responsabilités de chacun y sont clairement définis par les statuts juridiques. Les présidents de ces deux associations détiennent le monopole des décisions majeures. • Le contrôle et l’évaluation des projets réalisés ne se font pas d’une manière régulière. • Le nombre des dirigeants formés est très faible par rapport aux actions et au territoire d’intervention de l’association.

Source : Par nos soins

L'analyse approfondie de ces quatre associations nous a permis de dégager les forces et les faiblesses indiquées ci-dessus. Cependant, on peut déduire de cette analyse que les institutions de l'ESS s'organisent donc autour de projets collectifs qui insufflent une nouvelle dynamique au milieu et dessinent les contours une première forme de désenclavement du territoire. Car, si tous les projets ne sont pas des réussites à proprement parler, ils mettent néanmoins en lumière les nombreux défis à relever pour que s'opère une gouvernance territoriale.

Actuellement, les projets se multiplient sans cesse et vont dans autant de directions possibles: projet de lutte contre l'isolement, groupe d'alphabétisation, associations sportives, protection de l'environnement, etc. Cependant, là où les associations rencontrent des difficultés, c'est dans l'organisation, la viabilité et la convergence de tous ces projets.

En effet, si plusieurs acteurs de la scène locale ont tiré la sonnette d'alarme pour entreprendre un virage qui vise à provoquer des changements dans la conduite des affaires locales, ils ont par le fait même ouvert la porte à des initiatives dans toutes les directions, par tous les moyens.

Les associations se heurtent aujourd'hui à l'absence d'une véritable démarche territoriale apte à fédérer l'ensemble des initiatives locales. De plus, cette démarche territoriale doit être appuyée par une volonté politique ferme et réelle.

De plus, si certains projets transcendent les frontières de leur commune d'élaboration, la majorité des initiatives sont pensées de manière indépendante, sans consultation sur ce qui s'est fait ailleurs. Les entretiens que nous avons effectués avec les associations locales montrent que plusieurs d'entre elles demeurent informelles et très peu actives. En dépit de multiples réalisations positives, il demeure que les quelques associations de la vallée d'Ourika connaissent d'importantes difficultés :

- Le bassin versant de l'Ourika affiche un taux d'analphabétisme très élevé. Bien qu'il soit possible de voir une légère amélioration entre les données du recensement de 2004

et celui de 2014, le taux demeure très élevé. Ce qui explique l'ignorance de quelques dirigeants d'associations des modes de gouvernance interne qui permettent de mieux mobiliser l'association

- Le manque de formation du personnel des associations, tant sur le plan administratif, comptable que technique, ainsi que le fait que la totalité des associations fonctionnent sur la base du bénévolat, fragilisent la pérennité de leurs actions, voire la survie des associations.
- Il peut parfois y avoir de la concurrence entre les associations qui travaillent sur un même territoire, à la résolution des mêmes problèmes et qui doivent quelques fois se diviser les mêmes fonds. Il peut donc y avoir un dédoublement des efforts qui auraient pu être concentrés sur un autre projet de développement local.
- Il y a aussi la présence de certaines associations qualifiées de « passager clandestin » parce qu'existant seulement pour récolter des fonds. Ces cas mettent en lumière une tendance chez certaines associations à bâtir des projets en fonction des ressources financières disponibles pour un type d'action spécifique et non en fonction des besoins diagnostiqués au sein de la collectivité ou des capacités de l'association à les réaliser, ce qui limite fortement l'impact des projets.
- Bien que l'INDH soit un important bailleur de fonds au niveau des associations, plusieurs membres notent « Un certain favoritisme ou un manque de rigueur dans l'attribution des subventions, mais surtout dans la traçabilité de ces argents. Entre la philosophie qui anime l'Initiative et son application sur le terrain, il y a un écart » que le note le président de l'association « Espoir Sti Fatma ».

La majorité des difficultés que vivent les associations découle principalement de l'analphabétisme et du manque d'expérience politique et entrepreneuriale des leaders des communautés et des membres des associations. La mise en application des projets de développement et la formulation des besoins se heurtent donc aux limites même de ces institutions et de celles et ceux qui les animent. C'est ce que souligne le directeur de l'association « Avenir El Haddad pour le développement » : « La formation des intervenants

associatifs est primordiale pour qu'une approche de gouvernance territoriale inclusive émerge réellement dans la région ».

3.2- Les propositions

Cette recherche indique que les initiatives à caractère social, environnemental et économique mises en place par les acteurs de l'ESS et en particulier les associations de la vallée d'Ourika, témoignent d'une volonté de transformer leur milieu en s'attaquant aux problèmes liés à la pauvreté, l'exclusion et la dégradation du milieu naturel. des associations d'équipement de l'eau potable, des associations de lutte contre l'isolement et des associations de développement, mais aussi la diversité des projets qui les mobilisent, montrent l'importance croissante qu'occupe l'échelon local dans le développement socio territorial. De plus, cette recherche génère un certain nombre de propositions, ces dernières peuvent se résumer dans les points suivants :

- Les associations locales développent une nouvelle solidarité à travers la mobilisation citoyenne. Pourtant, s'il n'y a pas de diversification de l'économie, le développement atteindra rapidement ses limites. Pour cela, la diversité des projets et la mobilisation croissante de la population pour les mettre en œuvre s'avère indispensable pour que cette solidarité touche tous les aspects de la vie : transformer les communautés de façon à ce qu'elles deviennent attrayantes' et dynamiques afin que les jeunes choisissent d'y demeurer, que de nouvelles industries s'y développent et finalement, afin de rompre l'isolement de la vallée.
- La majorité des difficultés que vivent les associations découle principalement du manque d'expérience entrepreneuriale des dirigeants et des membres des associations. La formation des intervenants associatifs est donc primordiale pour qu'une approche de gouvernance territoriale inclusive émerge réellement dans la vallée.
- Aujourd'hui les projets partent directement de la société civile et montent vers les institutions de l'Etat. De plus, l'échec des projets étatiques qui ne représentaient pas les réels besoins de la population affirme la nécessité du renforcement de la collaboration

entre les pouvoirs publics et les associations locales à travers l'élaboration des plans d'actions en concertation entre toutes es parties prenantes, ce qui va permettre de mieux identifier les besoins de la population locale.

- Bien que les premiers pas aient été effectués, elles devront user de persévérance pour renverser la tendance lourde de la dévitalisation et de la déstructuration des milieux ruraux dans la vallée d'Ourika. Le changement social qui est revendiqué par plusieurs acteurs locaux doit ainsi s'accompagner d'une mobilisation encore plus large des acteurs de la société (État et privé) de même que d'une meilleure concertation afin de définir de véritables objectifs communs en matière de développement local.

Aujourd'hui, les associations rurales marocaines réclament leur place dans les projets de développement concernant leurs territoires et espaces de vie. La mobilisation de la société civile et sa volonté à rassembler des ressources multiples est un premier signe de la transition qui s'opère au Maroc présentant entre une société organisée autour de ses ressources locales et une société organisée en réseau avec l'ensemble de son territoire.

Tableau 4 : Synthèse des résultats

Questions de recherche et problématique	Les éléments de réponse
<p>- L'économie sociale et solidaire participe-t-elle à de l'essor d'une gouvernance territoriale ?</p>	<p>Dans le cadre de la gouvernance territoriale, l'ESS participe à l'organisation territoriale et au système de décision. Elle y tient un rôle dans la défense d'intérêts collectifs, la manifestation d'aspirations sociales (comme la participation, la créativité, la solidarité...) comme porteuses de diverses idéologies et de stratégies (de résistance aux déstructurations, d'intégration aux dynamiques sociales, de transformation aux modes de vie...) et éventuellement comme alimentant un mouvement social. De plus, l'ESS constitue un acteur de gouvernance territoriale qui par sa présence, son poids et ses activités économiques influe sur le mode de production territoriale.</p>
<p>- L'économie sociale et solidaire contribue-t-elle au développement territorial ?</p>	<p>Les acteurs de l'ESS sont en mesure de tenir un rôle important dans l'organisation économique et sociale des territoires ruraux fragilisés, grâce, notamment à leur capacité à consolider le capital social des territoires. Ces acteurs peuvent apporter une contribution essentielle à l'équilibre économique et social des espaces considérés. Ils paraissent en mesure d'alimenter, de façon évidemment variable selon les contextes territoriaux. Cette contribution se manifeste à travers l'ancrage territorial des organisations de l'ESS, l'innovation sociale, la cohésion sociale et l'aménagement du territoire.</p>
<p>- Peut-on parler d'un développement territorial durable sans gouvernance territoriale ?</p>	<p>Le développement territorial durable requiert une implication de tous les acteurs du territoire. De plus le DTD ne peut se réaliser qu'à travers la mise en application des principes de la gouvernance territoriale, notamment, la participation, la transparence et la responsabilité.</p>

<p>- Dans quelle mesure les organisations de l'ESS contribuent-elles à l'essor d'une gouvernance territoriale aboutissant à un développement territorial durable ?</p>	<p>De ce qui précède, on constate que les activités relevant de l'ESS à travers leur participation au processus de gouvernance territoriale, nous semblent en mesure de contribuer activement au développement territorial durable. De plus, la majorité des acteurs interrogés dans le cadre de notre enquête de terrain au niveau de la vallée d'Ourika ont souligné l'importance de l'apport des organisations de l'ESS et en particulier des associations dans le processus de la gouvernance territoriale à travers leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux. En outre, ces acteurs ont indiqués par la même occasion le rôle essentiel que jouent les associations locales dans le développement de leur territoire à travers, notamment des actions de développement, la sensibilisation, l'accompagnement et la formation.</p>
---	--

Source : Par nos soins

La synthèse ci-dessus, nous a permis de mettre la lumière sur le rôle des organisations de l'ESS dans le processus de la gouvernance territoriale et par là d'un développement territorial durable. Certes, ces réponses ne sont pas parfaites, mais elles nous apparaissent suffisantes pour mesurer l'apport des acteurs de l'ESS dans la vallée d'Ourika.

Conclusion du chapitre

L'analyse des associations locales souligne l'importance du rôle des facteurs endogènes tels que, l'émigration, la pauvreté et l'analphabétisme et des facteurs exogènes tels que la mondialisation, la circulation de l'information via les télécommunications, la démocratisation de la société marocaine, la mobilité des individus qui favorise les échanges à différentes échelles géographiques et la transformation de l'économie pour le développement d'une vision renouvelée du territoire.

Alimentés par ces facteurs, les associations adoptent de multiples stratégies dans le but de s'adapter aux changements qu'elles connaissent, mais aussi pour construire un nouvel espace propice au développement territorial. Il apparaît donc que ce sont ces stratégies, de par leur degré d'innovation, qui constituent aujourd'hui le moteur du changement économique et social de la vallée d'Ourika.

Ainsi, malgré la persistance de certaines difficultés organisationnelles, les associations établissent de nouvelles pratiques de développement qui favorisent la cohésion et la mobilisation sociales. Aussi, la maîtrise du territoire et de ses ressources (par les communautés ramène l'idée d'une gestion locale qui serait apte à intégrer à la fois les savoirs traditionnels et modernes tout en inscrivant les initiatives locales dans une démarche de durabilité. Nos analyses montrent que le renforcement des capacités des dirigeants associations et l'intégration de toutes les composantes du territoire (ses ressources, son histoire, ses populations) s'avèrent essentiels afin d'opérer une gouvernance territoriale gage de développement territorial durable.

Conclusion Générale

Cette recherche s'est intéressée au rôle que jouent les acteurs de l'ESS dans la vallée d'Ourika. Plus particulièrement, elle s'est intéressée à la participation des associations locales dans l'essor d'une gouvernance territoriale gage d'un développement territorial durable. Le questionnement qui a guidé notre démarche visait à comprendre dans quelle mesure les organisations de l'économie sociale et solidaire contribuent-à l'essor d'une gouvernance territoriale aboutissant à un développement territorial durable.

Pour ce faire, nous avons identifié et analysé les effets des actions menées par les organisations de l'ESS sur le développement socioéconomique de la vallée d'Ourika. Par la suite, nous avons présenté un état des lieux de l'ampleur que prennent les organisations de l'économie sociale et solidaire dans la vallée, ainsi que les actions potentielles de ces organisations qui peuvent favoriser l'essor d'une gouvernance territoriale et par là d'un développement territorial durable.

À travers notre investigation de terrain, mais aussi dans le cadre d'analyse élaboré dans les chapitres I et II, nous avons présenté la gouvernance territoriale ainsi que le développement territorial durable comme deux concepts aptes à déterminer et évaluer notre troisième concept celui de l'ESS. Dans les faits, ces trois concepts sont au cœur de notre problématique de recherche.

Nous avons retenu que la notion de l'ESS comprend tout d'abord ce que l'on désigne sous le terme d'économie sociale, c'est-à-dire les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Le terme d'économie solidaire, pour sa part, regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale. L'ESS rassemble donc des organisations qui se veulent alternatives soit par ce qu'elles sont, car leur statut est censé produire d'autres rapports sociaux, soit par ce qu'elles font car leur objet social aurait une utilité sociale particulière.

Par ailleurs, l'ESS constitue un acteur de gouvernance territoriale qui par sa présence, son poids et ses activités économiques influe sur les modes de coordination du territoire. Elle participe à l'organisation territoriale et au système de décision dans le cadre de la « gouvernance territoriale » qui constitue le deuxième concept qui encadre notre analyse.

Nous avons également défini le concept de gouvernance territoriale en tant qu'approche intégrée des modes de régulation et de structuration du pouvoir entre les acteurs étatiques, privatifs et sociaux. Certes, le concept de gouvernance nous a permis d'analyser les initiatives de l'ESS dans la vallée d'Ourika et de mettre en lumière les particularités qu'il revêt dans cet espace. Nos résultats montrent d'abord que beaucoup d'initiatives sont aujourd'hui portées par des jeunes et s'organisent au sein d'associations de développement local. L'importante augmentation de leur nombre témoigne aussi de la volonté exprimée par les citoyens pour participer à la gouverne de leur milieu de vie. Ainsi, d'un modèle associatif fondé sur une structuration traditionnelle des communautés, la société rurale d'Ourika s'engage vers une nouvelle démarche associative qui repose sur de nouveaux acteurs.

Un facteur vient appuyer ce changement de perception. Il s'agit de la diversification du rôle et des objectifs des associations locales. Si la gestion des ressources naturelles demeure centrale dans l'action de plusieurs associations, elle s'accompagne de plus en plus de projets à vocation sociale et économique. C'est précisément dans l'affrontement des défis socio territoriaux auxquels sont confrontées les associations que nous remarquons un accroissement significatif du dynamisme de la société civile. Comme nous l'avons présenté dans l'étude de cas, la diversité des projets mis de l'avant par les acteurs l'ESS témoigne d'une nouvelle forme d'appropriation des mécanismes de gouvernance. Cette prise en charge à l'échelle locale des problèmes sociaux et économiques, et même environnementaux, s'accompagne par ailleurs d'un renforcement des capacités d'action des associations.

Une autre particularité que revêt la gouvernance dans notre zone d'étude est sa dimension temporelle. En effet, nous avons montré que l'émergence d'une gouvernance territoriale demeure à l'heure actuelle embryonnaire. Cet état de fait s'explique par la

nouveauté qui caractérise l'implication des acteurs de l'ESS dans l'élaboration des projets territoriaux, ce qui rend difficile leur analyse comme moteur du changement social. Globalement, les actions des acteurs de l'ESS que nous avons analysées ont permis de mieux cerner l'importance de leur mobilisation et leur l'impact social de leurs initiatives.

Nous avons aussi soulevé l'importance d'appréhender notre recherche à l'aide du concept de développement territorial durable afin d'évaluer la viabilité des pratiques et des stratégies collectives. Notre interprétation du développement territorial durable s'est centrée sur l'intégration des sphères sociale, environnementale et économique et sur la mobilisation de leurs acteurs respectifs autour des projets de développement territorial dans une approche de durabilité.

Afin de rencontrer notre objectif principal, nous avons défini le « développement territorial durable des communautés» comme un processus qui vise l'amélioration des conditions de vie d'une communauté et dont les mécanismes sont appropriés par celle-ci. Pour que ce développement soit durable, nous avons insisté sur l'importance d'adopter une perspective qui tienne compte du temps futur.

En ce sens, notre recherche montre que les projets mis en place par les acteurs de l'ESS sont une source de solidarité locale et qu'ils visent à répondre aux besoins des populations en matière de santé, de droits, d'éducation et d'environnement. De plus, comme nous l'avons soulevé précédemment, les acteurs impliqués dans ces initiatives sont directement issus de la communauté locale et tendent à se diversifier. C'est en termes de durabilité, justement, que les associations rencontrent des difficultés. Leur précarité, le manque d'expérience politique et entrepreneuriale des leaders en matière d'organisation, ainsi que l'absence de suivi à long terme des initiatives, constituent les défis que devront affronter les associations dans leurs stratégies de développement durable si elles veulent pérenniser leurs expériences.

Enfin, malgré les multiples limites que connaît la vallée sur le plan environnemental, social et économique, nous croyons que la mobilisation citoyenne qui s'est mise en place depuis une trentaine d'années seulement renforce la prise de parole de la société civile sous l'encadrement des acteurs de l'ESS et par le fait même, s'avère être le premier jalon vers la mise en place d'une gouvernance territoriale qui serait plus inclusive. En ce sens, cette mobilisation s'inscrit dans la continuité des traditions associatives oasiennes de la région tout en renouvelant l'espace d'action et les acteurs du développement. De plus, les associations rencontrées reconnaissent que tout n'est pas joué.

Effectivement, bien que les premiers pas aient été effectués, elles devront user de persévérance pour renverser la tendance lourde de la dévitalisation et de la déstructuration des milieux ruraux dans la vallée d'Ourika. Le changement social qui est revendiqué par plusieurs acteurs locaux doit ainsi s'accompagner d'une mobilisation encore plus large des acteurs de la société (État et privé) de même que d'une meilleure concertation afin de définir de véritables objectifs communs en matière de développement local.

Il est aussi important de souligner le rôle que continuent de jouer les structures traditionnelles dans les questions socio-traditionnelles. Toutefois, dès lors qu'il est question de développement social ou économique, ces structures sont remises en cause par les communautés et c'est à ce niveau que le renouvellement des acteurs sociaux s'effectue aujourd'hui. Finalement, il importe de souligner l'importance que jouent certaines fédérations dans la coordination et l'encadrement des initiatives des associations locales. La fédération Jibal Atlas, de même que l'union des associations d'Ourika ouvrent la voie à un meilleur renforcement des capacités des associations, voire même à leur professionnalisation.

Bien que notre objectif vise à témoigner des transformations que connaît la vallée d'Ourika, il se limite principalement aux dimensions sociale et économique des enjeux du développement territorial durable. Une analyse de plus grande envergure pourrait mettre en évidence, et même en concert, les aspects environnementaux qui sous-tendent l'action des associations de même que celle des acteurs privés. Notre choix a, en effet, été de mettre

l'emphase sur les acteurs de l'ESS au détriment des autres types d'acteurs. Notre décision s'explique par la nécessité de restreindre l'ampleur de la collecte de données sur le terrain. De même, dans la vallée d'Ourika, le secteur privé est fortement tourné vers le tourisme ce qui constitue un tout autre champ d'investigation.

Liste des figures

Figure 1 : Les Fondements de la gouvernance territoriale	42
Figure 2 : Synthèse des apports conceptuels	62
Figure 3 : Localisation de la Province d'Al Haouz au Maroc.....	80
Figure 4 : Découpage administratif en Cercle et Communes de la Province d'Al Haouz.....	81
Figure 5 : Évolution de l'Indice de Développement Humain au Maroc.....	85
Figure 6 : Taux d'analphabétisme (%) selon le sexe et le milieu de résidence entre 2004 et 2014.....	87
Figure 7 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon les régions .	87
Figure 8 : L'évolution du nombre d'associations dans la vallée d'Ourika entre 2005 et 2015	95
Figure 9 : Les domaines d'interventions des associations	96
Figure 10 : L'appartenance des associations à une fédération	96
Figure 11 : La relation des associations avec les pouvoirs publics.....	97
Figure 12 : La participation des associations de l'ESS dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux.....	97
Figure 13 : La contribution des organisations de l'ESS dans le dynamisme de la vallée.....	98
Figure 14 : Les formes de participation des organisations de l'ESS dans le développement de la vallée	98
Figure 15 : Les contraintes qui freinent les associations locales.....	99
Figure 16: La participation de la gouvernance territoriale au développement local.....	100
Figure 17: Les principaux enjeux de la gouvernance territoriale.....	100

Liste des tableaux

Tableau 1 : Posture épistémologique du chercheur	13
Tableau 2 : Identification des forces et des faiblesses au sein des deux associations actives.....	104
Tableau 3 : Identification des forces et des faiblesses au sein des deux associations actives.au sein des deux associations actives	105
Tableau 4 : Synthèse des résultats.....	110

ANNEXES

Annexe n°1 : Questionnaire destiné aux acteurs de l'ESS

#1 INFORMATIONS GENERALES

1- La désignation de l'association

2- Le nom de la personne interrogée

3- Le numéro téléphone de la personne interrogée

□□□□□□□□□□

4- Qualité dans l'association

- Président
- Secrétaire générale
- Trésorier
- Si autre à préciser : ...

5- Année de création de l'association :

- Avant 2005
- Après 2005

2 LE MODE DE FONCTIONNEMENT ET USAGERS

6- Le champ d'intervention de l'association :

- Activités culturelles
- Sports
- Chasse, pêche
- Action de développement
- Services sociaux
- Santé
- Infrastructures
- Si autre à préciser : ...

7- Le nombre de réunion de bureau par mois

[]

8- Quels moyens sont en place pour connaître les besoins et les attentes de la population cible ?

- Discussions informelles
- Réunions
- Enquêtes
- Boîtes à idée
- Si autre à préciser : ...

9- Quel est le public bénéficiaire des activités de l'association ?

- Enfants
- Les femmes
- Jeunes
- Adultes
- Seniors
- Tous âges
- Publics en difficulté (sociale, économique, médicale...)
- Tous types de publics

10- Quels sont les critères d'identification des différentes catégories de public ?

- géographiques
- âges
- sexe

- revenus
- types de demandes
- niveau d'engagement (bénévoles, adhérents, bénéficiaires, usagers, clients...)
- Si autre à préciser : ...

11- Quels moyens sont en place pour connaître le degré de satisfaction du public ?

- discussions informelles,
- réunions
- enquêtes
- boîtes à idées
- Si autre à préciser : ...

12- Participez-vous à un réseau (fédération, union d'associations,...) ?

- oui
- non

13- Si oui, lequel(s) :

14- Si non, pourquoi ?

#3 RESSOURCES HUMAINES ET STRUCTURATION INTERNE

15- Quel est le nombre des membres de l'association ?

16- Le nombre des membres de bureau ?

- 5
- 7
- Si autre à préciser : ...

17- Qualité professionnelle des membres de l'association ?

- Le nombre de fonctionnaires dans l'association
- Le nombre de diplômés dans l'association
- Le nombre de chômeurs dans l'association
- Si autre à préciser : ...

18- Qualité professionnelle des membres de bureau de l'association

- Le nombre de fonctionnaires dans l'association
- Le nombre de diplômés dans l'association
- Le nombre de chômeurs dans l'association
- Si autre à préciser : ...

19- Le niveau scolaire des membres de l'association ?

- Le nombre de membres ayant le niveau primaire
- Le nombre de membres ayant le niveau collège
- Le nombre de membres ayant le niveau bac
- Le nombre de membre ayant le niveau de licence
- Si autre à préciser : ...

20- Le niveau scolaire des membres de bureau de l'association ?

- Le nombre de membres ayant le niveau primaire
- Le nombre de membres ayant le niveau collège
- Le nombre de membres ayant le niveau bac
- Le nombre de membre ayant le niveau de licence
- Si autre à préciser : ...

21- L'association dispose-t-elle d'un personnel salarié ?

- Oui
- Non

22- Si oui, lequel ?

23- Si non, pourquoi ?

#4 RESSOURCES FINANCIERES ET LOGISTIQUES

24- Votre association dispose d'un local permanent ?

- Oui
 Non

25- Si oui, quelle est votre situation d'occupation ?

- Propriétaire
 Locataire (payant
 Hébergée à titre gratuit
 Si autre à préciser : ...

26- Quel était le montant du dernier budget de fonctionnement de votre association ?

- En 2010 [____]
- En 2011 [____]
- En 2012 [____]
- En 2013 [____]
- En 2014 [____]
- En 2015 [____]

27- Quelles sont les ressources habituelles de l'association ?

- Cotisations des adhérents [____]
- Subventions communales [____]
- Subventions régionales [____]
- Subventions de l'Etat [____]
- Dons, mécénat [____]
- Autres [____]

#5 ENVIRONNEMENT ET ANCRAGE TERRITORIAL

28- Quels sont les partenaires de votre association ?

29- Comment jugez-vous votre relation avec ses partenaires ?

- Bonne/ Confiante
- Assez bonne
- Méfiante
- Si autre à préciser : ...

30- Comment jugez-vous votre relation avec la population locale ?

- Bonne/ Confiante
- Assez bonne
- Méfiante
- Si autre à préciser : ...

31- Avez-vous des attentes vis-à-vis de vos partenaires ?

- oui
- non

32- Si oui, lesquelles

- Assistance logistique
- Assistance financière
- Assistance encadrement
- Si autre à préciser : ...

33- Votre association est-elle présente ou représentée dans des instances de décision ou de concertation ?

- oui
- non

34- Si oui, lesquelles ?

35- Quelles sont les principales réalisations de votre association dans la dernière décennie ?

Projet	Durée	La source de financement	Les bénéficiaires	Degré de réalisation des objectifs du projet

36- Quelles sont les contraintes qui freinent votre association ?

- Raréfaction des ressources
- Maîtrise de la gestion
- Accès aux compétences bénévoles
- Accès aux financements
- Si autre à préciser : ...

37- Quels moyens mettez-vous en place pour faire face à ces contraintes ?

- Formation aux membres de l'association
- La motivation des bénévoles
- La recherche permanente des partenaires
- Si autre à préciser : ...

#6 EVALUATION D'IMPACT DE L'ASSOCIATION SUR SON TERRITOIRE

38- Pourquoi votre association a-t-elle été créée?

- Défense des intérêts de la population cible
- Partage d'un loisir entre membres
- Amélioration des conditions de vie de la population cible
- Si autre à préciser : ...

39- Quelles sont les attentes de votre population cible?

- La satisfaction des besoins basiques
- Des solutions à un problème spécifique
- Si autre à préciser : ...

40- Quels sont les bénéfices que l'association leur apporte?

- L'appui éducatif
- L'accompagnement des AGR
- Faciliter l'accès aux services sociaux de base
- Si autre à préciser : ...

41- Sont-ils durables?

- oui
- non

42- D'après vous, en quoi votre association participe-t-elle au développement de la commune ?

- Sensibilisation
- Formation
- Action de développement
- Accompagnement
- Si autre à préciser : ...

43- Votre association participe-t-elle à la mise en œuvre des actions de développement entreprises par la commune ?

oui

non

44- Si oui, sous quelle forme ?

Formation

Encadrement

Contrôle

Si autre à préciser : ...

45- Comment mobilisez-vous la population locale pour jouer un rôle efficace dans le développement territorial ?

Sensibilisation

Encadrement

Implication dans les projets de l'association

Si autre à préciser : ...

46- y a-t-il des effets négatifs à vos actions que vous n'avez pas encore pris en compte ?

oui

non

47- Si oui, lesquels ?

Annexe n°2 : Questionnaire destiné aux pouvoirs publics

#1 Informations générales

1- Sexe

Femme

Homme

2- Qualité dans l'organisme

Président

Secrétaire générale

Si autre à préciser : ...

#2 Informations sur le plan administratif

3- Au cours de la dernière décennie, quels changements notez-vous sur le plan de l'organisation -administrative ?

Réformes

Mutation institutionnelle

Si autre à préciser : ...

4- y -a-t-il eu des transformations territoriales ?

oui

non

5- Si oui, lesquelles ?

Redécoupage administratif

Décentralisation

Si autre à préciser : ...

6- L'Etat est-il autant présent?

oui

non

7- Si non, qui prend le relai dans la gestion locale ?

La société civile

Le secteur privé

Si autre à préciser : ...

#3 Informations liées à la participation de la société civile

8- De quelle manière s'effectue le choix des actions à mener?

Participative

Individuelle

Si autre à préciser : ...

9- Y avait-il consensus sur le choix de ces actions?

oui

non

10- Si non, comment avez-vous géré les divergences d'intérêts dans la communauté?

Dialogue

Implication

Si autre à préciser : ...

11- La société civile participe-t-elle à la mise en œuvre des actions entreprises?

oui

non

12- Si oui, sous quelle forme ?

Sensibilisation

Encadrement

Contrôle

Si autre à préciser : ...

13- A votre avis, existe-t-il un lien entre l'approche participative et le développement territorial ?

oui

non

14- Si oui, sous quelle forme ?

Dépendance

Complémentarité

Si autre à préciser : ...

15- Comment mobilisez-vous la société civile pour jouer un rôle efficace dans le développement territorial ?

Sensibilisation

Encadrement

Si autre à préciser : ...

#4 Informations liées à l'économie sociale et solidaire

16- Quel est l'ampleur des organisations de l'économie sociale et solidaire ?

En croissance

En déclin

17- Nombre des associations et des coopératives créées dans la dernière décennie ?

18- Quelles sont les associations et les coopératives les plus dynamiques à votre avis ? (et pourquoi ?)

19- Comment jugez-vous les rapports de coordination entre les associations locales et les pouvoirs publics ?

- Forts
- Moyens
- Faibles

#5 Informations liées à la gouvernance territoriale

20- Qu'est-ce que représente pour vous le concept de la gouvernance territoriale ?

- Le remodelage ou la réinvention de la gestion publique
- Une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents
- Si autre à préciser : ...

21- Considérez-vous que vous agissiez en faveur de la gouvernance territoriale?

- oui
- non

22- Pensez-vous que la gouvernance territoriale contribue au développement territorial durable ?

- oui
- non

23- Si oui, sous quelle forme

- La transparence
- La responsabilité
- La démocratie
- Si autres, à préciser

24- Si oui, quelles actions mettez-vous (ou comptez-vous) mettre en place ?

- Faire participer les différentes parties prenantes dans la gestion du local
- L'appel à la coopération locale
- Répartir les responsabilités sur les différents acteurs

Si autre à préciser : ...

#6 Questions ouvertes

25- Avez-vous une large marge de manœuvre pour assurer une bonne gouvernance locale ?

26- Quels changements devraient être apportés pour améliorer la situation socioéconomique de la vallée ?

27- Si vous aviez le pouvoir de transformer les choses, que feriez-vous?

Annexe n°3 : Guide d'entretien

Projets de l'association

- 1- Qui propose et définit les projets de l'association?**
- 2- Qui assure la réalisation des projets de l'association?**
- 3- L'association dispose-t-elle d'une vision à long terme en matière des actions entreprises ?**

L'équilibre des pouvoirs, contrôle et évaluation

- 4- Les rôles et les taches des membres de bureau sont clairement distingués ?**
- 5- Comment les dirigeants rendent-ils compte de leurs actions ?**
- 6- La pertinence des projets réalisés est-elle évaluée dans le temps ?**
- 7- Qui assure l'évaluation de ces projets ?**

La transparence

- 8- Le projet associatif est-il accessible à toutes les parties prenantes de l'association ?**
- 9- Est-il établi un rapport de gestion ?**
- 10- Les états financiers annuels sont-ils accessibles aisément ?**

Compétences et capacités

- 11- Quelle est la situation de l'association en matière d'équipements et de matériels ?**
- 12- Le niveau scolaire des dirigeants de l'association ?**
- 13- Les membres de l'association et les dirigeants en particulier bénéficient-ils des formations ?**

14- L'association dispose-t-elle d'un personnel salarié ?

Bibliographie

Abdelkhalek, T. 2005. « La pauvreté au Maroc, rapport thématique ». Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc.

Ahmed-Zaid Malika, Touhami ABDELKHALEK, ZIED OUELHAZI ; 2013 ; « L'économie Sociale et Solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? » IPEMED.

Ait Haddout Ahmed, 2009, « Organisation et gestion des organisations de sociétés de cautionnement mutuel. Les analyses l'économie sociale au Maroc », rapport du Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (Remess).

Aït Haddout A., Jaouad M. ; 2001, « L'économie sociale au Maroc : approches méthodologiques et acteurs en présence », in Khrous (dir.), Le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation, Casablanca, Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines.

Ahrouch Saïd ; 2011 ; Les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions, RECMA Revue internationale de l'économie sociale N ° 322.

Allemand Sylvain ; 2000. «Gouvernance. Le pouvoir partagé». Sciences humaines, no101, (janvier), p. 12-18.

Aydalet Philippe; 1985 ; « Économie régionale et urbaine ». Paris: Économica.

Bagnasco Arnaldo et Le Galès Patrick ; 1997 ; «Introduction. Les villes européennes comme société et acteur». Villes en Europe. Paris: La Découverte, p. 1-36.

Banque Mondiale ; 2007 ; « Se soustraire à la pauvreté au Maroc », Banque Mondiale, [En ligne].

<http://siteresources.worldbank.org/IINTMOROCCOINFRENCH/Resources/Moving.out.of.poverty.French.DEF.pdf>.

Baron Catherine et Malika Hattab-Christmann ; 2005 ; « Economie solidaire et nouvelles formes de gouvernance au sud Les associations de développement local au Maroc », RECMA Revue internationale de l'économie sociale N ° 295.

Bellaoui Ahmed; 1995 : «Tourisme et développement local dans le Haut-Atlas marocain ».Le point de vue d'un élu local, acte, royale air Maroc, ministère de 'intérieur. Novembre 1995, pp : 46 56

Bertrand, N., Gorgeu, Y., Moquay, P ; 2001. « Intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », Les 3e journées de la proximité Nouvelles Croissances et Territoires, Paris, 13-14 décembre 2001, 18 p

Boutet Annabelle ; 2013 ; « Économie sociale et solidaire et collectivités locales », Etd, le centre de ressources du développement territorial.

Brahimi M., 1998, « Les associations au Maroc : cadre juridique », publication du Centre de documentation des collectivités locales.

Bruno Jean. ; 1997 ; « Territoires d'avenir: Pour une sociologie de la ruralité ». Sainte-Foy.

Bruno Jean; 2015 ; « Le développement territorial durable: une nouvelle approche de développement rural ».

Cavallier Georges ; 1998. Défis pour la gouvernance urbaine dans l'union européenne. Rapport d'étude, Luxembourg, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie.

Cloutier Julie; « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? » ; Les Cahiers du CRISES Collection Études théoriques ET0314 ; Novembre 2003.

Collette Christine, Pigé Benoît, 2008 ;« Économie sociale et solidaire. Gouvernance et contrôle » ; Editions Dunod, Collection Les Topos+, France, 2008.

Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti ; 2005, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité ». RECMA - Revue Internationale de l'économie sociale. n°296, p.8-23.

Côté Louis. 2003. «De l'État minimal à l'État subsidiaire : L'héritage de l'Histoire». Télescope, Vol. 10, n° 2, (mars), p. 3-6.

Dahman-Saïdi Myriam; 2015 ; « L'Économie Sociale et Solidaire au Maroc Entre tradition et nouveau mode de production » ; BSI Economics.

Demoustier Danièle;2011 ; « L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement » Editions Syros ; 2001

Demoustier Danièle, Richez-Battesti Nadine, « Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », Géographie, économie, société 1/2010.

Demoustier Danièle et Vallat David ; 2005 ; « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE » ; RECMA – REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE n°296.

Deslauriers, Jean-Pierre. 1991 ;« Recherche qualitative guide pratique ». Montréal, McGraw-Hill.

Dominique Lorrain ; 1998. «Administrer, gouverner, réguler». Les Annales de la recherche urbaine, no 80-81, p. 85-92

Diop Amadou; 2009, « Développement local, gouvernance territoriale – Enjeux et perspectives », Ed. Karthala, 230p.

Draperi, Jean-François, 2003 ; « Les coopératives face aux nouvelles attentes de la société », in DRAPERI, Jean-François, TOUZARD, Jean-Marc (dir.), Les coopératives entre territoires et mondialisation : les entretiens de Maraussan, 14 et 15 décembre 2001, Institut de l'économie sociale, Les cahiers de l'économie sociale, n°2, Paris, L'Harmattan.

El Hijri Lamiaâ; 2009 ; « GOUVERNANCE ET STRATÉGIE TERRITORIALES : LE RÔLE DES ACTEURS DANS LA GESTION DE LEUR TERRITOIRE » ; Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion de l'Université de METZ.

El Jihad, Moulay Driss. 2001 ; « L'eau de la montagne et le pouvoir étatique au Maroc: entre le passé et le présent », Annales de Géographie, 2001, n°622, p. 665-672.

Eme Bernard. 2005 ; « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire ». Revue internationale de l'économie sociale : Recma Numéro 296, mai 2005,

Ferguène Améziane ; 2005, « Gouvernance locale et développement territorial - Le cas des pays du sud, Paris », l'Harmattan. 32p

Fonda ; 2004 ; Dossier « Économie sociale et territoires », La Tribune Fonda, n° 165.

Fremaux Philippe; 2012 ; « Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire », Etude réalisée pour le compte de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme et pour la Caisse des Dépôts et Consignations, Alternatives économiques, janvier 2012.

Georges Benko, Alain Lipietz; 1995. «De la régulation des espaces aux espaces de régulation». InR. Boyer. Et Y. Saillard (sous la dir.), Théorie de la régulation. L'État des savoirs, Paris: La Découverte, p. 293-303.

Gilly Jean-Pierre, Perrat Jacques ; 2003, « Gouvernance et dynamiques institutionnelles des territoires », communication à la journée de travail Gouvernance territoriale : pratique, discours et théories, IEP de Toulouse, miméo, 24 p

Gilly et Pecqueur. 1995. «La dimension locale de la régulation». Théorie de la régulation: L'État des savoirs, Paris: La Découverte.

Goxe Antoin, 2006 « Gouvernance territoriale et développement durable: implications théoriques et usages rhétoriques » pp. 151-170, in : R. Pasquier, V. Simoulin, J. Weisbein,éds, La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories, Paris, LGDJ, Tome 44, coll. «Droit et Société ».

Haddad Mohamed ; 2008 ; « intelligence territoriale et observatoires socioéconomiques et environnementaux : un processus d'intelligence territoriale adapté à l'OMH au sud-est tunisien » , thèse de Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paul Verlaine-Metz.

Haut commissariat au Plan ; 2015 ; « Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 » : [Enligne] http://www.hcp.ma/Presentation-des-premiers-resultats-du-RGPH-2014_a1605.html.

Insee Nord-Pas-de-Calais, 2008 ; Dossiers de Profils n° 92, « Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers secteur, Octobre 2008.

Jeantet Thierry ; 2009 ; « Économie sociale : La solidarité au défi de l'efficacité », La documentation française, Paris.

Jessop Bob ; 1998. «L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec: le cas du développement économique». Revue internationale des sciences sociales, no155, p. 31-50.

Klein, Juan-Luis ; 1997 ; « L'espace local à l'heure de la globalisation, la part de la mobilisation sociale », Cahiers de géographie du Québec, vol. 41, no 114, p. 367-377.

Klein, Juan-Luis ; 1997 ; « L'espace local à l'heure de la globalisation, la part de la mobilisation sociale », Cahiers de géographie du Québec, vol. 41, no 114, p. 367-377.

Lasida Elena, 2008 ; « L'économie solidaire : une manière nouvelle de penser l'économie » ; L'Encyclopédie du Développement Durable.

Leloup F, Moyart L, Pecqueur B ; 2014 ; « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? ». 4èmes journées de la proximité, réseaux et coordination, 17 et 18 Juin 2004.

Le Galès Patrick ; 1995. «Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine». Revue française de science politique, Vol. 1, p. 57-91.

Letraublou L.; 2010: "modélisation pluie-débit par le modèle GR4J cas du bassin versant de l'ourika" UNIVERSITE PAUL-SABATIER. p: 7.

Mandiag Lamine ; 2008, « Réflexion autour du concept de gouvernance », Dakar, CESTI, 10p.

Mengin Jacqueline, « Économie sociale et développement local », Cahier coordonné par Danièle Demoustier ; Collection « Entreprendre autrement – les cahiers de l'économie sociale », L'Harmattan, 2005.

Muriel Tapie-Grime M., Blatrix C., Moquay P., 2007, « Développement durable et démocratie participative - La dynamique performative locale », PUCA

Oredd ; 2013; Rapport de l'état de l'environnement de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz.

Organisation mondiale de la santé (OMS) ; 2007 ; « Programme de coopération OMS / Maroc Biennie 2004-2005 », Bureau Régional de la Méditerranée Orientale. [En ligne]. [http://www.emro.who.int/morocco/mediatheque/onenparle/jmtb2007/docs/fr/ OMS au Maroc programmes en cours.pdf](http://www.emro.who.int/morocco/mediatheque/onenparle/jmtb2007/docs/fr/OMS%20au%20Maroc%20programmes%20en%20cours.pdf).

Oubrhou, A. 2005. « Le savoir-faire local des agriculteurs oasiens, un patrimoine à capitaliser et à préserver », Actes du Symposium international sur le développement durable des systèmes oasiens, 8 au 10 mars 2005, Erfoud, p. 401-406.

Oumhani Eddelani et Abdellatif Khattabi ; 2016 ; « L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL VECTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE, QU'EN EST-IL AU MAROC? » ; « Sustainability of Territories in the Context of Global Changes ». 1st AMRS Congress and 23rd APDR Congress ; 30 Mai 2016 ; Marakech.

Pages Dominique et Pelissier Nicolas ; 2000 ; « Territoires sous-influence », Paris, L'Harmattan, 191p.

Pasquier R., Simoulin V. et Weisbein J. ; 2007. « La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories ». Droit et Société vol 44, L.G.D.J. Ed. Paris

Pecqueur Bernard ; 2000 ; « Le développement local: pour une économie des territoires ». Paris: Éditions Syros.

Peraldi Xavier, Rombaldi Michel; 2009 ; « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse », Géographie, économie, société 2009/2 (Vol. 11), p. 161-179.

Perroux François ; 1969 « L'économie du XXe siècle ». Paris: Presses universitaires de France.

Programme des Nations Unies pour le développement ; 2015 ; « Le travail au service du développement humain ». Rapport sur le développement humain 2015.

Robin Elise; 2006 ; « Economie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire », Op.cit., P35

Rutter Cédric ; « Économie sociale et solidaire et Territoires : Quels apports réciproques pour leur développement respectif en Midi-Pyrénées » ; 2014.

Stoker Gerry; 1998. «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance». Revue internationale des sciences sociales, no155, p. 19-29.

Thoenig Jean-Claude, 1993, "La sociologie des organisations face au local", in "A la recherche du local", sous la direction de A MABILEAU, éd "Logiques économiques", L'harmattan.

Tremblay, Marc-Adélar. 1968. « Initiation à la recherche dans les sciences humaines ». Montréal, McGraw-Hill.

Torre André ; 2011, « Les processus de gouvernance territoriale ». L'apport des proximités. Éditeur : GREP. P 234

Touraine Alain ; 1993, « Production de la société », Paris, Librairie générale française (1reéd. 1973).

Yahyaoui Yahya et Bentahar hachmi, «Origine et pratiques de l'économie solidaire au Maroc », extrait de la revue marocaine des coopératives ; édition 2011.

Table de matière

Dédicaces	3
Remerciements	4
Glossaire	5
Sommaire	6
Introduction Générale	8
Contexte de la recherche	8
Problématique.....	11
Objectifs de la recherche	11
Positionnement épistémologique.....	12
Méthodologie de recherche	12
Présentation du plan	13
Premier chapitre - Cadre conceptuel	15
Introduction du chapitre	15
Section 1- L'économie sociale et solidaire un champ en perpétuel renouvellement	15
1- Histoire et origine de l'ESS.....	16
2- Economie sociale et solidaire : Définitions, principes et composantes.....	18
2.1- L'ESS : un concept à multiples facettes	18
2.1.1- L'économie sociale	18
2.1.2- L'économie solidaire	19
2.1.3- L'économie sociale et solidaire	19
2.1.4- Le tiers secteur	20
2.2- Les composantes de l'économie sociale et solidaire	21
2.3- Les principes de l'économie sociale et solidaire	22
Section 2 : La gouvernance territoriale,de la notion au concept	25

1-	La gouvernance comme perspective de recherche	25
1.1-	Gouvernance: un concept à multiples définitions	27
1.2-	Redéfinition du rôle de l'État et implication des acteurs sociaux et économiques	30
1.3-	La gouvernance : de ses origines à son renouvellement	31
2-	La notion du territoire dans les sciences humaines et sociales.....	34
2.1-	La notion du territoire en sciences économiques	34
2.2-	Le territoire selon la théorie des organisations.....	35
2.3-	Le territoire en tant qu'un champ opérationnel de la gouvernance.....	36
3-	Gouvernance et territoire : quelle synergie	39
3.1-	La gouvernance territoriale et le développement local	40
3.2-	Le nouveau rôle des pouvoirs publics institutionnels	42
	Section 3 - Le développement territorial durable	43
1-	Du développement régional au développement territorial : une nouvelle perspective.....	44
1.1-	Le développement territorial: un nouveau paradigme scientifique	46
1.2-	Le développement territorial durable	47
2-	Le développement rural durable.....	48
3-	Pour un développement territorial durable, solidaire et approprié pour réussir le développement des territoires ruraux	49
	Conclusion du chapitre.....	51
	Deuxième chapitre – ESS et gouvernance territoriale : quel apport pour un développement territorial durable ?.....	53
	Introduction du chapitre	53
	Section 1 - La participation de l'ESS à l'essor d'une gouvernance territoriale	53
1-	L'ESS comme outil de coordination et concertation des acteurs sur le territoire	54
2-	L'économie sociale et solidaire comme expérimentation de l'action collective	55
3-	Une gouvernance par la pratique de proximité	56
	Section 2- L'économie sociale et solidaire : un vecteur clé du développement territorial durable.....	59
1-	L'apport de l'ESS pour le développement des territoires	59
1.1-	L'ancrage territorial des OESS	60
1.2-	Création du lien social et de justice sociale.....	61
1.3-	La création d'emplois sur le marché du travail local	61
1.4-	L'innovation sociale	62
2-	La participation de l'économie sociale et solidaire à l'aménagement du territoire	63
	Section 3 – L'ESS au Maroc, une nouvelle forme de contribution à la gouvernance territoriale gage d'un développement territorial durable	67
1-	L'économie sociale et solidaire au Maroc : histoire et état des lieux.....	67

1.1-	Histoire de l'ESS au Maroc.....	68
1.2-	Etat des lieux et défis de l'ESS au Maroc	71
2-	La contribution de l'ESS au développement durable des territoires au Maroc 73	
	Conclusion du chapitre.....	75
	Troisième chapitre-Les institutions de l'ESS à la vallée d'Ourika : vers une expérience pilote de gouvernance territoriale.....	77
	Introduction du chapitre	77
	Section 1 – Le contexte de la recherche.....	78
1-	Zone d'étude : la vallée d'Ourika.....	79
2-	La déstructuration du milieu rural	82
2.1-	Pauvreté et analphabétisme	83
2.2-	L'exode rural	87
2.3-	Déficit d'infrastructures	88
	Section 2 - Le cadre méthodologique de la recherche.....	89
1-	Type de recherche	89
2-	Cadre spatio-temporel	89
3-	Démarche méthodologique.....	90
4-	Collectes des données.....	90
4.1-	La recherche documentaire	90
4.2-	Le questionnaire	91
4.3-	L'entretien semi-structuré	91
5-	Mode d'échantillonnage des répondants.....	92
	Section 3 - Analyse des données et interprétations des résultats	93
1-	Analyse des données	93
2-	Résultats et synthèses	100
3.1-	Difficultés et défis des associations locales	102
3.2-	Les propositions	107
	Conclusion de chapitre	111
	Conclusion Générale	112
	Liste des figures	117
	ANNEXES.....	119
Annexe n°1 :	Questionnaire destiné aux acteurs de l'ESS.....	119
Annexe n°2 :	Questionnaire destiné aux pouvoirs publics.....	128
Annexe n°3 :	Guide d'entretien.....	133
	Bibliographie.....	134
	Table de matière	140